

DOCUMENT DE REFERENCE

DURAN

Société anonyme au capital de 4 296 305,31 euros
35, rue Gabriel Péri
92130 Issy-les-Moulineaux
328 732 839 RCS Nanterre

DURAN



En application de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 13 février 2009 sous le numéro R.09-005. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles, sans frais au siège social de Duran, 35, rue Gabriel Péri - 92130 Issy-les-Moulineaux. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de Duran (www.quintaindustries.com).

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	- 7 -
1.1	Responsable du document de référence	- 7 -
1.2	Attestation du responsable du document de référence	- 7 -
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	- 9 -
2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes	- 9 -
2.1.1	Commissaires aux Comptes titulaires	- 9 -
2.1.2	Commissaires aux Comptes suppléants	- 9 -
2.2	Rémunération des contrôleurs légaux des comptes	- 10 -
2.3	Révocation ou démission de Commissaires aux Comptes	- 11 -
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	- 12 -
4	FACTEURS DE RISQUE ET DE DEPENDANCE	- 15 -
4.1	Risques liés aux conséquences de la mise en œuvre du plan de redressement par Voie de Continuation en date du 02 Décembre 2003 (le « Plan de Redressement »)	- 15 -
4.1.1	Nonobstant la mise en oeuvre du Plan de Redressement, la Société continue à supporter une dette importante d'un montant total (donnee estimee et non auditee) de 25,5 M€ environ au 31 décembre 2008.	- 15 -
4.1.2	En raison de l'existence de la mise en œuvre du Plan de Redressement, la Société ne bénéficie d'aucune ligne de crédit bancaire et pourrait ne pas obtenir de telle ligne de financement dans les prochains mois.	- 16 -
4.1.3	Le Groupe est étroitement dépendant du soutien financier apporté par Quinta Industries, actionnaire majoritaire de la Société	- 16 -
4.2	Risques de marche (liquidite, taux, change, actions)	- 17 -
4.2.1	Risques de liquidité	- 17 -
4.2.2	Risques de taux	- 18 -
4.2.3	Risques hors bilan	- 18 -
4.2.4	Risques de change	- 19 -
4.2.5	Risques sur actions	- 19 -
4.3	Risques inhérents à l'activité de la Société	- 19 -
4.3.1	Les risques liés à la fluctuation des revenus du Groupe	- 19 -
4.3.2	Les risques liés au caractère très concurrentiel du secteur	- 20 -
4.3.3	Les risques spécifiques liés à la production de films d'animation	- 20 -
4.3.4	Les risques de dépendance à l'égard de prestataires extérieurs pour la technologie et le savoir-faire spécifiques liés à la production de films d'animation en 3D	- 20 -
4.3.5	Risques liés au recouvrement de certaines créances client	- 21 -
4.4	Risques lies à la Société	- 21 -
4.4.1	Les risques liés à l'actionnariat de la Société	- 21 -
4.4.2	Risques lies à un éventuel départ de collaborateurs clés	- 21 -
4.4.3	Risques sociaux spécifiques	- 21 -
4.4.4	Risques industriels et lies à l'environnement	- 22 -
4.5	Risques juridiques	- 22 -
4.6	Dépendances à l'égard de certains clients	- 23 -
4.7	Dépendance à l'égard de certains fournisseurs	- 24 -
4.8	Réglementation	- 24 -
4.9	Assurance et couverture des risques	- 24 -
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	- 27 -
5.1	Histoire et évolution de la société	- 27 -
5.1.1	Dénomination sociale	- 27 -

5.1.2	Lieu et numéro d'immatriculation	- 27 -
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	- 27 -
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	- 27 -
5.1.5	Evènements importants dans le développement des activités du Groupe	- 28 -
5.2	Investissements	- 34 -
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	- 34 -
5.2.2	Principaux investissements en cours	- 34 -
5.2.3	Principaux investissements prévus	- 34 -
6	APERCU DES ACTIVITES	- 35 -
6.1	Principales activités	- 35 -
6.2	marché (Source : CNC / FICAM – mai 2008)	- 38 -
6.3	Evènements exceptionnels ayant influencé les activités ou les marchés de la société	- 45 -
6.4	La concurrence	- 45 -
7	ORGANIGRAMME	- 48 -
7.1	Organigramme juridique	- 48 -
7.2	Description des filiales et participations	- 48 -
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	- 50 -
8.1	Description des immobilisations corporelles	- 50 -
8.2	Question environnementale	- 50 -
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	- 51 -
9.1	Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2007, 2006 et 2005 et au cours du premier semestre 2008.	- 51 -
9.1.1	Examen de la situation financière et du résultat	- 51 -
9.2	Résultat d'exploitation	- 58 -
9.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	- 58 -
9.2.2	Changements importants dans les états financiers	- 58 -
9.2.3	Facteurs externes importants influant sensiblement les opérations de l'émetteur.	- 58 -
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	- 59 -
10.1	Capitaux propres	- 59 -
10.2	Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 et au cours du 1^{er} semestre 2008.	- 59 -
10.3	Conditions d'emprunts et structure de financement	- 60 -
10.3.1	Situation d'endettement	- 60 -
10.3.2	Emprunt obligataire	- 61 -
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	- 61 -
10.5	Sources de financement attendues, nécessaires pour les investissements futurs	- 61 -
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	- 62 -
11.1	Recherche et développement	- 62 -
11.2	Brevet	- 62 -
11.3	Marques, dessins, noms de domaines et propriété intellectuelle	- 63 -
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	- 64 -
12.1	Principales tendances ayant affecté l'Emetteur depuis le dernier exercice	- 64 -

12.2	Evènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours	- 65 -
13	ESTIMATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES	- 66 -
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	- 67 -
14.1	Composition du Conseil d'Administration	- 67 -
14.1.1	Composition du Conseil d'Administration	- 67 -
14.1.2	Condamnation pour fraude, procédures de liquidation, sanctions à l'égard des membres des organes d'administration	- 69 -
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	- 69 -
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	- 70 -
15.1	Rémunération des dirigeants de Duran	- 70 -
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	- 71 -
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	73
16.1	Mandat des membres du Conseil d'Administration	73
16.2	Contrats de services entre les administrateurs et la Société	73
16.3	Comités d'audit et de rémunération	73
16.4	Gouvernement d'entreprise	73
16.4.1	Rapport spécial sur les procédures de contrôle interne	73
16.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne	82
17	SALARIES	83
17.1	Effectifs	83
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	83
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société	83
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	84
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	84
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	85
18.3	Contrôle de la Société	85
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	85
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	86
19.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	86
19.1.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2007	86
19.1.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos au 31 décembre 2006	92
19.1.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2005	96
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	100
20.1	Exercice clos le 31 décembre 2007	100
20.1.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	100

20.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2007	118
20.2	Exercice clos le 31 décembre 2006	157
20.2.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2006	157
20.2.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2006	176
20.3	Exercice clos le 31 décembre 2005	213
20.3.1	Comptes sociaux au 31 décembre 2005	213
20.3.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2005	232
20.4	Informations financières pro forma	272
20.5	Vérification des informations financières historiques annuelles	272
20.5.1	Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes	272
20.5.2	Informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	283
20.5.3	Autres Informations financières non vérifiées	283
20.6	Date des dernières informations financières	283
20.7	Informations financières intermédiaires et autres	283
20.7.1	Activité au premier trimestre 2008	283
20.7.2	Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008	284
20.7.3	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	303
20.8	Politique de distribution des dividendes	304
20.9	Procédures judiciaires et d'arbitrage	305
20.10	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	305
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	306
21.1	Capital social	306
21.1.1	Montant du capital social	306
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	306
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour ses filiales	306
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription	306
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	307
21.1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	307
21.1.7	Evolution du capital social	308
21.2	Acte constitutif et statuts	310
21.2.1	Objet social – (article 2)	310
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	310
21.2.3	Droits – Privilèges – Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	315
21.2.4	Conditions régissant les Assemblées Générales d'actionnaires	319
21.2.5	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	323
21.2.6	Franchissements de seuil (Extrait de l'article 12)	323
21.2.7	Conditions particulières régissant les modifications du capital	323
22	CONTRATS IMPORTANTS	324
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT ET DECLARATIONS D'INTERETS	325
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	326
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	327

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, la société DURAN sera désignée par la « Société ». La Société et ses filiales seront désignées par le « Groupe ».

Les comptes sociaux et consolidés ont fait l'objet d'une remise en page pour les besoins du prospectus. Les comptes sociaux et consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la société.

Le document de référence incorpore par référence le rapport financier semestriel de la Société publié le 2 décembre 2008. Ce rapport peut être consulté sur le site internet de Duran.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Robert GIBARD

Fonction : Président Directeur Général de la Société.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 272 à 282 et aux pages 303 et 304 dudit document, qui contiennent des observations.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 30 juin 2008 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 et 15 concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2007 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 3.1.C de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux 2007 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes A de l'annexe concernant.

- *le fait que l'actionnaire majoritaire, Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire,*
- *la non-comparabilité des comptes du fait de l'apport en location-gérance du fonds de commerce de Duboi à votre société à compter du 1er juin 2007. »*

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2006 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux 2006 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note A de l'annexe, indiquant que l'actionnaire majoritaire, Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2005 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Communications s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux 2005 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- *La note III.B qui expose les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002- 10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs.*
- *La note A qui indique que l'actionnaire majoritaire, Quinta Communications, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire. »*

Monsieur Jean-Robert GIBARD
Président Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 IDENTITE DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

KPMG SA

Représenté par Monsieur Henri Baetz

Immeuble Le Palatin

Adresse : 3 cours du Triangle – Paris La Défense cedex (92939)

Date 1^{er} mandat : 27 juin 2008.

Date de renouvellement du mandat : Néant.

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Monsieur François Rochmann

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Adresse : 41, rue Ybry – 92576 Neuilly sur Seine Cedex

Date 1^{er} mandat : 21 janvier 1997.

Date de renouvellement du mandat : 10 octobre 2003.

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

2.1.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Frédéric Quélin

Immeuble Le Palatin

Adresse : 3 cours du Triangle – Paris La Défense cedex (92939)

Date 1^{er} mandat : 27 juin 2008.

Date de renouvellement du mandat : Néant.

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Monsieur Maxime Petiet

Tour Franklin – La Défense 8 – 92042 Paris la Défense

Date 1^{er} mandat : 10 octobre 2003.

Date de renouvellement du mandat : Néant.

Durée du mandat en cours : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

2.2 REMUNERATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

En Euro	ERNST & YOUNG				AMON*			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Audit								
<i>* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>								
- Société Mère	78 820	111 088	68%	100%	37 128	49 052	64%	65%
- Filiales intégrées globalement	36 355	0	32%	0%	20 750	25 900	36%	35%
<i>* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>								
- Société Mère	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	115 175	111 088	100%	100%	57 878	74 952	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
* Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
* Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	115 175	111 088	100%	100%	57 878	74 952	100%	100%

*Le mandat de M. Amon a pris fin lors de l'AGE du 27 juin 2008. Il n'a pas été renouvelé dans ses fonctions.

Les honoraires budgétés par DURAN pour la revue de ses comptes consolidés et sociaux par ses commissaires aux comptes, pour l'exercice 2008, s'élèvent à 130 000 € hors taxes dont la répartition est la suivante : 70 000 € hors taxes facturés par Ernst & Young et 60 000 € hors taxes facturés par KPMG.

Les honoraires budgétés par DUBOI, pour la revue de ses comptes sociaux par Ernst & Young, s'élèvent à 19 500 €. Il n'y a pas de co-commissariat sur cette entité.

2.3 REVOCATION OU DEMISSION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005, établis en normes IFRS, ainsi que des comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2008.

Compte de résultat consolidé simplifié

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2008 6 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Chiffre d'affaires	9 836	22 396	20 330	16 784
Charges de personnel	-4 634	-13 065	-12 174	-10 951
Dotations aux amortissements et provisions	-2 294	- 5 279	-3 526	-3 312
Résultat opérationnel	-5 931	- 2 501	-7 177	-6 303
Coût de l'endettement financier net	-870	-1 457	-1 064	-455
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-6 801	-3 981	-8 302	-6 914
Résultat de l'exercice	-6 801	-3 981	-8 302	-6 914
Résultat net part du groupe	-6 801	-3 981	-8 301	-6 936

Bilan consolidé simplifié :

ACTIF (en K€)	2007	2006	2005	PASSIF (en K€)	2007	2006	2005
Actifs non-courants	11 381	11 047	9 812	Total capitaux propres	-19 113	-15 142	-6 842
Immobilisations corporelles	7 151	6 836	4 909	Capital émis	4 296	4 296	4 296
Immobilisations incorporelles	3 942	3 806	4 560	Primes d'émission	21 082	21 082	21 082
Autres actifs financiers	287	405	342	Actions propres	-2	-2	-2
				Emprunts obligataires	1 710	1 710	1 710
				Résultat de l'exercice (groupe)	-3 981	-8 302	-6 914
				Réserves consolidées	-42 214	-33 926	-26 991
				Intérêts minoritaires	-4	-1	-22
				Passifs non courants	7 735	9 605	9 386
Actifs courants	14 102	14 855	14 025	Emprunts et dettes financières	965	2 316	1 532
Autres actifs financiers	0	1 553	1 493	Emprunt obligataire - part dette	2 126	2 063	1 979
Stocks	105	120	68	Fournisseurs et autres créditeurs	4 468	5 069	5 650
Clients et autres débiteurs	13 868	13 095	12 200	Provisions	176	157	226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129	87	263	Passifs courants	36 861	31 439	21 292
				Emprunts et dettes financières	18 169	12 109	2 674
				Fournisseurs et autres créditeurs	18 195	18 739	18 258
				Provisions	496	591	360
TOTAL ACTIF	25 483	25 902	23 837	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	25 483	25 902	23 837

ACTIF (en K€)	S1 2008	PASSIF (en K€)	S1 2008
Actifs non-courants	10 901	Total capitaux propres	-25 914
Immobilisations corporelles	9 303	Capital émis	4 296
Immobilisations incorporelles	1 326	Primes d'émission	21 082
Autres actifs financiers	281	Actions propres	-2
		Emprunts obligataires – part capitaux propres	1 710
		Résultat de la période – part du groupe	-6 801
		Réserves consolidées	-46 195
		Intérêts minoritaires	-4
		Passifs non courants	10 506
		Emprunts et dettes financières	3 593
Actifs courants	15 817	Emprunt obligataire - part dette	2 157
Autres actifs financiers	0	Fournisseurs et autres créditeurs	4 567
Stocks	88	Provisions	189
Clients et autres débiteurs	15 644		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85	Passifs courants	42 134
		Emprunts et dettes financières	22 110
		Fournisseurs et autres créditeurs	19 489
		Provisions	535
TOTAL ACTIF	26 726	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	26 726

4 FACTEURS DE RISQUE ET DE DEPENDANCE

La Société a procédé à une revue de ses principaux risques et elle considère, à la date du présent Document de Référence, qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La réalisation de ceux-ci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le groupe Duran (le « Groupe »), son activité financière, ses résultats ou son développement. En outre, d'autres risques, dont elle n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet défavorable significatif.

Les principaux risques retenus sont les suivants :

- Risques liés aux conséquences de la mise en œuvre du Plan de Redressement ;
- Risques de marché (liquidité, taux, change, actions) ;
- Risques liés à l'activité du Groupe ;
- Risques liés à la Société ;
- Risques industriels et liés à l'environnement ;
- Risques juridiques.

4.1 RISQUES LIES AUX CONSEQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT PAR VOIE DE CONTINUATION EN DATE DU 02 DECEMBRE 2003 (LE « PLAN DE REDRESSEMENT »)

4.1.1 NONOBTANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT, LA SOCIETE CONTINUE A SUPPORTER UNE DETTE IMPORTANTE D'UN MONTANT TOTAL (DONNEE ESTIMEE ET NON AUDITEE) DE 25,5 M€ ENVIRON AU 31 DECEMBRE 2008.

Le Groupe suit actuellement un plan de redressement par voie de continuation. En conséquence, sa situation financière (capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social) ne nécessite pas une décision d'Assemblée Générale des Actionnaires visant à la poursuite de l'activité de la Société.

En dépit de la mise en œuvre du Plan de Redressement (dont les principaux termes sont décrits à la section 5.1.5.2 du Document de Référence), le Groupe continue à supporter un endettement important dont le montant total (donnée estimée et non auditée) s'élève à environ 25,5 M€ au 31 décembre 2008.

Le taux d'endettement du Groupe, ainsi que la charge représentée par les frais financiers dus au titre de cet endettement, pourraient affecter sa capacité à obtenir à l'avenir des financements supplémentaires, y compris par voie d'émission de titres de créance, pour permettre des dépenses d'investissement de renouvellement, de nouveaux investissements, ou pour tout autre besoin.

En outre, une part importante de la trésorerie du Groupe générée par l'exploitation est affectée au service de la dette, ce qui pourrait limiter la flexibilité opérationnelle de celui-ci.

4.1.2 EN RAISON DE L'EXISTENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT, LA SOCIETE NE BENEFICIE D'AUCUNE LIGNE DE CREDIT BANCAIRE ET POURRAIT NE PAS OBTENIR DE TELLE LIGNE DE FINANCEMENT DANS LES PROCHAINS MOIS.

En raison de la mise en œuvre du Plan de Redressement, le Groupe a perdu l'ensemble de ses lignes de crédit bancaire. Compte tenu de la situation financière actuelle du Groupe et de la conjoncture économique, les établissements bancaires français et étrangers pourraient se montrer très frileux pour accorder des lignes de crédit au Groupe dans les prochains mois (voir également les développements ci-après sur les risques de liquidité décrits à la section 4.2.1 du Document de Référence).

4.1.3 LE GROUPE EST ETROITEMENT DEPENDANT DU SOUTIEN FINANCIER APORTE PAR QUINTA INDUSTRIES, ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DE LA SOCIETE

Lors de la mise en œuvre du Plan de Redressement, QUINTA COMMUNICATIONS a souscrit à une augmentation de capital réservée de la Société pour un montant de 2,5 M€. Les actions souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital ont été rachetées par QUINTA INDUSTRIES le 15 février 2006.

Le soutien financier du groupe QUINTA INDUSTRIES garantit la poursuite de l'activité de DURAN en apportant son soutien financier (apport en compte courant) dès que cela est nécessaire. Une convention de trésorerie a été signée à cet effet entre QUINTA INDUSTRIES et ses filiales. Au 31 décembre 2008, le montant du compte courant du Groupe QUINTA INDUSTRIES dans DURAN s'élevait à 13,85 M€.

Au 31 décembre 2007, le montant du compte courant du Groupe QUINTA INDUSTRIES dans DURAN s'élevait à 13,6 M€. Au 31 décembre 2006, il s'élevait à 7,0 M€.

QUINTA INDUSTRIES apporte son soutien à DURAN uniquement par apport en compte courant.

Si QUINTA INDUSTRIES cessait d'apporter au Groupe son soutien financier, en exigeant par exemple le remboursement anticipé de son compte courant d'actionnaires ou en refusant de procéder à de nouveaux apports en compte courant, la situation financière du Groupe pourrait s'en trouver très significativement affectée.

4.2 RISQUES DE MARCHE (LIQUIDITE, TAUX, CHANGE, ACTIONS)

4.2.1 RISQUES DE LIQUIDITE

En raison de la mise en œuvre du Plan de Redressement, le Groupe a perdu l'ensemble de ses lignes de crédit bancaire. Compte tenu de la situation financière actuelle du Groupe et de la conjoncture économique, les établissements bancaires français et étrangers pourraient se montrer très frileux pour accorder des lignes de crédit au Groupe dans les prochains mois.

Le financement actuel du Groupe inclut (i) les émissions obligataires, décrites au § 21.1.4 du Document de Référence, pour un montant de l'ordre de 2,0 M€ et (ii) les apports en compte courant du groupe Quinta Industries d'un montant total de 13,85 M€ en date du 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie consolidée (donnée estimée et non audité) était d'environ (1 637) K€.

Au 30 juin 2008, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement du Groupe était la suivante :

En K€	30/06/2008	A moins de un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 698	1 286	412	
Emprunts et dettes financières diverses	20 010	19 717	293	
Retraitement crédit bail	3 995	1 108	2 887	
Emprunt obligataire	2 157			2 157
Total	27 860	22 111	3 592	2 157

Au 31 décembre 2007, la situation d'endettement était la suivante :

En K€	31/12/2007	A moins de un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 121	1 717	404	
Emprunts et dettes financières diverses	15 422	15 136	286	
Retraitement crédit bail	1 591	1 316	275	
Emprunt obligataire	2 126			2 126
Total	21 260	18 169	965	2 126

Compte tenu du niveau d'endettement du Groupe :

- le Groupe devra consacrer une fraction encore importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, ce qui pourrait réduire sa capacité à financer son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses programmes de réductions de coûts ou encore d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- la capacité du Groupe à réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère sera limitée ; et

- la position concurrentielle du Groupe pourrait être affaiblie face à des concurrents proportionnellement moins endettés ou à des concurrents endettés à un taux fixé antérieurement à des conditions plus avantageuses que celles accordées au Groupe dans le cadre du plan de redressement.

4.2.2 RISQUES DE TAUX

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit (emprunts souscrits avant la mise en œuvre du Plan de Redressement) est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du Groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe en norme IFRS au 30 juin 2008, date du dernier arrêté comptable, était le suivant :

Au 30/06/2008 – en K€	Total	Jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(51 850)	(41 597)	(8 159)	(2 094)
Actifs financiers	15 732	15 732	0	0
Position nette avant gestion	(36 118)	(25 865)	(8 159)	(2 094)
Hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	(36 118)	(25 865)	(8 159)	(2 094)
Impact d'une variation défavorable de 1% sur 12 mois	259			

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2007 était le suivant :

Au 31/12/2007 – en K€	Total	Jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(43 923)	(36 364)	(5 433)	(2 126)
Actifs financiers	13 997	13 997	0	0
Position nette avant gestion	(29 926)	(22 367)	(5 433)	(2 126)
Hors bilan	(335)	(335)	0	0
Position nette après gestion	(30 261)	(22 702)	(5 433)	(2 126)
Impact d'une variation défavorable de 1% sur 12 mois	227			

4.2.3 RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2007 et au 30 juin 2008, date du dernier arrêté comptable :

En K€	30/06/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	0	0	0	0
Avais, cautions et garanties données	0	335	335	335
Autres engagements donnés (Dailly, LC, OCS...)	0	0	0	0
Total	0	335	335	335

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.

Obligations contractuelles – en K€ - 30/06/2008	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes financières	27 860	22 111	3 592	2 157
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple	0	0	0	0
Obligations d'achat irrévocables (commandes achats)	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	27 860	22 111	3 592	2 157

Autres engagements donnés – K€ - 30/06/2008	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	0	0	0	0
Lettres de crédit	0	0	0	0
Garanties	0	0	0	0
Obligations de rachat	0	0	0	0
Autres engagements	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.2.4 RISQUES DE CHANGE

Le Groupe DURAN réalise environ 93% de son chiffre d'affaires consolidé en euro au 31/12/2008. Seuls 7 % environ (donnée estimée et non auditée) du chiffre d'affaires consolidé est réalisé en dollar.

Ainsi, compte tenu du faible volume réalisé en devise étrangère, DURAN n'a pas mis en place de couverture du risque de change.

4.2.5 RISQUES SUR ACTIONS

Le Groupe place généralement sa trésorerie en produits monétaires en euros ou en produits sécurisés (comptes à terme, etc.). Il estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions à la clôture de ses exercices.

4.3 RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.3.1 LES RISQUES LIES A LA FLUCTUATION DES REVENUS DU GROUPE

L'activité du Groupe est essentiellement dédiée aux prestations de services audiovisuelles pour la télévision et le cinéma (montages image et son, effets spéciaux numériques et animation 3D). Une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe provient de la mise en œuvre de projets télévisuels ou cinématographiques

spécifiques. Le report de ces projets ou une atonie du marché pourraient affecter significativement la marge opérationnelle du Groupe.

Le fait que les revenus du Groupe soient liés à la mise en œuvre de tels projets peut induire des variations très significatives du chiffre d'affaires et des résultats trimestriels ou semestriels. Le chiffre d'affaires et les résultats réalisés au titre d'un trimestre ou d'un semestre donné ne préjugent pas du chiffre d'affaires et des résultats annuels. Par ailleurs, le chiffre d'affaires ou les résultats annuels du Groupe peuvent varier significativement d'un exercice à l'autre en fonction de la réalisation de tels projets.

4.3.2 LES RISQUES LIES AU CARACTERE TRES CONCURRENTIEL DU SECTEUR

Le Groupe est un acteur de taille modeste sur un marché très concurrentiel. Même si le Groupe, à raison de son dynamisme et de la personnalité de ses dirigeants, exerce un fort pouvoir d'attraction pour des professionnels confirmés du secteur, ses concurrents (Digimage, LVT Group, VDM et Teletota) disposent également d'un certain nombre d'atouts, en particulier d'un savoir-faire technique et, pour certains d'entre-deux, de la maîtrise de chaînes complètes de prestations.

4.3.3 LES RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

La production de films d'animation est généralement plus longue et plus coûteuse que celle de films classiques, et les préventes internationales peuvent être réalisées plus tardivement que pour les films classiques. Par ailleurs, les contraintes de calendrier sont renforcées en raison du caractère familial des films d'animation qui rend crucial leur lancement au début des périodes de vacances scolaires.

Par conséquent, la capacité du Groupe à intervenir sur de tels projets pourrait être affectée par un certain nombre de facteurs, incluant l'indisponibilité des sources de financement nécessaires.

4.3.4 LES RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DE PRESTATAIRES EXTERIEURS POUR LA TECHNOLOGIE ET LE SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUES LIES A LA PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION EN 3D

La production de films d'animation et notamment la création d'images de synthèse en 3D, requièrent un traitement des images complexes avec des besoins de calculs et de stockage des données toujours plus importants, ce qui nécessite un savoir-faire spécifique et du matériel très performant. Par ailleurs, les technologies graphiques (animation, moteur de rendu, etc.) ainsi que les logiciels évoluent très rapidement.

Le Groupe n'est pas toujours propriétaire de l'ensemble des technologies permettant la réalisation d'images de synthèse en 3D et/ou pourrait ne pas disposer dans le futur des ressources financières nécessaires à l'acquisition de nouvelles technologies.

4.3.5 RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DE CERTAINES CREANCES CLIENT

Environ 40% des créances émises par le Groupe ne peuvent faire l'objet d'une procédure d'affacturage en raison de l'activité des clients concernés. Le règlement de ces créances n'est pas couvert.

4.4 RISQUES LIES A LA SOCIETE

4.4.1 LES RISQUES LIES A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

La Société est sous le contrôle de Quinta Industries, société détenue à 82,5% par Quinta Communications et à 17,5% par Thomson. Quinta Industries détient à elle seule plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

En conséquence, Quinta Industries est en mesure de déterminer seule, par l'exercice de ses droits de vote, le sens des décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, notamment la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration, l'approbation des comptes et la distribution de dividendes.

4.4.2 RISQUES LIES A UN EVENTUEL DEPART DE COLLABORATEURS CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, de leurs collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est particulièrement dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de celui-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.4.3 RISQUES SOCIAUX SPECIFIQUES

Le Groupe compte 87 personnes au 31 décembre 2008 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux.

Les performances futures du Groupe dépendent en grande partie de son personnel technique, commercial et de ses cadres supérieurs. Elles dépendent également de la capacité du Groupe à attirer et à conserver du personnel technique, commercial et de direction hautement qualifié.

Le recrutement de personnel scientifique à la fois qualifié et expérimenté et la capacité à garder ce personnel au sein du Groupe et en particulier dans le département R&D est également un élément important conditionnant les succès futurs du Groupe et donc sa croissance.

Le Groupe ne peut exclure une détérioration des relations sociales ou des perturbations sociales, en particulier s'il était contraint de procéder à de nouveaux plans sociaux. Il ne peut non plus assurer qu'il sera toujours en mesure de recruter un personnel qualifié.

4.4.4 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

4.5 RISQUES JURIDIQUES

Plusieurs litiges opposent, à la date du présent Document de Référence, la Société, venant au droit de Duran Dubois Services (société dissoute sans liquidation en juin 2008), à DDS Développement et Eliote (actionnaire majoritaire de DDS Développement).

Au titre d'un litige relatif à la résiliation par DDS Développement d'un contrat de location gérance conclu avec Duran Dubois Services en juin 2005, la Société réclame à DDS Développement et à Eliote le paiement d'un montant total d'environ €870.000. La procédure liée à ces demandes est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Au titre d'un litige relatif à l'exécution d'une promesse synallagmatique de cession des titres de Duran Dubois Services, Eliote réclame à la Société la restitution d'un somme de €80.000.

Plusieurs litiges prud'homaux opposent, à la date du présent Document de Référence, la Société à certains anciens salariés. Le montant total cumulé des prétentions des salariés concernés s'élève à environ €660.000. Une provision d'environ €345.000 a été comptabilisée dans les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

4.6 DEPENDANCES A L'EGARD DE CERTAINS CLIENTS

Bien qu'il ne soit pas pertinent de présenter la ventilation du chiffre d'affaires consolidé pour le 1^{er}, les 5 premiers, les 10 premiers clients, compte-tenu de la nature différente des activités des sociétés du Groupe, les tableaux ci-dessous présentent, à titre d'information, une telle ventilation.

Part du CA réalisé par le Groupe avec le(s)	S1 2008	2007	2006	2005
Premier client	9,1 %	17,4 %	13,4 %	12,5 %
5 premiers clients	33,4 %	38,4 %	28,2 %	29,8 %
10 premiers clients	49,6 %	48,9 %	40,1 %	40,8 %

Source : Société

Dans les tableaux ci-dessous, les clients pour lesquels figure un astérisque, sont des clients dont les créances ne peuvent être remises au factor.

S1 2008 (en K €)	CA	%	% cumulé
Produire à Paris*	806,4	9,1 %	9,1 %
Les Productions du Trésor*	723,8	8,1 %	17,2 %
GMT	646,8	7,3 %	24,5 %
UGC YM*	421,7	4,7 %	29,2 %
SBS Films*	371,7	4,2 %	33,4 %
Lakeshore*	362,1	4,1 %	37,4 %
Fidélité Films*	321,9	3,6 %	41,1 %
Few*	256,7	2,9 %	46,8 %
Soudaine Cie*	254,3	2,9 %	46,8 %
Alexandre Films*	252,2	2,8 %	49,6 %

Exercice 2007 (en K €)	CA	%	% cumulé
La Petite Reine*	3 886,8	17,4 %	17,4 %
Repérage*	1 544,8	6,9 %	24,3 %
Europacorp*	1 045,9	4,7 %	28,9 %
GMT	1 339,0	6,0 %	34,9 %
Babylon*	777,8	3,5 %	38,4 %
Nelka Films	586,5	2,6 %	41,0 %
Pathé Films*	583,0	2,6 %	43,6 %
Alma Production	448,8	2,0 %	45,6 %
Merlin Production	401,0	1,8 %	47,4 %
AR Production*	340,9	1,5 %	48,9 %

4.7 DEPENDANCE A L'EGARD DE CERTAINS FOURNISSEURS

Le tableau ci-dessous présente le poids du 1er, des 5 premiers et des 10 premiers fournisseurs, dans le total des achats effectués par le Groupe à la clôture des trois derniers exercices et au terme du 1^{er} semestre 2008 :

Part des principaux fournisseurs dans les achats T.T.C du Groupe.	1er	5 premiers	10 premiers
Au 30 juin 2008 (*)	26 %	51 %	65 %
Au 31 décembre 2007	7 %	34 %	52 %
Au 31 décembre 2006	14 %	38 %	54 %
Au 31 décembre 2005	11 %	39 %	53 %

Source : Société

(*) Au 30/06/2008 le 1er fournisseur est la Holding Quinta Industries qui refacture des prestations de service, des leasings suivant la convention.

4.8 REGLEMENTATION

La Société n'est soumise à aucune réglementation particulière, ni à aucune autorité ou organisme de tutelle.

4.9 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Compagnie d'assurance	Souscripteur	Assurés	Type de contrat	Principaux risques couverts	Couverture par sinistre	Franchise par sinistre	
CNA	Quinta Communications	Quinta Communications Quinta Industries	1. Responsabilité civile d'exploitation	Tous dommages confondus dont: 1.1 Dommages corporels <i>dont faute inexcusable</i>	7 600 000 € 7 600 000 € <i>1 000 000 € par sin/an</i>	Néant Néant	
		Acousti		1.2 Dommages matériels et immatériels <i>dont biens confiés</i>	3 000 000 € <i>200 000 €</i>	1 000 € <i>1 000 €</i>	
		Duboi		<i>dont dommages immatériels non consécutifs</i>	<i>760 000 €</i>	<i>2 000 €</i>	
		Duran		1.3 Pollution accidentelle	300 000 € par sin/an	2 000 €	
		ADJ		2. Responsabilité civile après livraison	Tous dommages confondus dont:	2 000 000 €	1 000 € sauf corporels
		LTC SCANLAB			2.1 Dommages immatériels non consécutifs <i>dont RC professionnelle</i> <i>dont documents confiés</i>	<i>760 000 €</i> <i>200 000 €</i>	<i>5 000 €</i> <i>5 000 €</i>
	SIS SIS TV	Défense pénale et recours		30 000 €	seuil d'intervention 300 €		
AON	Quinta Communications	Quinta Communications et l'ensemble de ses filiales détenues à plus de 50 % des droits de vote	Responsabilité des dirigeants	Couverture des dirigeants de faits et des dirigeants de droit	5 000 000 € par période d'assurance	Néant	

Compagnie d'assurance	Souscripteur	Assurés	Type de contrat	Principaux risques couverts	Couverture par sinistre	Franchise par sinistre
GAN EUROCOURTAGE (50 %)	Quinta Communications	Quinta Communications	Combinées Dommages directs et pertes d'exploitation	Electricité, bris de machines, matériel informatique	3 867 000 €	11 045 € sauf : - incendie, explosion, foudre: 0 € - bris de machine: 5 523 € - dommages aux appareils électriques et électroniques et vol: 2 207 € - dommages aux biens pour les bureaux de l'avenue Hoche: 826 € - espèces en coffre: 1 098 € - dommages aux matériels mobiles en cours de transport: 3 859 €
		Quinta Industries		Autres évènements	11 100 000 €	
				Nouveaux établissements	1 105 000 €	
				Matériels mobiles en cours de transport	166 000 €	
COVEA RISKS (30%)	Quinta Communications	Acousti	Dommages directs	Vol	221 000 €	
		Duboi		<i>dont fonds et valeurs en coffre, tiroir caisse, meuble</i>	22 100 €	
		Duran ADJ		<i>dont vol sur la personne lors des transports</i>	11 050 €	
AGF COURTAGE (20%)	SIS SIS TV	LTC	pertes d'exploitation	frais supplémentaires additionnels	3 000 000 €	3 jours ouvrés
		SCANLAB		Frais et pertes	16 572 000 €	
			Responsabilités		16 572 000 €	

Le montant total des primes payées par le Groupe pour la responsabilité civile au titre de l'exercice 2008 est de 12 952 euros.
Le montant total des primes payées par le Groupe pour les dommages et pertes d'exploitation au titre de l'exercice 2008 est de 79 598 euros.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est : DURAN.
Par ailleurs, l'enseigne commerciale « DUBRUI » est réservée pour les activités d'éditions musicales sous toutes ses formes.

5.1.2 LIEU ET NUMERO D'IMMATRICULATION

La société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 328 732 839.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE

La société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 1983.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 janvier 1997.

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la Société est fixé au :
35, rue Gabriel Péri
92130 Issy-les-Moulineaux

La Société a été constituée en SARL et transformée en SA le 21 janvier 1997.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur en France, ainsi que par les statuts de la société.

5.1.5 EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE

5.1.5.1 Historique

Depuis 1983, la société DURAN est un acteur important dans les prestations high-tech de fabrication de produits audiovisuels.

Elle développe une expertise dans les métiers de la post-production autour du montage son et/ou image, des effets spéciaux numériques et de la création d'images de synthèse. DURAN est intervenue sur plus de 500 fictions, 1 500 clips, 2 000 spots publicitaires, sur l'habillage de tous les diffuseurs hertziens, sur les chaînes câblées et satellite, sur des milliers d'heures de magazines, jeux, talk-shows et documentaires et de bon nombre d'émissions devenues des références.

Elle complète sa prestation avec le cinéma d'animation 3D.

Son département Recherche et Développement lui permet de répondre aux projets de fabrication en image de synthèse avec la technologie 3D temps réel développée à 100% en interne.

En 1987, DURAN est la première société française à s'équiper de matériel numérique.

En 1988, DURAN devient leader français de post-production numérique.

En 1991, les fondateurs de la société DURAN décident d'appliquer leur savoir-faire dans le domaine de la télévision, pour le cinéma et créent DUBOI.

Aujourd'hui DUBOI est bien implantée sur le marché français des effets spéciaux et de l'étalonnage numérique. Elle est intervenue sur plus de 100 longs-métrages, des productions les plus imposantes aux petits projets les plus innovants. DUBOI développe, en sus de l'utilisation de dizaines de stations de travail et des équipements numériques à la pointe des technologies, ses propres outils, à l'image de DUTRUC, un logiciel d'effets spéciaux complet et simple à utiliser.

En mai 1997, les actions DURAN sont admises aux négociations sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris. DURAN acquiert les Auditoriums de Joinville avec à leur actif, la post-production sonore de plus de 350 films signés des plus grands noms du cinéma.

En 1998, DURAN investit dans la « recherche et développement » d'une technologie 3D en temps réel, au service de l'animation 3D pour le cinéma, la télévision et Internet.

En 2000, DUBOI et les Auditoriums de Joinville s'installent à Boulogne dans un complexe répondant aux meilleures normes professionnelles, en rassemblant dans un même lieu les outils de la post-production image et son dédiés au cinéma, recouvrant l'ensemble de la chaîne de production.

En 2001, L'équipe de recherche et développement est réduite et recentrée sur les développements technologiques pour le cinéma et la télévision. Le premier long métrage en animation 3D est signé augurant une nouvelle orientation des activités traditionnelles du groupe.

En 2002, le Groupe a beaucoup souffert d'un marché en pleine crise et a confirmé son recentrage sur ses métiers traditionnels.

En 2003, le Groupe, suite aux déclarations de cessation des paiements des sociétés DURAN et DUBOI survenues à la fin mars 2003, propose un plan de redressement par voie de continuation avec le concours du groupe QUINTA COMMUNICATIONS. Il est entériné par le Tribunal de Commerce de Nanterre lors de sa séance du 2 décembre 2003.

En 2004, QUINTA COMMUNICATIONS devient l'actionnaire principal du Groupe. Le rapprochement de DURAN DUBOI avec QUINTA COMMUNICATIONS a permis d'associer deux acteurs majeurs des industries chimique et numérique.

En 2007, les activités effets visuels de DURAN et de DUBOI ont été regroupées sous le label Studio Duran Duboi sur le site d'Issy les Moulineaux.

Développement de l'externalisation des effets spéciaux pour le cinéma via un partenariat signé en mai 2007 avec la société Indienne PRASAD Corporation Ltd. Celle-ci se voit confiée par le Groupe la réalisation d'effets spéciaux 2D et/ou 3D pour des films long métrage ainsi que pour la télévision.

Événement postérieurs au 31 décembre 2007

Les sociétés SNC Boulogne et Duboi Duran Services ont été dissoutes sans liquidation le 23 juin 2008. Leurs patrimoines ont été transmis à la société DURAN à cette même date dans le cadre d'une opération dite de « TUP ». Ces deux opérations ont dégagé un mali de fusion de 5 K€ pour la SNC Boulogne et de 63 K€ pour la société Duboi Duran Service.

La réorganisation des chaînes d'étalonnage numérique (DuboiColor) et du studio Duran Duboi a permis en 2008 d'augmenter le volume de projets traités. La Société a part ailleurs répondu à un nombre grandissant d'appels d'offres provenant des Etats-Unis grâce à une action commerciale intensive.

5.1.5.2 Plan de Redressement par voie de continuation arrêté le 02/12/2003.

La Société suit un plan de redressement judiciaire par voie de continuation arrêté par le Tribunal de Commerce de Nanterre le 2 décembre 2003.

Ce plan a permis l'entrée du groupe QUINTA COMMUNICATIONS au capital de DURAN. En effet, DURAN a réalisé une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit du groupe QUINTA COMMUNICATIONS pour un montant total de 2,5 M€ et dont le but était de renforcer les capitaux propres de DURAN.

Le passif déclaré à rembourser était de l'ordre de 11 M€ hors créance obligataire.

Les options de remboursement des créances, étaient les suivantes :

- **Option 1** : remboursements de 20 % de la créance admise dans les 6 mois suivant le jugement et abandon du solde.
- **Option 2** : remboursement de 100 % de la créance admise, sur 10 ans, par annuité progressive selon l'échéancier suivant :
 - Année 1 et 2 : 5 %
 - Année 3 à 8 : 10 %
 - Année 9 et 10 : 15 %
- **Option 3** : remboursements de 100 % de la créance admise par conversion en Obligations Remboursables en Actions (ORA), soit 1 ORA de 8 € de nominal pour 8 € de créance.
Chaque ORA étant remboursable en 1 action DURAN et faisant l'objet d'une cotation sur le marché réglementé.

La durée du plan a été fixée à 10 ans et prend fin après paiement de la dernière échéance.

DURAN a procédé à l'émission de 20 476 obligations remboursables en actions par compensation avec les créances définitivement admises des créanciers privilégiés et chirographaires de la Société ayant choisi l'option 3 (cf.ci-dessus). Cette émission représentait un montant de créance égal à 163 808 €.

Ces 20 476 ORA sont détenues par 5 titulaires et aucune d'entre elles n'ont été remboursées à ce jour (soit potentiellement 20 476 actions nouvelles à émettre).

Il a également été voté la modification du contrat d'émission des obligations convertibles DURAN (voir paragraphe ci-dessous) dans les termes suivants : la durée a été portée à 10 ans à compter du 2 décembre 2003, soit le 2 décembre 2013; le taux d'intérêt a été réduit à 1% l'an ; le prix de remboursement in-fine est resté inchangé à 71,66 € ; la parité de conversion a été portée à 17 actions DURAN immédiatement assimilables pour 2 Obligations convertibles DURAN. Les autres caractéristiques du contrat d'émission sont restées conformes, soit au contrat d'origine, soit aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2003.

A ce jour, la Société a respecté ses engagements pris dans le cadre du plan de continuation.

5.1.5.3 Evénements postérieurs au 31 décembre 2008.

La société DURAN projette de réaliser une réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une augmentation de capital de l'ordre de 13,8 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A ce titre elle a publié en date du 15 janvier 2009 le communiqué de presse ci-dessous décrivant l'ensemble de l'opération.

**PROJET DE REDUCTION DE CAPITAL A ZERO MOTIVEE PAR DES PERTES
SUIVIE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT
PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

Issy-les-Moulineaux, le 15 Janvier 2009

La société DURAN informe ses actionnaires ainsi que les porteurs d'obligations remboursables en actions et les porteurs d'obligations convertibles qu'elle projette de réaliser une opération de réduction de capital à zéro motivée par des pertes suivie d'une opération d'augmentation de capital d'un montant de l'ordre de 13,8 M€.

Cette augmentation de capital sera par ailleurs garantie à hauteur de 100% par la Société QUINTA INDUSTRIES (actionnaire principal de DURAN avec 58,26 % du capital et 55,92 % des droits de vote au 31/12/2008) et ses filiales à hauteur de leurs comptes courants (intérêts compris) qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 13 M€ (31 décembre 2008).

Ces opérations sont conditionnées à (i) l'approbation des actionnaires de DURAN réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 20 février 2009 à 11h00 au siège social de la Société et (ii) à l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus déposé par la Société. Dès qu'il sera visé par l'AMF, ce document pourra être consulté sur le site Internet de la Société (www.quintaindustries.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Ces deux opérations ont pour objectif de reconstituer partiellement les capitaux propres de la Société, qui s'élevaient à (21 600 K€) pour un capital social de 4 296 K€ au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les capitaux propres de la Société s'élevaient à (24 893 K€) au 30 juin 2008.

Outre les 2 823 038 actions DURAN, il existe 20 476 Obligations Remboursables en Actions (ORA) donnant droit potentiellement à 20 476 actions nouvelles DURAN à émettre et 35 601 Obligations Convertibles (OC) DURAN en circulation donnant droit potentiellement à 302 608 actions nouvelles DURAN à émettre. Le nombre d'actions « fully diluted » s'élève donc à 3 146 122.

En conséquence, la Société DURAN souhaite mettre en œuvre une opération de réduction de capital d'un montant maximum de 4 787 999 € par voie d'annulation d'un maximum de 3 146 122 actions sans valeur nominale exprimée afin d'apurer les pertes sociales cumulées à concurrence de ce même montant sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les actions issues de l'opération d'augmentation de capital seront intégralement libérées à la souscription, soit au moyen de versements en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Les actionnaires seront appelés à exercer leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible; étant précisé que les droits préférentiels non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra, répartir librement les actions nouvelles non souscrites, et notamment totalement ou partiellement, au profit de QUINTA INDUSTRIES, sans pouvoir néanmoins les offrir au public.

Si QUINTA INDUSTRIES venait à détenir au moins 95% des droits de vote de DURAN, QUINTA INDUSTRIES se réserve la possibilité de lancer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres DURAN détenus par le public et de procéder au retrait desdits titres de la cote.

Situation de l'actionnaire :

Compte tenu de la réduction de capital à zéro préalable à l'augmentation de capital, les actionnaires actuels qui ne participeront pas à l'augmentation du capital verront leur participation réduite à néant.

Situation du porteur d'obligations remboursables en actions :

Les obligations remboursables en actions détenues par les porteurs seront réputées remboursées au jour de la réduction de capital conformément à l'article L 228-98 4ème alinéa du code de commerce. Le porteur de l'obligation étant réputé actionnaire avant l'opération de réduction de capital, il recevra comme tout actionnaire un droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital qui suivra cette réduction de capital à zéro et ce à hauteur de sa participation dans le capital social.

Compte tenu de la réduction de capital à zéro préalable à l'augmentation de capital, les porteurs d'Obligations Remboursables en Actions DURAN (ci-après « ORA ») réputées intégralement remboursées en Actions le jour de la réduction de capital qui ne participeront pas à l'augmentation du capital par exercice des droits préférentiels de souscription reçus verront leur participation réduite à néant.

Situation du porteur d'obligations convertibles en actions :

Les porteurs d'Obligations Convertibles (ci-après « OCA ») peuvent opter librement pour :

- a) la conversion de leurs OCA préalablement au lancement des opérations afin d'être traités comme des actionnaires de DURAN et de recevoir des droits préférentiels de souscription. Ils pourront alors participer à l'augmentation de capital envisagée de DURAN à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription obtenus. Les porteurs d'OCA qui ne participeront pas à l'augmentation du capital par exercice des droits préférentiels de souscription reçus verront leur participation réduite à néant ;
- b) la non conversion de leurs OCA. Les OCA seront alors transformées en obligations simples (donc non convertibles) jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (2013).

Le délai accordé aux porteurs d'OCA pour convertir leurs titres s'éteindra le 26 février 2009.

La société constatera le 27 février 2009, le nombre d'obligations remboursables en actions et d'obligations convertibles qui auront été exercés.

Situation du capital en cas de non souscription par les actionnaires, par les porteurs d'obligations remboursables en actions et par les porteurs d'obligations convertibles

Compte tenu de l'engagement apporté par QUINTA INDUSTRIES et ses filiales à l'opération d'augmentation de capital explicitée ci avant, dans l'hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait souscrit, QUINTA INDUSTRIES et ses filiales pourraient être amenées à détenir 100% du capital et des droits de vote de DURAN.

Situation du capital en cas de souscription de la totalité des droits préférentiel de souscription par les actionnaires, les porteurs d'obligations remboursables en actions et les porteurs d'obligations convertibles

Dans cette hypothèse, le montant de l'augmentation de capital serait inchangé et DURAN pourrait constater une entrée nette de trésorerie de l'ordre de 6 M€.

Il est précisé qu'ATOUT CAPITAL société conseil de DURAN détient à ce jour 13 455 ORA DURAN donnant droit à 13 455 actions DURAN soit 0,47% du capital.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au cours des trois derniers exercices, les principaux investissements réalisés par le Groupe ont été les suivants :

En K€	2007	2006	2005
Investissements incorporels	2 403	1 372	2 072
Investissements corporels	3 615	4 496	2 567
Investissements financiers	0	0	0
TOTAL	6 018	5 868	4 639

Les investissements incorporels correspondent essentiellement à des droits sur films.

Les investissements corporels réalisés depuis 2005 concernent d'importants travaux d'agencements réalisés sur le site d'Issy les Moulineaux. Un espace dédié aux effets spéciaux (environ 500 m²) a été créé. Il a permis la relocalisation des équipes qui étaient situées à Boulogne.

Une remise à niveau et un renouvellement du parc des machines ont également été réalisés.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

En K€	31/12/2008 12 mois	30/06/2008 6 mois
Investissements incorporels	84	20
Investissements corporels	1 189	657
Investissements financiers	0	0
TOTAL	1 274	677

La grande majorité des investissements réalisés en 2008 concerne la poursuite des travaux d'agencements réalisés sur le site de DURAN à Issy les Moulineaux (600 K€). Le solde concerne l'achat de logiciels et licences pour la 3D (84 K€), l'achat de Protocols et de moniteurs (300 K€) et des travaux de rénovation (250 K€).

5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS

Au jour du présent Document de Référence, il existe des investissements prévus, pour un montant de l'ordre de 99 K€, pour lesquels la direction de la Société a pris des engagements fermes. Ces investissements concernent un logiciel (10 K€), un disque de stockage (75 K€) et du matériel divers (14 K€).

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Le Groupe DURAN est l'un des acteurs incontournables de l'audiovisuel en Europe. Ses spécialités : les effets spéciaux pour déjà plus de 300 films, dont Jeanne d'Arc, Astérix et Obélix aux Jeux Olympiques, Amélie Poulain, Vidocq, Un long dimanche de fiançailles, etc.

Le Groupe intervient dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée aux montages image et son, aux effets spéciaux numériques et à l'animation 3D pour la télévision et le cinéma.

Depuis 1983, la société DURAN est un acteur important dans les prestations high-tech de fabrication de produits audiovisuels. La Société développe une expertise dans les métiers de la post-production autour du montage son et/ou image, des effets spéciaux numériques et de la création d'images de synthèse. Le Groupe a toujours été en avance d'une révolution technologique. Ainsi lorsque les fondateurs décident il y a 25 ans de monter une structure axée sur les effets spéciaux et le montage numérique, peu de gens croient encore à l'arrivée de l'ordinateur dans les salles de montage. DURAN fut l'un des premiers en France à tester ces nouvelles technologies.

DURAN est intervenue sur plus de 800 fictions et documentaires, 1 500 clips (Sting, Alain Souchon, Axel Bauer), 2 000 spots publicitaires, sur l'habillage de tous les diffuseurs hertziens, sur les chaînes câblées et satellite, sur des milliers d'heures de magazines, jeux, talk-shows et documentaires et de bon nombre d'émissions devenues des références.

DURAN complète sa prestation avec le cinéma d'animation 3D. Son département Recherche et Développement lui permet de répondre aux projets de fabrication en image de synthèse avec la technologie 3D temps réel développée à 100% en interne.

En 1991, les fondateurs de la Société DURAN décident d'appliquer leur savoir-faire dans le domaine de la télévision, pour le cinéma et créent DUBOI.

Par la suite, DUBOI travaille sur le film Alien IV. Ce nouveau volet de la saga culte de la science-fiction repousse encore les limites du genre et rencontre un franc succès (le film est classé 10^{ème} au box office mondial sur l'année 97/98) notamment grâce à l'univers particulier créé par DUBOI. Cette aventure a permis au numéro un français des effets spéciaux de se faire un nom outre-Atlantique.

Aujourd'hui DUBOI est bien implantée sur le marché français des effets spéciaux et de l'étalonnage numérique. Elle est intervenue sur plus de 100 longs-métrages, des productions les plus imposantes aux petits projets les plus innovants. DUBOI développe, en sus de l'utilisation de dizaines de stations de travail et des équipements numériques à la pointe des technologies, ses propres outils, à l'image de DUTRUC, un logiciel d'effets spéciaux complet et simple à utiliser, pour les trucages de films.

Depuis 1983 des solutions numériques sont apportées aux clients, répondant ainsi aux demandes du marché. Une utilisation accrue de l'outil informatique facilite la création ainsi que la manipulation des sons et des images et permet une sauvegarde dans les meilleures conditions.

DURAN propose à ce jour, pour le téléfilm, l'ensemble de la chaîne SD/HD. Ainsi, de la post-production au PAD, toutes les étapes du projet de ses clients sont gérées sur un même site.

La HD permet de conserver un lien étroit entre le tournage, la production et les équipes de DURAN. Chaque projet bénéficie d'une attention particulière et d'interlocuteurs impliqués. Des techniciens performants et des outils à la pointe de la technologie ont permis à DURAN d'acquérir un savoir-faire internationalement reconnu dans l'univers de l'image.

En matière de publicité, de nombreuses enseignes ont fait confiance à DURAN. L'image de la publicité est l'une des plus travaillées et des plus innovantes. La société a arrêté son activité Publicité début 2007.

DURAN bénéficie également de la créativité et de l'expertise du studio DURAN DUBOI en matière de VFX/animation 3D - sur le même site d'Issy-les-Moulineaux.

Société incontournable du pôle image de QUINTA INDUSTRIES, DURAN permet à sa clientèle d'accéder à une offre globale pour sa post-production image et son.

DURAN propose toute la gamme d'outils permettant la réalisation de l'intégralité d'une chaîne de post-production image et son, du transfert de rushes à la livraison de la PAD HD en passant par toutes les étapes de travail :

- Télécinémas SPIRIT Datacine et SPIRIT 4K
- Stations de montage AVID ADRENALINE
- Stations de Conformation/Finishing HD : EQ PABLO, Avid NITRIS, CLIPSTER
- Outils de restauration : DVNR SD/HD, MTI, Illusion.
- Salles d'étalonnage DaVinci 2K
- Laboratoire de duplication HD multi-formats : D6, HDCAM-SR, D5, HDCAM, HDV.
- Outils de Watermarking NEXTAMP SD/HD
- Salle d'encodage dolby-E
- Salles de vérification HD
- Cellule d'encodage VOD
- 2 auditoriums de mixage 5.1 Dolby Surround - Dolby E
- 2 auditoriums de mixage stéréo
- 25 salles de montage son et image (station AVID, Protools, Pyramix, table 35 mm)
- 2 salles Synchro son
- 1 salle restauration son
- Salle de projection numérique BARCO DP 90

Enfin, les studios d'enregistrement Acousti (filiale de DURAN), sont installés depuis 1963 en plein cœur de Saint-germain des Prés. Après avoir été un des lieux culte de la chanson rive gauche et du jazz international, les studios sont devenus un des endroits préférés de la nouvelle scène française. Dotés d'un parc de micros exceptionnels d'un Steinway de concert modèle D, d'une acoustique chaleureuse, ils ont acquis une réputation auprès des artistes et des maisons de production pour l'enregistrement de musiques acoustiques, de musiques de films, de publicité et d'émissions de télévision.

La filiale Acousti possède son propre label de production et d'édition musicale.

Synthèse des activités et marchés adressés par le Groupe DURAN :

Société	DURAN	ADJ	DUBOI
Marché	Media Broadcast	Post-production son cinéma	En location gérance avec DURAN depuis le 1 ^{er} Juin 2007
	Post-production Numérique		
Métiers	Son & Image pour la fiction et les documentaires	Montage image Montage son Enregistrement (bruitage, post-synchro) Mixage	
	Publicité (activité arrêtée en 2007)		
	Effets visuels Animation 2D – 3D		

Source : Société

6.2 MARCHE (SOURCE : CNC / FICAM – MAI 2008)

Les industries techniques ont réalisés un chiffre d'affaires de 1,26 Md€ en 2006, stable par rapport à l'exercice 2005 (+0,9 %).

Les prestataires techniques du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia sont principalement référencés par l'INSEE sous trois codes APE :

- Le code 5912Z : activités de post-production de films cinématographiques, de vidéo, et de programmes de télévision ; le terme de « post-production » se conçoit ici de façon très large puisqu'il englobe la quasi-totalité des industries techniques. **DURAN et LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE sont classifiées dans cette catégorie ;**
- Le code 5911C : activités de production de films pour le cinéma ; ce qui comprend les studios de tournage ;
- Le code 5920Z : édition musicale et activités d'enregistrement sonore. **DUBOI et ACOUSTI sont répertoriées dans cette catégorie.**

Au final, le segment des industries techniques compte près de 500 entreprises en France.

Les industries techniques assurent des prestations indispensables dans le processus de création, de production et de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Elles fournissent notamment la matière support des œuvres originales (pellicule, cassette, disque dur), les équipements pour les tournages (prise de vue, prise de son, machinerie, éclairage...) et les installations fixes équipées pour les tournages (studios). Elles assurent également la modification des images imposée par le récit (post-production et effets spéciaux) et la reproduction des œuvres originales pour la diffusion (copies, traitement dans les laboratoires, duplication).

Enfin, elles fournissent le matériel permettant la projection dans les salles, la diffusion à la télévision ou sur internet et les outils nécessaires à la conservation des œuvres (numérisation, archivage, stockage).

Ainsi, les industries techniques intègrent :

- les fabricants, qui regroupent eux-mêmes les constructeurs de matériel (équipement nécessaire aux besoins de production) et les fabricants ou distributeurs de support de pellicule destiné à la prise de vue, la post-production, le tirage de copies et la projection en salle de cinéma ;
- les prestataires du tournage, qui regroupent les loueurs de matériels (caméras, objectifs, grues, éclairage, consoles son, perches, etc.), les régies mobiles (studios mobiles équipés notamment pour la retransmission des événements télévisuels) et les studios de prises de vue (plateaux d'enregistrement image et effets spéciaux) ;
- les laboratoires, qui interviennent aux différentes phases de l'élaboration d'une œuvre, du tournage à la finition. Ils regroupent les laboratoires de production (développement des rushes de tournage), les laboratoires de post-production et les laboratoires de série (tirage des copies) ;

- les post-producteurs image, qui réalisent l'ensemble des finalisations d'une œuvre après son tournage (montage, effets visuels, étalonnage) ;
- les post-producteurs son, qui effectuent le montage de bandes audio sur les images, à partir de sons enregistrés en tournage ou reproduits en studio (auditorium) et, lorsqu'il s'agit d'une version internationale, assurent la prestation de doublage ;
- les entreprises spécialisées dans la restauration des œuvres (suppression ou atténuation des défauts d'une œuvre dégradée par le temps), l'archivage ou le stockage (stockage de films et conservation des données numériques).

A : Des entreprises de taille modeste

Plus de 80 % des entreprises relevant des industries techniques ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 10 M€ en 2006, comme les années précédentes.

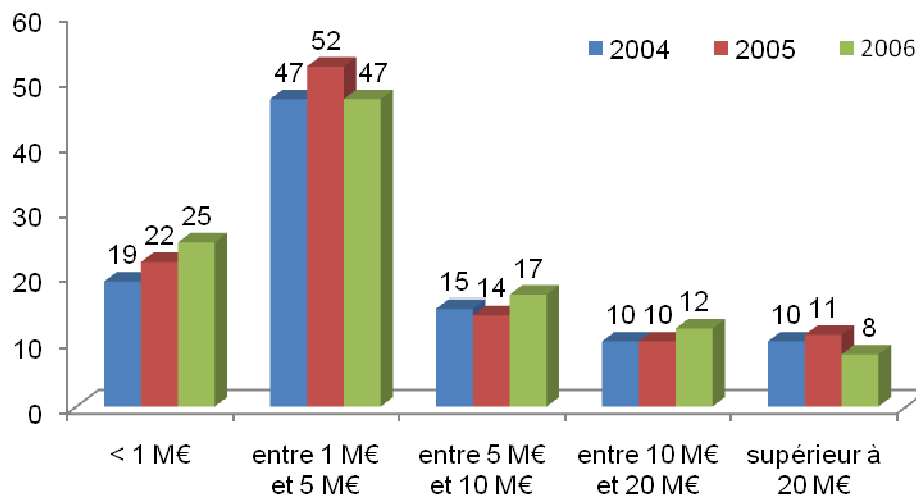
Cette catégorie est majoritairement composée de sociétés dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 M€ et 5 M€.

De nombreux post-producteurs image et son figurent dans cette catégorie.

Considérées individuellement, très peu d'entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€. En revanche, considérées par groupes, les 4 premières structures ont dépassé 50 M€ de chiffre d'affaires et employaient plus de 500 salariés en 2006.

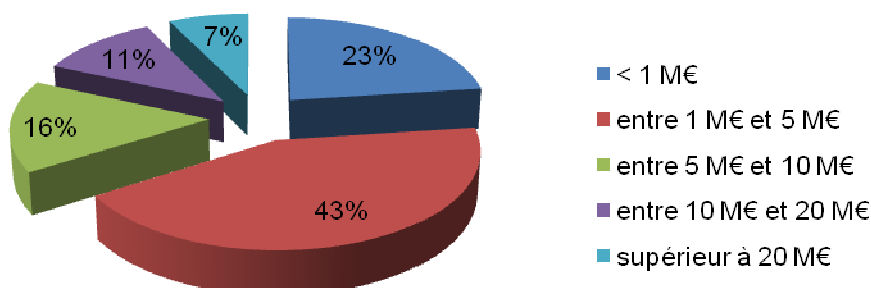
Nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaires

Source : FICAM



Nombre d'entreprises selon le chiffre d'affaires – Focus 2006

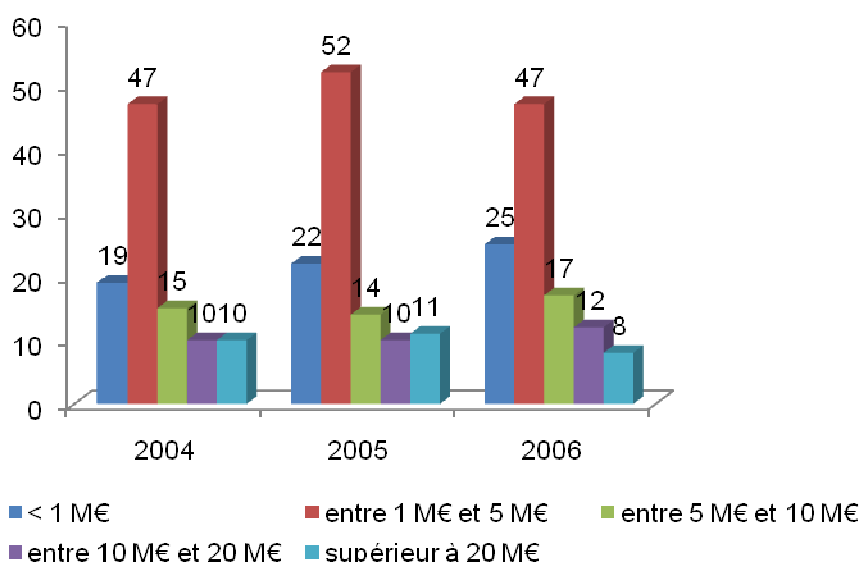
Source : FICAM



Près de la moitié des entreprises (43 % du total) ont réalisé entre 1 et 5 M€ en 2006. Deux tiers des sociétés ont dégagé moins de 5 M€ en 2006.

Nombre d'entreprises par exercice

Source : FICAM

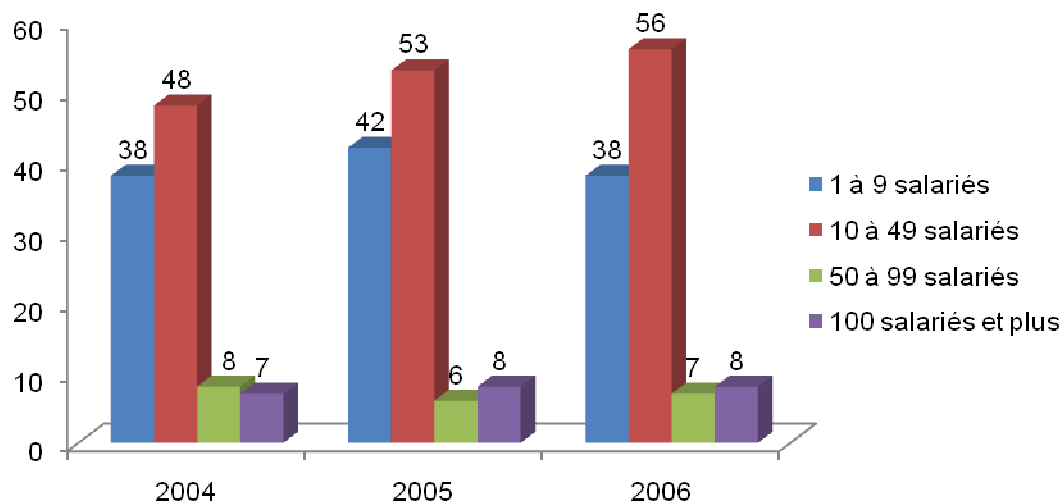


En 2006, 51,4 % des sociétés employaient entre 10 et 49 salariés permanents (48,6 % en 2005) et 34,9 % comptaient moins de 10 salariés (38,5 % en 2005).

Les industries techniques sont des entreprises de taille modeste. Toutefois, leur taille moyenne est supérieure à celle de l'ensemble des entreprises nationales. En effet, les statistiques relatives à l'ensemble du secteur de l'industrie, du commerce et des services en France indiquent que 84 % des sociétés employaient de 1 à 9 salariés et 14 % de 10 à 49 salariés (hors entreprises agricoles et financières, source INSEE au 1er janvier 2004). Pour le sous-secteur de la prestation de services en général, la répartition est du même ordre puisque 81 % des entreprises employaient 1 à 9 salariés.

Classification des entreprises par nombre de salariés entre 2004 et 2006

Source : FICAM



B : Un marché de 1,26 Md€ de chiffre d'affaires.

(en M€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
prestataires techniques	1 270	1 230	1 170	1 190	1 250	1 261
évolution	-	-3,1%	-4,9%	1,7%	5,0%	0,9%

Source : Ficam

Pour évaluer le chiffre d'affaires global des industries techniques, seules les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans le domaine de la prestation technique sont retenues ici.

Le chiffre d'affaires de la filière des industries techniques est évalué à 1,26 Md€ en 2006, en progression de 0,9 % par rapport à 2005. Le rythme de croissance s'est ralenti (+5,0 % entre 2004 et 2005). Entre 2001 et 2003, le chiffre d'affaires avait connu un recul dont les causes sont bien identifiées :

- délocalisation croissante des tournages à l'étranger,
- diminution des volumes de production sur les marchés des programmes de flux télévisuel et des films publicitaires,
- évolutions technologiques exigeant de lourds investissements alors que le matériel en place n'était pas encore amorti,
- délais de paiement pouvant atteindre six mois
- et nécessité d'employer une main d'œuvre qualifiée, donc coûteuse.

À partir de 2004, le chiffre d'affaires a renoué avec la croissance. Cette évolution a résulté notamment de la relocalisation des tournages sur le territoire national, favorisée par la mise en place du crédit d'impôt en matière d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et par le développement des aides régionales.

Le redressement du marché a permis aux entreprises de reprendre leurs investissements et de rester à la pointe de l'innovation en s'appropriant les technologies

les plus récentes (haute définition, dématérialisation des données, hausse des capacités de stockage, post-production en temps réel, etc.).

En 2006, les entreprises réalisant moins de 5 M€ de chiffre d'affaires ont capté ensemble 18,3 % du chiffre d'affaires total des industries techniques (19,1 % en 2005). À l'autre extrémité, les sociétés atteignant 10 M€ de chiffre d'affaires ont agrégé 67,5 % du chiffre d'affaires total en 2006 (69,1 % en 2005).

C : La télévision : premier client des prestataires techniques

Les prestataires techniques interviennent principalement sur cinq marchés :

- le long métrage cinématographique,
- le programme télévisuel de stock,
- le programme télévisuel de flux,
- le programme d'animation et/ou multimédia
- et le film publicitaire ou institutionnel.

La plupart des entreprises du secteur proposent des prestations sur plusieurs de ces marchés et il est de plus en plus rare qu'une entreprise relève exclusivement d'un seul marché.

Les deux principales filières clientes des prestataires techniques sont le cinéma et la télévision.

En 2006, le marché télévisuel (programmes de stock et de flux) a généré 43,2 % des recettes des prestataires techniques (44,7 % en 2005). Pour la deuxième année consécutive, il a constitué la première source de revenus pour les industries techniques. Le chiffre d'affaires généré par la télévision est stable par rapport à 2005 (+0,2 %).

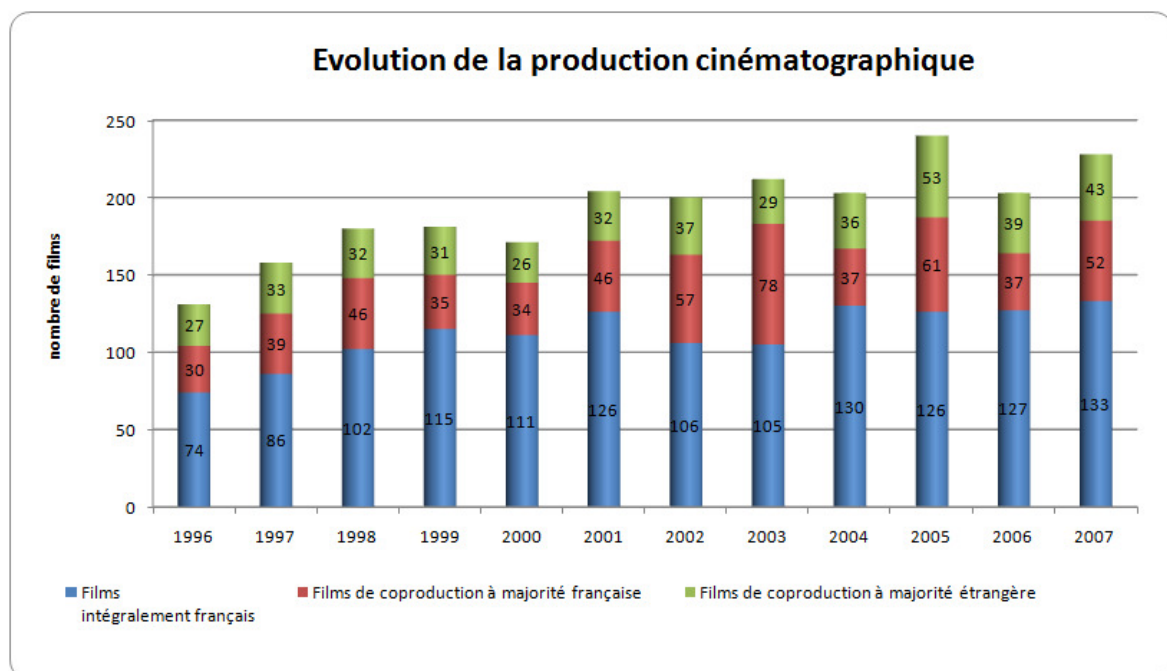
En baisse en 2005 (-3,7 %), les ressources en provenance de la filière cinématographique ont été en légère progression en 2006 (+4,2 % à 39,6 % du chiffre d'affaires total) et ont retrouvé leur niveau de 2004. Les évolutions du chiffre d'affaires des prestataires techniques sur le marché cinématographique semblent suivre celles du niveau de la production nationale de long métrage, pour lequel se succèdent de façon cyclique une année de recul et une année de hausse.

Le marché du cinéma en France : Nombre de films sortis en première exclusivité

	Films français	Films américains	Films européens	Autres films	Total
1996	155	141	58	45	399
1997	176	140	67	38	421
1998	174	163	92	26	455
1999	201	181	96	57	535
2000	210	184	88	51	533
2001	205	160	81	60	506
2002	208	146	77	56	487
2003	217	155	77	60	509
2004	238	168	81	72	559
2005	236	152	104	59	550
2006	242	177	100	70	589
2007	262	176	77	58	573

Le marché du cinéma en France : Evolution de la production cinématographique

Source : FICAM



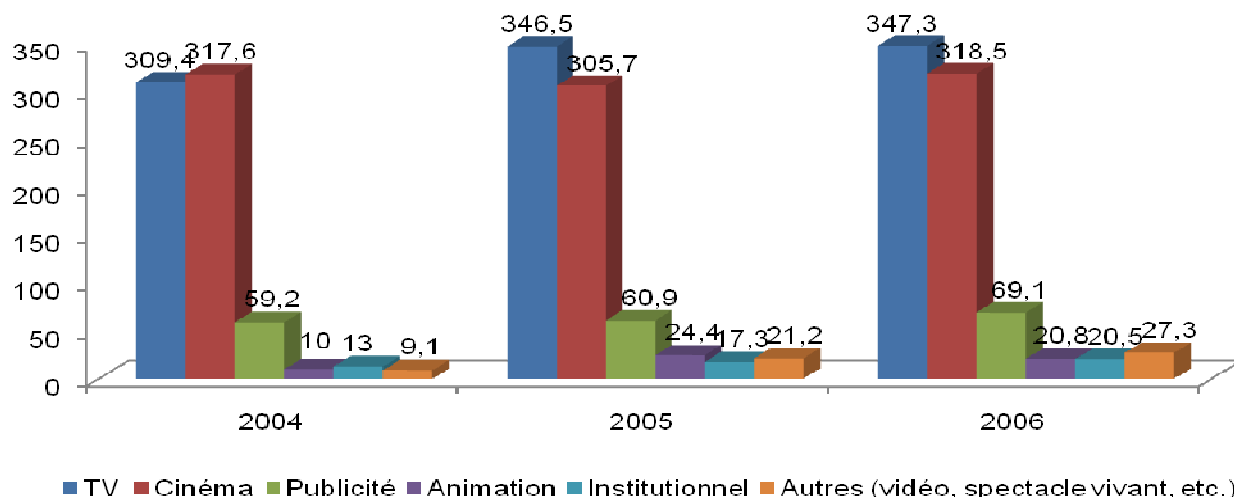
Le troisième marché des industries techniques est celui de la publicité (7,8 % en 2005, 8,6 % en 2006). Le chiffre d'affaires généré par ce segment a poursuivi sa progression amorcée en 2004 (+13,5 % entre 2005 et 2006). Cette hausse fait suite à une baisse

continue depuis 2000, la prestation technique en faveur du secteur publicitaire étant progressivement délocalisée, en particulier l'activité de tournage.

Enfin, la part générée par l'animation dans le chiffre d'affaires des prestataires techniques a été en recul. Elle est passée de 3,1 % en 2005 à 2,6 % en 2006. Les recettes en provenance de l'animation ont diminué de 14,8 % en 2006 après une année de très forte progression liée à un projet exceptionnel (+144,0 % en 2005)

Chiffre d'affaires des industries techniques selon les marchés (en M€)

Source : FICAM



D : Les métiers du tournage, principales sources de revenus

Afin d'évaluer la contribution de chacun des sous-secteurs des industries techniques dans les recettes totales de la filière, le chiffre d'affaires de chaque entreprise est réparti entre les différents métiers qu'elle exerce.

Depuis 2004, la plupart des métiers enregistrent une progression de leur chiffre d'affaires. La répartition des recettes selon les activités évolue peu. Deux métiers ont affiché une baisse de revenus en 2006 : le tournage en studios (-18,1 % après une année 2005 en recul de 11,8 %) et la fabrication de matériel (-12,1 % après une année 2005 étale).

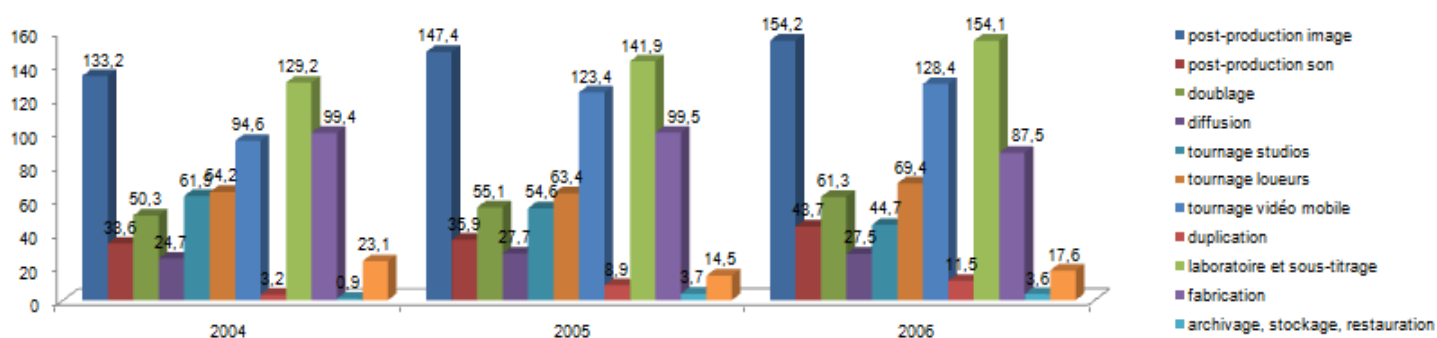
Les métiers du tournage ont contribué à hauteur de 30,2 % au chiffre d'affaires total des prestataires techniques en 2006 (31,1 % en 2005). Les recettes de tournage ont été globalement stables entre 2005 et 2006 (+0,5 %).

La post-production image a généré 19,2 % du chiffre d'affaires total en 2006, en hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente (19,0 % de part de marché en 2005).

En troisième position, les prestations de laboratoire et de sous-titrage ont été à l'origine de 19,2 % des recettes totales en 2006 (18,3 % en 2005), soit un chiffre d'affaires en progression de 8,6 %.

Chiffre d'affaires des industries techniques selon les métiers (en M€)

Source : FICAM



D : Des effets visuels de plus en plus présents

On observe une hausse des effets visuels recensés sur les différents projets, 52 projets étant concernés en 2007 contre 43 en 2006. Lorsque le projet est d'initiative française, on constate que les effets visuels sont rarement délocalisés si la post-production est effectuée en France, sauf dans le cas des sous-traitants éventuels.

Le chiffre d'affaires des effets visuels, en augmentation depuis 2003 (+30%), atteint 33 M€ en 2007 (source : Ficam – mars 2008)

6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE

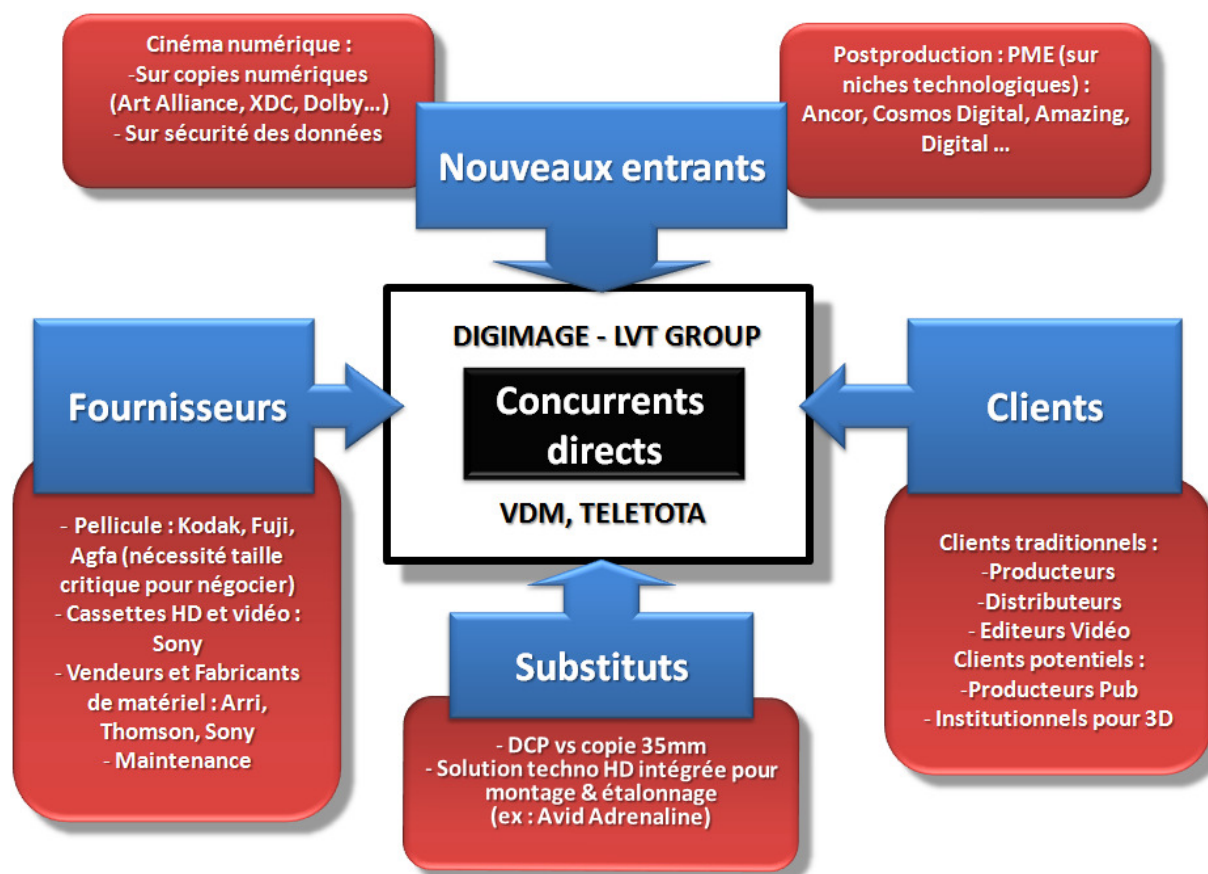
Néant

6.4 LA CONCURRENCE

Le Groupe DURAN est en concurrence principalement avec trois sociétés :

- Digimage
- LVT Group,
- VDM et Teletota.

Intensité concurrentielle
Source : Société



Digimage LVT Group

Créée en 1986, la société Digimage LVT Group, se positionne parmi les meilleurs prestataires techniques intégrant la totalité de la chaîne de post-production HD et SD, Aujourd'hui la société est un laboratoire majeur, reconnu de l'ensemble des chaînes de télévision, des distributeurs, producteurs ou éditeurs vidéo.

La société s'est imposée dans le monde entier comme un leader du sous-titrage laser de films 35 mm et comme un partenaire de référence des festivals internationaux les plus prestigieux.

Avec l'émergence des technologies numériques dans le cinéma, Digimage LVT Group a orienté ses investissements afin de devenir un spécialiste français de la post-production numérique. Enfin, la société s'est également développée en externe par intégration d'activités complémentaires telles que le laboratoire vidéo RGB, ou ELUDE, société spécialisée dans la post-production sonore.

VDM.

VDM a été fondée en 1972. La société est l'un des principaux laboratoires audiovisuels français dont la spécificité est d'avoir gardé son indépendance. Dans l'optique d'une satisfaction totale de ses clients, la société bénéficie d'une expérience basée sur les 25 années d'existence de l'entreprise d'une part, et du savoir-faire de ses 70 employés d'autre part dont leurs talents sont mis en application tous les jours.

VDM possède une chaîne complète de prestations, ce qui lui permet de suivre ses clients dès le début de leurs tournages jusqu'à la finalité de leurs projets (DVD, PAD, VOD, archivage,...)

VDM propose des services de post-production audio et vidéo SD/HD.

La société se situe dans des locaux de 2 100 m² comprenant 1 régie SD, 1 régie HD, 5 salles de montages vidéo et 2 de montages audio, 1 département d'infographie, 1 département d'authoring DVD, 1 stock de 40m² où se situent 40 000 bandes, 1 salle de projection équipée HD, 1 département de maintenance.

Téléto

Créée en 1971, Téléto exerce des activités de prestataires de services audiovisuels.

Depuis 1990, Téléto dispose de plus de 3.000 m², spécialement aménagés, situés en bord de Seine, à Suresnes.

Filiale à 100% du Groupe TECTIS, Téléto développe toute la chaîne de prestations de post-production depuis le développement jusqu'au prêt à diffuser.

Téléto a ainsi construit sa clientèle sur les marchés des diffuseurs, des distributeurs, des producteurs, des agences de publicité ainsi que des institutionnels et des grandes entreprises.

Le positionnement clair de Téléto sur le marché publicitaire lui permet de participer à la fabrication de nombreux films et vidéo-clips.

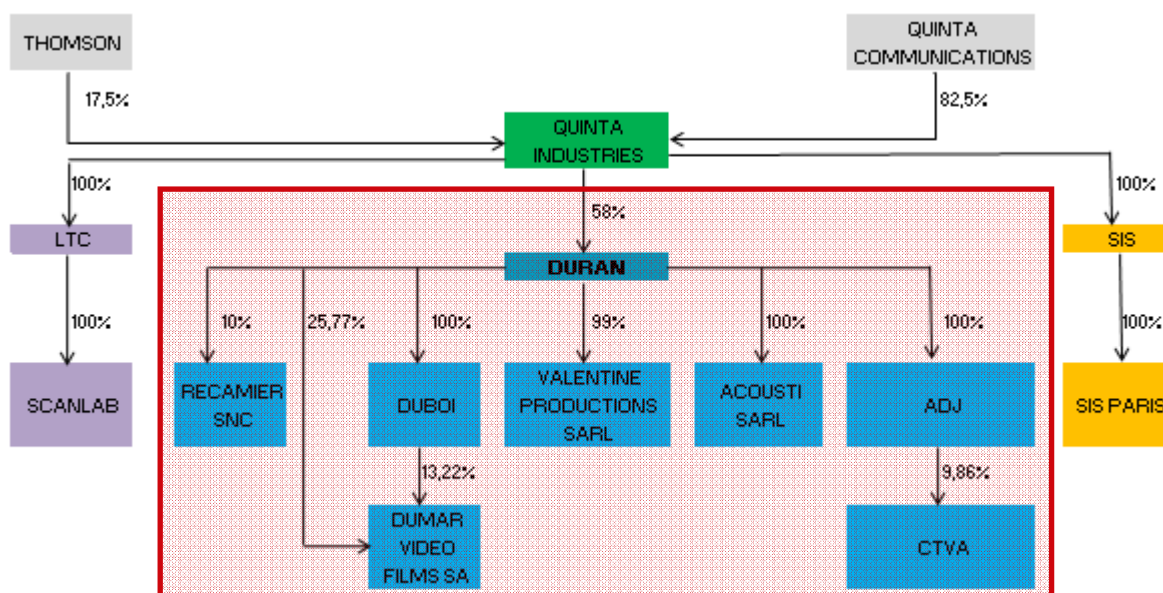
S'appuyant sur sa gamme d'activités, Téléto a su développer une vraie maîtrise de la post-production de fictions télévisuelles (séries ou unitaires), du développement du négatif jusqu'au master d'exploitation ou de diffusion.

Ce savoir-faire largement reconnu permet à Téléto d'assurer, chaque année, une part significative des post-productions de fictions françaises et également de coproductions internationales.

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

L'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Source : Société

* : Le Groupe Duran, objet du présent Document de Référence correspond à la partie en bleue du présent organigramme et entourée d'un cadre rouge.

Dans chaque société, à l'exception de Duran, une action vaut un droit de vote. Dans la société Duran, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

7.2 DESCRIPTION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

DUBOI : Société anonyme au capital de 914 694,10 euros dont le siège social est situé 221 bd Jean Jaurès à Boulogne Billancourt (92100) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 403 780.

L'objet social de DUBOI est l'étalonnage et le laboratoire numérique, ainsi que l'activité effets-spéciaux, pour le long-métrage cinéma.

DUBOI est détenue à 99,99% par la société DURAN.

DUBOI détient une participation minoritaire à hauteur de 13,22% dans le capital social de la société DUMAR VIDEO FILM.

VALENTINE PRODUCTIONS : Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est situé 35 rue Gabriel Péri à Issy Les Moulineaux (92130) et immatriculée au registre des commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 505 598.

L'objet social de VALENTINE PRODUCTIONS est la production de courts et longs-métrages. Elle porte les droits patrimoniaux des réalisations en animation 2D et 3D de DURAN.

La Société DURAN détient 990 parts sociales sur les 1 000 parts composant le capital, soit une participation de 99 % dans la société VALENTINE PRODUCTIONS.

ACOUSTI STUDIOS : Société à responsabilité limitée au capital de 32 029,54 euros dont le siège social est situé 54 rue de Seine à Paris (75006) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 324 551 894.

L'objet social d'ACOUSTI STUDIOS est l'enregistrement et le mixage de musique acoustique ainsi que la production-édition de titres.

La Société DURAN détient 100 % des 2 101 parts sociales composant le capital social d'ACOUSTI STUDIOS.

ADJ : La Société Les Auditoriums de Joinville est une société anonyme au capital de 686 020,58 euros dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri à Joinville Le Pont (94340) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 338 090 590.

L'objet social d'ADJ est le montage image/son, l'enregistrement, le mixage son pour le cinéma.

La Société DURAN détient une participation de 99,99% dans cette société.

Un tableau des filiales et participations a été joint en page 292 du présent document de référence.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 DESCRIPTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ville	Adresse	Statut	Bailleur	Loyer annuel
Joinville le Pont	7 Quai Gabriel Péri	Locataire	Fondation François Schneider	602 830 €
Boulogne Billancourt	221 bis, avenue Jean Jaurès	Locataire	Lionsbridge Estates SA	900 000 €
Paris	54 rue de Seine – 75006 Paris	Locataire	SCI Le Sphinx	(*)
Issy-les-Moulineaux	35 rue Gabriel Péri	Locataire	SNC Recamier	774 113 €

(*) : Détail sur l'échéancier du loyer d'Acousti Studios

1^{ère} année de bail : 66 000 € - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005 ;
2^{ème} année de bail : 71 820 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 ;
3^{ème} année de bail : 75 411 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ;
4^{ème} année de bail : 79 181 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 ;
5^{ème} année de bail : 83 140 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;
6^{ème} année de bail : 87 297 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;
7^{ème} année de bail : 91 662 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ;
8^{ème} année de bail : 96 245 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;
9^{ème} année de bail : 101 057 € – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;

Les bailleurs présentés ci-avant n'ont aucun lien tant juridique que financier avec les mandataires sociaux de DURAN à l'exception de la SNC Recamier qui est détenue à 10% par DURAN.

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

A la connaissance du Groupe, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES EXERCICES 2007, 2006 ET 2005 ET AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2008.

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2007, 2006 et 2005, établis en norme IFRS, ainsi que des comptes semestriels 2008 arrêtés au 30 juin 2008.

9.1.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Bilan consolidé simplifié :

ACTIF (en K€)	2007	2006	2005	PASSIF (en K€)	2007	2006	2005
Actifs non-courants	11 381	11 047	9 812	Total capitaux propres	-19 113	-15 142	-6 842
Immobilisations corporelles	7 151	6 836	4 909	Capital émis	4 296	4 296	4 296
Immobilisations incorporelles	3 942	3 806	4 560	Primes d'émission	21 082	21 082	21 082
Autres actifs financiers	287	405	342	Actions propres	-2	-2	-2
				Emprunts obligataires	1 710	1 710	1 710
				Résultat de l'exercice (groupe)	-3 981	-8 302	-6 914
				Réserves consolidées	-42 214	-33 926	-26 991
				Intérêts minoritaires	-4	-1	-22
				Passifs non courants	7 735	9 605	9 386
Actifs courants	14 102	14 855	14 025	Emprunts et dettes financières	965	2 316	1 532
Autres actifs financiers	0	1 553	1 493	Emprunt obligataire - part dette	2 126	2 063	1 979
Stocks	105	120	68	Fournisseurs et autres créditeurs	4 468	5 069	5 650
Clients et autres débiteurs	13 868	13 095	12 200	Provisions	176	157	226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129	87	263	Passifs courants	36 861	31 439	21 292
				Emprunts et dettes financières	18 169	12 109	2 674
				Fournisseurs et autres créditeurs	18 195	18 739	18 258
				Provisions	496	591	360
TOTAL ACTIF	25 483	25 902	23 837	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	25 483	25 902	23 837

ACTIF (en K€)	S1 2008	PASSIF (en K€)	S1 2008
Actifs non-courants	10 901	Total capitaux propres	-25 914
Immobilisations corporelles	9 303	Capital émis	4 296
Immobilisations incorporelles	1 326	Primes d'émission	21 082
Autres actifs financiers	281	Actions propres	-2
		Emprunts obligataires – part capitaux propres	1 710
		Résultat de la période – part du groupe	-6 801
		Réserves consolidées	-46 195
		Intérêts minoritaires	-4
		Passifs non courants	10 506
		Emprunts et dettes financières	3 593
Actifs courants	15 817	Emprunt obligataire - part dette	2 157
Autres actifs financiers	0	Fournisseurs et autres créditeurs	4 567
Stocks	88	Provisions	189
Clients et autres débiteurs	15 644		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85	Passifs courants	42 134
		Emprunts et dettes financières	22 110
		Fournisseurs et autres créditeurs	19 489
		Provisions	535
TOTAL ACTIF	26 726	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	26 726

Premier semestre 2008

Le total bilan s'élève au 30 juin 2008 à 26 726 K€ contre 25 483 K€ au 31 décembre 2007, soit une hausse de 1 243 K€.

Compte tenu d'un résultat de la période déficitaire (-6,8 M€), les capitaux propres s'élèvent à -25 910 K€ au terme du premier semestre 2008 contre -19 109 K€ au 31 décembre 2007.

Exercice 2007

Le périmètre de consolidation a été modifié au cours de l'exercice écoulé. En effet, la société « Restaurant des Auditoriums », détenue à 100 % par la société Auditoriums de Joinville a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de cette dernière, avec effet le 31 décembre 2007, le 30 novembre 2007.

Le total du bilan s'élève à 25 483 K€ contre 25 902 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élèvent à (19 109) K€ contre (15 142) K€.

Exercice 2006

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2006. Le total bilan s'élève à 25 902 K€ et croit de 2 065 K€ par rapport à l'exercice 2005.

Les capitaux propres s'élèvent à -15 142 K€ contre -6 842 K€ en 2005. La dette financière (court et long terme) s'établit à 16 488 K€ en 2006 contre 6 185 K€ lors de l'exercice précédent.

Exercice 2005

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2005. Le total bilan s'élève à 23 837 K€ en baisse de 2 248 K€ par rapport à l'exercice 2004.

Les capitaux propres s'élèvent à -7 348 K€ contre - 408 K€ en 2004.

Compte de résultat consolidé simplifié

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	9 836	22 396	20 330	16 784
Charges de personnel	-4 636	-13 065	-12 174	-10 951
Dotations aux amortissements et provisions	-2 294	- 5 279	-3 526	-3 312
Résultat opérationnel	-5 931	- 2 501	-7 177	-6 303
Coût de l'endettement financier net	-870	-1 457	-1 064	-455
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-6 801	-3 981	-8 302	-6 914
Résultat de l'exercice	-6 801	-3 981	-8 302	-6 914
Résultat net part du groupe	-6 801	-3 981	-8 301	-6 936

Résultats par secteurs d'activité

	30/06/2008	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	9 836	22 396	20 330
<i>Dont TV</i>	<i>1 722</i>	<i>5 037</i>	<i>5 728</i>
<i>Dont Cinéma</i>	<i>4 715</i>	<i>10 117</i>	<i>8 609</i>
<i>Dont Studio DD</i>	<i>3 317</i>	<i>7 046</i>	<i>5 683</i>
<i>Dont Autres</i>	<i>83</i>	<i>197</i>	<i>310</i>
Résultat Opérationnel	-5 931	- 2 501	-7 177
<i>Dont TV</i>	<i>-835</i>	<i>-2 345</i>	<i>-2 326</i>
<i>Dont Cinéma</i>	<i>-3 002</i>	<i>-785</i>	<i>-1 690</i>
<i>Dont Studio DD</i>	<i>-1 429</i>	<i>-5 035</i>	<i>-2 881</i>
<i>Dont Autres</i>	<i>-108</i>	<i>-492</i>	<i>-267</i>
<i>Dont non affecté</i>	<i>-557</i>	<i>-540</i>	<i>-13</i>

9.1.1.1 Chiffre d'affaires

Premier semestre 2008

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2008 est de 9,8 M€ contre 11,6 M€ au 30 juin 2007 soit une baisse d'environ 15 %.

1) Le secteur « Cinéma » a enregistré un chiffre d'affaires de 4,7 M€ contre 5,3 M€ au 30 juin 2007, soit une baisse de 11% environ. L'activité « IMAGE : effets spéciaux, étalonnage numérique » poursuit son développement. Cependant, cette croissance du chiffre d'affaires se fait dans des conditions tarifaires difficiles du fait d'une concurrence toujours vive. Les équipes ont travaillé sur de nombreux projets comme « BABYLON AD », « AGATHE CLEARY », « FRANCOISE SAGAN », « INJU », « JCVD ». L'activité « SON » est toujours confrontée à une lourde concurrence sur les prix. Le volume d'affaires n'a pas atteint ses objectifs au cours du premier semestre 2008 et s'est rétracté de 14,5 % par rapport au premier semestre 2007.

2) Le secteur « Télévision : Fiction / Documentaire et Publicité » est le principal secteur touché puisque le chiffre d'affaires baisse de 33 % pour s'établir à 1,7 M€ au 30 juin 2008 contre 2,6 M€ pour la même période en 2007. Le ralentissement du volume d'affaires un attentisme au sein des chaînes sur les programmes futurs et par des décalages de tournages.

3) L'activité de « l'animation 3D – STUDIO DD » représente un chiffre d'affaires de 3,3 M€ au 30 juin 2008 contre 3,6 M€ au 30 juin 2007 soit une baisse de 7%. Ce tassement s'explique par l'absence de projet animation 3D (=full 3D) sur le premier semestre 2008.

Exercice 2007

Au terme de l'exercice 2007, le chiffre d'affaires s'élève à 22 396 K€ contre 20 330 K€ en 2006, soit une augmentation de 10,2 %.

1) Le niveau d'activité du secteur « Télévision : Fiction / Documentaire et Publicité » a légèrement diminué. La fermeture du site de Levallois dédié à la publicité seule, a entraîné une diminution mécanique de 2 M€ du chiffre d'affaires par rapport à 2006, tandis que le volume d'affaires pour le marché fiction/documentaire s'est à quant à lui développé de 1,5 M€. Cette dernière évolution a résulté de l'effort consenti pour la mise à niveau des matériels et à la mutualisation des ressources avec la société Scanlab. L'activité Fiction/Documentaire a été conforme aux prévisions.

Aucun contrat n'a vu le jour en animation 3D pour la télévision, ce segment de marché se caractérisant toujours par des démarrages très longs. En revanche, le Groupe a constaté un développement du recours aux effets visuels dans les fictions et a donc répondu à cette demande auprès des clients historiques de ce secteur.

2) L'activité 2007 « Cinéma : Etalonnage (Dubocolor), Effets spéciaux (VFX), Son pour le cinéma » a été porteur pour le Groupe. Le marché du cinéma a en effet été

composé de gros budgets tels que « Astérix aux Jeux Olympiques », et « Sa majesté Minor » ainsi que de l'accroissement de projets à moyens budgets « Le deuxième souffle », « l'Auberge Rouge », « Les buttes Chaumont ». Le Groupe s'est repositionné comme acteur incontournable des prestations en « one stop shopping » image et son.

DUBOICOLOR s'est doté d'une deuxième chaîne d'étalonnage numérique, complétant ainsi son offre sur le site de Boulogne. Le flux d'affaires 2007 s'est correctement développé tout au long des mois, et se poursuit aujourd'hui.

Le département « Effets Visuels » a travaillé sur un nombre de films en accroissement et le Groupe a mené sans relâche sa politique de restructuration et de réorganisation.

Enfin, la post-production « Son » pour le cinéma s'est également développée en 2007, et les mesures de stratégie commerciale et de restructuration ont commencé à porter leurs fruits en 2007.

Exercice 2006

Au terme de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires s'élève à 20 330 K€ contre 16 784 K€ en 2005, soit une augmentation de 21,13 %.

1) Le niveau d'activité du secteur « Télévision : Fiction / Documentaire et Publicité » a été médiocre en 2006, à cause de l'évolution de la publicité. Il a généré 5,7 M€ de CA hors groupe contre 6,5 M€ lors de l'exercice 2005.

La fiction / documentaire a connu de bons développements et Duran a participé à des séries et téléfilms diffusés sur des grandes chaînes. A contrario, la publicité a connu un creux important au T1 2006.

2) L'activité « Cinéma : Etalonnage (Duboicolor), Effets spéciaux (VFX), Son pour le cinéma » a connu une forte augmentation ; le chiffre d'affaires s'établissant à 13,5 M€ contre 8,2 M€ en 2005.

Les métiers du « son » pour le cinéma sont en baisse, d'une part à cause d'un marché difficile, et d'autre part d'un décalage de l'offre technique des Auditoriums de Joinville et Boulogne, en partie analogique, par rapport à la demande, de plus en plus numérique.

Pour ce qui concerne les « effets spéciaux », le carnet de commandes était plat début 2005, et certains matériels étaient devenus obsolètes. Dans ce contexte, l'année 2006 a été marquée d'une part par un renforcement des structures et des efforts commerciaux, et d'autre part par une remise à niveau progressive des matériels.

L'offre « Duboicolor » liée au numérique a, elle-aussi, souffert dans un passé proche d'un retard d'investissement. Des investissements importants ont ainsi été réalisés pour adapter les structures d'étalonnage numérique aux nouvelles demandes du marché.

3) L'activité de « l'animation 3D » a chuté à 1,2 M€ en 2006 contre 2,1 M€ en 2005. Un contrat est arrivé à terme contribuant en 2006 à 3 mois de chiffre d'affaires contre 12 mois en 2005. Par ailleurs, il n'a pas été signé de contrat à gros budget au cours de l'exercice.

Exercice 2005

Le chiffre d'affaires s'élève à 16 784 K€ contre 21 104 K€ en 2004 (exercice de 15 mois) soit une diminution de 20,47 % (ou une diminution de 0,6 % sur 12 mois)

1) Le niveau d'activité du secteur « Télévision : Fiction / Documentaire et Publicité » a été médiocre en 2005. Il a généré 6,5 M€ de CA hors groupe sur 12 mois contre 7,9 M€ lors de l'exercice 2004 (15 mois).

La décision a été prise de se maintenir dans ces secteurs, et de se doter de moyens humains et matériels permettant de renouer, à partir du S2 2006, avec la croissance, pour retrouver une place significative sur ce marché.

2) L'activité « Cinéma : Etalonnage (Dubocolor), Effets spéciaux (VFX), Son pour le cinéma » a connu une forte baisse en 2005 ; le chiffre d'affaires s'établissant à 8,2 M€ (12 mois) contre 13 M€ en 2005 (15 mois).

Les métiers du « son » pour le cinéma sont en baisse, d'une part à cause de l'arrêt en 2004 des activités de report optique (devenues non-concurrentielles), et d'autre part d'un décalage de l'offre technique des Auditoriums de Joinville et Boulogne, en partie analogique, par rapport à la demande, de plus en plus numérique. La mise en adéquation des matériels avec la demande du marché est à l'étude.

Pour ce qui concerne les « effets spéciaux », le carnet de commandes était plat en début 2005, et certains matériels étaient devenus obsolètes.

L'offre « Dubocolor » liée au numérique, a elle-aussi, souffert d'un retard d'investissement. Des investissements importants ont ainsi été réalisés pour adapter les structures d'étalonnage numérique aux nouvelles demandes du marché.

3) L'activité de « l'animation 3D » a représenté 2 098 K€ du chiffre d'affaires 2005, en forte hausse par rapport au CA 2004 de cette activité (182 K€).

9.1.1.2 Résultat opérationnel

Premier semestre 2008

Le résultat opérationnel se traduit par en perte de -5 931 K€ au 30 juin 2008 contre une perte de -3 578 K€ au 30 juin 2007, soit une baisse de 2 535 K€.

La dégradation du résultat opérationnel s'explique en partie par la baisse du chiffre d'affaires par rapport au S1 2007 et par l'augmentation du poste « dépréciation du goodwill » (+ 2,3 M€ par rapport au S1 2007).

Exercice 2007

Le résultat opérationnel ressort en perte de -2 510 K€ au 31 décembre 2007 contre une perte de - 7 177 K€ l'exercice précédent.

La dégradation du résultat opérationnel s'explique en partie par l'augmentation des charges de personnel qui s'élèvent à 13 065 K€ contre 12 174 K€ en 2006, soit une augmentation de 7,3 %.

Exercice 2006

Le résultat opérationnel ressort en perte de -7 177 K€ au 31 décembre 2006 contre une perte de - 6 303 K€ l'exercice précédent.

La dégradation du résultat opérationnel s'explique en partie par l'augmentation des charges de personnel qui s'élèvent à 12 174 K€ contre 10 951 K€ en 2005, soit une augmentation de 11,16 %.

Exercice 2005

Les charges totales de personnel s'élèvent à 10 951 K€ contre 12 310 K€ en 2004, soit une diminution de 11,04 % (ou une augmentation de 11,20 % sur 12 mois)

Compte tenu des autres produits et charges opérationnelles évoluant de 2 491 K€ en 2004 à -336 K€ au 31 décembre 2005, le résultat opérationnel ressort en perte de -6 303 K€ au 31 décembre 2005 contre une perte de - 798 K€ l'exercice précédent.

9.1.1.3 Résultat net

Premier semestre 2008

Suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice du 1^{er} semestre 2008 ressort à - 6 801 K€ contre -4 180 K€ au 1^{er} semestre 2007.

Exercice 2007

Suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice 2007 ressort à - 3 981 K€ contre -8 302 K€ en 2006.

Exercice 2006

Suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice 2006 ressort à -8 302 K€ contre - 6 940 K€ en 2005.

Exercice 2005

Suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice 2005 ressort à -6 940 K€ contre 353 K€ l'exercice précédent, qui tenait compte de la vente de l'immeuble de Boulogne.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUENÇANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de Duran dépend du dynamisme de projets de films importants en France et à l'étranger. Une atonie du marché, la faiblesse du dollar, les reports de projets de films importants (certains pouvant être liés à la grève des professions du cinéma à Hollywood) pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Aucun changement n'est intervenu sur le périmètre de la Société impactant sensiblement les états financiers de celle-ci.

9.2.3 FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2006	4 296	21 082	-33 926	1 710	-2	-8 301	-1	-15 142
Affectation du résultat			-8 301			8 301		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			13					13
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-3 981		-3 981
Part des minoritaires							-3	-3
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2007	4 296	21 082	-42 214	1 710	-2	-3 981	-4	-19 113
Affectation du résultat			-3 981			3 981		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-6 801		-6 801
Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 30 juin 2008	4 296	21 082	-46 195	1 710	-2	-6 801	-4	-25 914

10.2 SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE AU COURS DES EXERCICES 2005, 2006 ET 2007 ET AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2008.

En K€	S1 2008	2007	2006	2005
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-528	735	-5 032	310
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 243	-4 007	-4 386	-1 504
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 243	2 865	8 230	689
Variation de trésorerie	468	-407	-1 187	-505

Premier semestre 2008

La variation de la trésorerie au 1^{er} semestre 2008 a été positive de 468 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est négatif de 528 K€

Le flux net lié aux investissements est négatif de 5 243 K€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est positif de 6 243 K€

2007

La variation de la trésorerie en 2007 a été négative de 407 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est positif de 735 K€

Le flux net lié aux investissements est négatif de 4 007 K€, lié à la poursuite des investissements groupe.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est positif de 2 865 K€

2006

La variation de la trésorerie en 2006 a été négative de 1 187 K€.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est négatif de 5 032 K€, après prise en compte d'une variation négative du BFR de 1 666 K€.

Le flux net lié aux investissements est négatif de 4 386 K€, conséquence de la poursuite des investissements groupe.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est positif de 8 231 K€, dont environ 4 M€ de financement de matériels en crédit bail.

2005

La variation de la trésorerie en 2005 a été négative de 505 K€, contre une variation positive de 735 K€ en 2004.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité ressort à +310 K€, compte tenu d'une CAF avant coût de l'endettement net de -2,4 M€, compensée par une variation positive du BFR de +2,7 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est négatif de 1,5 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à +0,7 M€.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

10.3.1 SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 30 juin 2008, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement était la suivante :

En K€	30/06/2008	A moins de un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 698	1 286	412	
Emprunts et dettes financières diverses	20 010	19 717	293	
Retraitement crédit bail	3 995	1 108	2 887	
Emprunt obligataire	2 094			2 094
Total	27 797	22 111	3 592	2 094

La structure de financement au 31 décembre 2007 était la suivante :

En K€	31/12/2007	A moins de un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 121	1 717	311	93
Emprunts et dettes financières diverses	15 422	15 136	221	66
Retraitement crédit bail	1 591	1 316	275	
Emprunt obligataire	2 126			2 126
Total	21 260	18 169	807	2 285

10.3.2 EMPRUNT OBLIGATAIRE

En octobre 1997, la Société a émis 173 685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs (57,93 €), avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action nouvelle DURAN pour 1 obligation.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative dans le cadre de l'opération de redressement et du plan y afférent. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions nouvelles DURAN pour 2 obligations.

A ce jour, 138 084 obligations ont été converties en actions sur les 173 685 obligations émises. Il reste en conséquence 35 601 obligations non converties (soit potentiellement 302 608 actions nouvelles à émettre).

10.4 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Hormis le Plan de Redressement, il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Le Groupe compte poursuivre son effort en termes d'investissements et de recherche et développement. Cet effort sera financé notamment avec l'aide de l'actionnaire majoritaire, QUINTA INDUSTRIES qui apporte son soutien dès que cela est nécessaire. Dès que les flux de trésorerie générés par l'activité le permettront, le Groupe financera ses efforts d'investissement par ce biais. Le Groupe n'envisage pas de modifier de manière significative sa politique de financement dans un avenir proche.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le pôle « recherche et développement » basé à Issy les Moulineaux compte 9 personnes au niveau du Groupe. Cette équipe se consacre d'une part à l'amélioration des performances techniques des projets développés dans les différentes activités du Groupe, et participe d'autre part à un projet de développement du logiciel Storyviz, programme lancé en 2003/2004, et partiellement subventionné par le centre national de la cinématographie.

Les dépenses immobilisées à ce titre s'élèvent à 680 K€ pour l'exercice 2003/2004, 708 K€ pour l'exercice 2005, 259 K€ pour l'exercice 2006.

Le projet de 680 K€ a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel.

Le projet de 967 K€ (708+259) a abouti mi-2006 à la commercialisation d'une deuxième version du logiciel.

Au cours de l'exercice 2007, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

Ces trois projets sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention.

Les frais de développement immobilisés (immobilisations incorporelles en cours) s'élèvent à :

- STORYEDITOR : 36 K€
- HD3D : 65 K€
- STORYMAKER : 63 K€

Une subvention sur le projet HD3D de 88 K€ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2007.

11.2 BREVET

Le Groupe n'est pas titulaire de brevets.

11.3 MARQUES, DESSINS, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Duran s'efforce de prendre les mesures appropriées et raisonnables en matière de droit de la propriété industrielle dans chacune des juridictions appropriées pour protéger les droits sur les marques du Groupe.

Ainsi, la marque « Le Studio Duran Duboi » a été enregistrée par l'OMPI (Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) pour le compte de Duran en France, ainsi que sur le plan international au Etats-Unis et au Royaume-Uni. La date d'échéance de cet enregistrement est le 12 juin 2017.

Le Groupe Duran a également déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) les marques suivantes : Duran (échéance février 2016), Les Auditoriums de Joinville (échéance avril 2009), Les Auditoriums de Boulogne (échéance avril 2009), Dutruc (échéance février 2016), D-Viz (échéance octobre 2017) et Designing Dreamware (échéance novembre 2016).

Duran, titulaire de droits sur les œuvres numériques Storyviz et Dutruc, a fait enregistrer ces dernières par l'Agence pour la Protection des Programmes au sein du répertoire IDDN (Inter Deposit Digital Number) afin de préconstituer la preuve de ses droits. Le numéro IDDN attribué est codifié et permet de connaître notamment le type d'œuvre, le numéro de classe de produit, la nationalité de l'œuvre et l'année de référencement. L'IDDN correspond donc à un système international d'identification des œuvres numériques et de gestion directe des droits d'auteur. Duran demeure indéfiniment titulaire de ces droits sous réserve du règlement d'une cotisation annuelle.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EMETTEUR DEPUIS LE DERNIER EXERCICE

L'année 2008 a évolué différemment suivant les marchés du Groupe.

Marché du Cinéma Post Production Image, VFX et Animation 3D.

Le premier semestre 2008 a été impacté par un faible volume d'activité. Toutefois, le second semestre a retrouvé un volume d'affaires satisfaisant, permettant d'atteindre les objectifs de l'année.

- Les chaînes d'étalonnage numérique (DuboiColor), réorganisées et stabilisées, ont permis le développement du volume d'affaires ainsi qu'une meilleure réactivité des équipes face aux exigences des clients, tant techniquement qu'artistiquement. La Société traite donc un nombre croissant de films à petits et moyens budgets (Mesrine Ennemi Public N°1, Mesrine Instinct de Mort, Agathe Cléry, Largo Winch, etc.)
- Le studio Duran Duboi garde sa place d'acteur majeur du marché français dans les effets visuels 2D/3D. Sa réorganisation en 2007 a également permis en 2008 de multiplier le volume de projets traités (Mesrine Ennemi Public N°1, Mesrine Instinct de Mort, Agathe Cléry, l'Emmerdeur, etc.)
D'autre part, l'action commerciale soutenue outre-Atlantique a entraîné un nombre grandissant d'appels d'offres provenant des USA.
- Il n'y a pas eu en 2008 de contrat d'animation 3D.

Contrairement à 2007 qui avait connu un projet à gros budget (« Astérix aux Jeux Olympiques »), la Société n'est pas intervenue en 2008 sur un film à gros budget français.

Marché du Cinéma Post Production Son.

Les Auditoriums de Joinville et de Boulogne, filiale de DURAN, est un acteur important du marché. Le site de Boulogne qui est dédié plus particulièrement aux projets à gros budgets, a été pénalisé par l'absence en 2008 de telles productions. On constate en revanche, sur l'ensemble des sites de Joinville et de Boulogne, un développement du nombre de films traités.

Le positionnement de prestataire « haut de gamme » des Auditoriums de Joinville et de Boulogne devrait permettre de faire face à une concurrence importante, menée par des structures plus petites que celle de la Société.

Ainsi, elle est intervenue en 2008 sur les long-métrages suivants : Mesrine Ennemi Public N°1, Mesrine Instinct de Mort, Agathe Cléry, Pour elle, Largo Winch, l'Emmerdeur, Mes stars et moi, Ricky etc.

Marché de la fiction / documentaire Post Production Image & Son.

Le marché français a été marqué en 2007 de remaniements capitalistiques qui ont provoqué en 2008 le départ de clients historiques de la Société vers des concurrents, alors même que la Société a consolidé techniquement ses outils HD tant pour la post-production image que pour le son.

Ainsi l'activité a fortement diminué, retrouvant son niveau des années 2005/2006.

Après une restructuration interne et un renforcement de la force commerciale en fin d'année 2008, DURAN poursuit ses efforts pour reconquérir ses parts de marché et attirer de nouveaux clients.

Enfin, la Société constate un accroissement dans ce secteur des mini-séries 52' de 4 épisodes ou plus. Ainsi, DURAN a travaillé sur des séries très connues comme : Julie Lescaut, Boulevard du Palais, Fred Vargas etc.

Marché du disque (enregistrement et mixage) et prestations SON cinéma, fiction et publicité.

La structure Acousti Studios, située au cœur du quartier Saint Germain, résiste à la forte dégradation du marché du disque. De grands noms de la chanson française, distribués notamment par Universal ont sollicité la Société en 2008 : Adamo, Olivia Ruiz, Superbus, Dionysos, Maurane etc.

Acousti Studios persévère pour gagner des parts de marché dans l'enregistrement et le mixage de musiques de téléfilms, long-métrages et publicité.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors des événements mentionnés au paragraphe 12.1, la Société ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 ESTIMATION DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Groupe DURAN estime son chiffre d'affaires consolidé devrait se situer entre 21,0 M€ et 22,0 M€ environ (donnée non audité) au 31 décembre 2008.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Jean-Robert GIBARD
Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse Professionnelle	35 avenue Gabriel Péri – 92130 Issy les Moulineaux
Date de première nomination	19/10/2005
Date d'échéance du mandat	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de DURAN Représentant de Quinta Industries, administrateur, de DUBOI Représentant de Quinta Industries, administrateur, des AUDITORIUMS DE JOINVILLE Gérant de Valentine Productions Directeur Général de Quinta Industries Représentant de DURAN, administrateur, de PM FILMS
Autres mandats et fonctions exercés hors Groupe	Président de LTC SAS Président de SCANLAB SAS Président de SIS SAS Président de SIS PARIS SAS
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de Léon de Bruxelles (mandat expiré le 30 juin 2006)

Nom	Quinta Industries – représentée par Olivier CHIAVASSA
Mandat actuel	Administrateur
Adresse Professionnelle	35 avenue Gabriel Péri – 92130 Issy les Moulineaux
Date de première nomination	24 mars 2004
Date d'échéance du mandat	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom		Quinta Communications – représentée par Farid DJOUHRI	
Mandat actuel	Administrateur		
Adresse Professionnelle	35 avenue Gabriel Péri – 92130 Issy les Moulineaux		
Date de première nomination	24 mars 2004		
Date d'échéance du mandat	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013		
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général et administrateur de DUBOI Président du Conseil d'Administration et administrateur des AUDITORIUMS DE JOINVILLE Gérant de SNC BOULOGNE AUDIOVISUEL Gérant d'ACOUSTI STUDIOS Gérant de DURAN DUBOI SERVICES Directeur Général délégué de Quinta Communications Président du Conseil d'Administration et administrateur de Quinta Industries		
Autres mandats et fonctions exercés hors Groupe	Administrateur de Europa TV Spa (Italie)		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de Lux Vide SpA (Italie) (mandat expiré en décembre 2007) Administrateur de Prima TV (Italie) (mandat expiré en décembre 2006)		

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs

Diplômé d'un DESS à Paris V, d'un MBA à l'ESCP, et d'un DESS à l'IAE, Monsieur GIBARD exerce des fonctions à responsabilité depuis près de 30 années. En 1990, il entre à la Financière du Parc Monceau, où il sera directeur général adjoint. En 1993 il rejoint Vanity Fair Europ à la direction administrative et financière - Business European development. Il rejoindra Quinta Communications en 1997 après un passage chez TNT Express au sein de la direction administrative et financière pour la zone Europe du Sud, où il supervisera entre autres, des activités financières (145 personnes), juridiques etc.

Monsieur Gibard, qui fait parti de Quinta Communication depuis plus de 10 ans, est Directeur Général et Président des filiales du groupe. Il est notamment conseiller sur les opérations de développement à l'international.

Monsieur CHIAVASSA entre en 1970 au sein de la Société Eclair Laboratoires (plus de 400 salariés). Il y exercera chronologiquement les fonctions suivantes : assistant étalonneur, étalonneur, responsable du service étalonnage, directeur du département Production, et depuis 1994 Directeur des départements Production Vidéo et Cinéma Numérique.

Après 35 ans passés chez Eclair laboratoires, Monsieur CHIAVASSA rejoint Quinta Industries en 2006 en qualité de Directeur Général Adjoint.

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (Promotion 69) puis de la Harvard Business School (Promotion 79) Monsieur Farid DJOUHRI débute sa carrière professionnelle en qualité d'Ingénieur Production à la Compagnie Françaises des Pétroles.

Directeur Adjoint de Total Production (Tunisie) puis Vice Président de Saudi Research and Development Company (Arabie Saoudite), Monsieur Djouhri mettra en pratique son expertise pendant plus de 20 ans au sein des sociétés suivantes : Concorde Holding SA (PDG), Interedec Inc (Président), Club Méditerranée (Administrateur), Sam. P. Wallace Inc (Administrateur)

Monsieur Henri MONTI a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société le 31 janvier 2007 avec effet à compter de cette même date. Il n'a pas été remplacé de ses fonctions.

14.1.2 CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURES DE LIQUIDATION, SANCTIONS A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Néanmoins, DURAN ne verse pas de rémunération aux administrateurs au titre de leurs fonctions au sein du Groupe DURAN. Tous sont rémunérés globalement par Quinta Industries (actionnaire majoritaire), au titre de leurs fonctions et activités au sein du Groupe Quinta Industries.

Aucun dirigeant, ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE DURAN

Les rémunérations 2007 brutes totales avant impôt (en K€) des dirigeants figurent dans les deux tableaux ci-dessous.

Aucune rémunération spécifique n'est versée par DURAN aux administrateurs au titre de leurs fonctions ou activités au sein du groupe DURAN. Ainsi, Jean-Robert Gibard et Olivier Chiavassa sont rémunérés uniquement par Quinta Industries au titre de leurs fonctions ou activités exercées au sein du groupe Quinta Industries ; Farid Djouhri est rémunéré par Quinta Industries au titre de ses fonctions ou activités exercées au sein du groupe Quinta Industries et par les Auditoriums de Joinville au titre de ses fonctions de Président du de Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31/12/2007	Fonction	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire
Jean-Robert GIBARD (1)	Président du Conseil d'Administration	418,4	240	170,7 (a)	7,7 (b)	0	0
Quinta Industries – représentée par Olivier CHIAVASSA (2)	Administrateur	244,7	219,9	18,3 (c)	6,5 (d)	0	0
Quinta Communications – représentée par Farid DJOUHRI (3)	Administrateur	304,4	150 (e)	149,4 (f)	5 (g)	0	0

(1) : Rémunération versée par Quinta Industries, au titre des mandats et fonctions exercés par M. Gibard au sein du Groupe Quinta Industries.

(a) : partie variable : Montant défini par le Conseil d'Administration de Quinta Industries. 150 K€ environ est lié à l'augmentation de périmètre géré, la réorganisation de ce périmètre suite à l'intégration du Groupe DURAN et le retour à l'équilibre financier de ce périmètre. La partie variable comprend également 20 K€ au titre du 13^{ème} mois.

(b) : avantage en nature : dont 2,4 K€ au titre de l'avantage nature « voiture » ; dont 5,3 K€ au titre de l'assurance chômage.

(2) : Rémunération versée par Quinta Industries, au titre des mandats et fonctions exercés par M. Chiavassa au sein du Groupe Quinta Industries.

(c) : partie variable : exclusivement au titre du 13^{ème} mois

(d) : avantage en nature : dont 6 K€ au titre de l'avantage nature « voiture » ; dont 0,5 K€ au titre de l'avantage nature « prévoyance ».

(3) : Rémunération versée par Quinta Industries au titre de ses fonctions ou activités exercées au sein du groupe Quinta Industries et par les Auditoriums de Joinville au titre de ses fonctions de Président du de Conseil d'Administration.

(e) : partie fixe : dont 90 K€ versé par Quinta Industries et 60 K€ versé par les Auditoriums de Joinville

(f) : partie variable : le montant est basé sur la performance de la société LTC (hors périmètre DURAN) et 7,5 K€ versé par Quinta Industries au titre du 13^{ème} mois.

(g) : avantage en nature : dont 5 K€ au titre de l'avantage nature « voiture ».

La rémunération totale perçue par M. Djouhri depuis Quinta Industries s'élève à 221,8 K€ ; et à 82,6 K€ depuis les Auditoriums de Joinville ; soit une rémunération totale de 304,4 K€.

Aucun contrat de travail du groupe DURAN ni aucun mandat social ne prévoit le versement d'une indemnité spécifique, par exemple, prime de départ ou d'arrivée, hors disposition légales et conventionnelles.

Aucun accord ne prévoit le versement d'indemnité spécifique aux dirigeants ou aux mandataires sociaux du groupe DURAN en cas d'offre publique et/ou de changement de contrôle du groupe DURAN.

Les rémunérations 2006 brutes totales avant impôt (en K€) des dirigeants figurent dans les deux tableaux ci-dessous.

Exercice clos le 31/12/2006	Fonction	Rémunération brute totale
Jean-Robert GIBARD (1)	Président du Conseil d'Administration	382
Quinta Industries – représentée par Olivier CHIAVASSA (1)	Administrateur	256
Quinta Communications – représentée par Farid DJOUHRI (2)	Administrateur	100,0

(1) : Rémunération versée par Quinta Industries, au titre des fonctions ou activités exercées par M. Gibard au sein du groupe Quinta Industries.

(2) : Rémunération versée par Quinta Industries au titre de ses fonctions ou activités exercées au sein du groupe Quinta Industries et par les Auditoriums de Joinville au titre de ses fonctions de Président du de Conseil d'Administration.

Les rémunérations 2005 brutes totales avant impôt (en K€) des dirigeants figurent dans les deux tableaux ci-dessous.

Exercice clos le 31/12/2005	Fonction	Rémunération brute totale
Pascal HEROLD	Administrateur	180
Quinta Communications – représentée par Farid DJOUHRI (1)	Administrateur	90
Henri MONTI	Administrateur	93

(1) : Rémunération versée par Quinta Industries au titre de ses fonctions ou activités exercées au sein du groupe Quinta Industries et par les Auditoriums de Joinville au titre de ses fonctions de Président du de Conseil d'Administration.

DURAN se conforme à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Le tableau ci-dessous présente les engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite.

en k€	30/06/2008	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour retraites	100	85	126

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite. Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2007

Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la Société (33,80 % en 2007 et 31,37 % en 2008) et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2006, 2007 et S1 2008.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2007	2006
Coût des services rendus	16	31
Coût financier	0	2
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	-57	0
Autres	0	51
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	-41	84

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Robert GIBARD : Président du Conseil d'Administration

1^{ère} nomination : 19/10/2005

Mandat expirant : Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Quinta Industries : Administrateur

1^{ère} nomination : 24/03/2004

Représentée par Olivier CHIAVASSA

Mandat expirant : Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quinta Communications : Administrateur

1^{ère} nomination : 24/03/2004

Représentée par Farid DJOUHRI

Mandat expirant : Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

16.2 CONTRATS DE SERVICES ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Il n'existe pas de contrat de services entre les administrateurs et la Société (et les autres Sociétés du Groupe DURAN) incluant tout contrat de travail ou contrat spécifique concernant la rémunération

16.3 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Néant. DURAN n'a mis en place aucun comité.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.4.1 RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2007, notre conseil s'est réuni quatre fois, les 13 mars, 2 mai, 29 mai, 26 octobre 2007.

I – Gouvernement d'entreprise

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

1.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de trois membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Olivier Chiavassa, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

La liste des Administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans les autres sociétés est mentionnée dans le rapport de gestion au paragraphe 10.

1.2 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

1.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-238 du code de commerce, Monsieur François Rochmann et Monsieur Claude Amon, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 29 avril 2008 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif. Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

1.4 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur. Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Au cours de l'exercice 2007, notre Conseil s'est réuni quatre fois, les 13 mars, 2 mai, 29 mai, 26 octobre 2007.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 100%.

Lors de la réunion du 13 mars 2007, le conseil s'est réuni aux fins de donner tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet de signer pour le compte de la Société la lettre de garantie au profit de la SNC Récamier.

Lors de la réunion du 2 mai 2007, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 de la Société.

Le conseil a également constaté la démission de Monsieur Henri Monti de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le conseil a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 27 juin 2007.

Lors de la réunion du 29 mai 2007, le conseil a étudié un projet de mise en location-gérance du fonds de commerce exploité par la société Duboi.

Compte tenu de la communauté totale d'administrateurs, le conseil n'a pu autoriser la conclusion de cette convention qui devait donc être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Lors de la réunion du 26 octobre 2007, le conseil d'administration a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2007.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

II.1 Définitions et objectifs en matière de contrôle interne :

Le groupe Duran adopte la définition du contrôle interne proposée dans le Cadre de Référence de l'AMF.

Le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

II.2 Périmètre du contrôle interne et diligences du président

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrants dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL DDS, SARL Acousti Studios, SARL Valentine et la SNC Boulogne Audiovisuel.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place.

II.3 Description synthétique des procédures de contrôles mises en place :

II-3-1 Organisation générale du groupe

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

- Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.
- Les performances des sociétés sont suivies par activité.
- Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

II-3-2 Diffusion d'informations en interne

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

Le conseil d'administration valide la stratégie à mener au sein du groupe.

Celle-ci est ensuite relayée par le Président Directeur Général lors des comités de Direction auprès des différents responsables des directions globales.

Les membres du Comité de direction transmettent à leurs équipes la mise en œuvre de cette stratégie.

Le suivi des politiques et décisions prises par les organes de direction est assuré lors du comité de direction par la présentation de la réalisation des objectifs assignés à chaque direction.

II-3-3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de risque

Les activités de contrôle décrites dans le paragraphe II-3-4. ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité de Duran.

II-3-4 Activités de contrôle

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits / marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Organisation générale du contrôle interne.

Au cours de cet exercice a été créé un service d'audit interne chargé de valider le contrôle interne.

Le service d'audit interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général.

Le service d'audit interne est constitué d'une personne.

Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le contrôle de gestion est décomposé en 2 branches :

- L'image composée des sociétés LTC, Scanlab et Duran
- Le son composé des sociétés Les Auditoriums de Joinville, SIS et SIS Paris.

L'activité du contrôle de gestion consiste notamment :

- L'établissement des budgets annuels
- L'analyse et rapprochement des écarts entre le réalisé et le prévisionnel
- Le contrôle de la gestion commerciale : devis, avoirs
- Le contrôle des demandes d'embauche
- Toute analyse de gestion nécessaire à la prise de décision des organes de direction.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

- Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par le service (contrôle de gestion) ;
- La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;
- La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;
- La gestion des compétences ;
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

Organisation du contrôle interne opérationnel : gestion des risques

Il existe au niveau du Groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...).

- Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;
- Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;
- Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

II-3-5 Animation et surveillance du contrôle interne

Le Président en fonction de la gestion des risques détermine chaque année le plan d'audit à mettre en œuvre.

Le service d'audit interne exerce sa mission et remet son rapport au Président.

Le Président informe le conseil d'administration des mesures correctrices entreprises en cas de défaillance du contrôle interne.

III – Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de l'information financière et comptable.

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :

- Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;
- Etablissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ; (il n'existe pas de comptes consolidés analytiques) ;
- Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;
- Etablissement de situations semestrielles consolidées ;
- Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

b) Service de trésorerie

- Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.
- Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires, existe.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptable et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès des journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

IV – Plan d'actions et perspectives 2008

Le guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF est mis en application progressivement au sein du groupe :

- Organisation des différents services du groupe et notamment un service comptable et financier avec à sa tête une Direction comptable
- Mise en place d'un circuit d'information économique fiable.
- Sécurisation des systèmes d'information
- Création d'un service d'audit interne.

En 2008 le service d'audit interne a un plan d'audit comprenant des missions portant notamment sur le service comptable, les ressources humaines, la trésorerie...

V – Autres informations :

- a) Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2007, QUINTA INDUSTRIES détient 1.644.737 actions, soit 58,26 % du capital.

- b) Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2007

Rémunération des administrateurs :

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe déterminée par préférence aux pratiques de marché.

Messieurs Gibard et Chiavassa perçoivent, en outre, une rémunération variable déterminée par référence à des objectifs personnels.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gibard ne perçoit aucune rémunération du groupe Duran.

Salaire brut perçu par les dirigeants du Groupe en 2007 (en K€)

Société	Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	Avantage nature voiture	Avantage nature chômage	Avantage nature logement	Avantage nature prévoyance	13 ^{ème} mois	Bonus	Brut
Quinta Industries	M. GIBARD	204	2,4	5,3			20	150,7	418,4
Quinta Industries	M. DJOUHRI	90	5				7,5	119,3	221,8
Auditoriums Joinville	M. DJOUHRI	60						22,6	82,6
Auditoriums Joinville	Mme NEBOUT-MEVEL	128,3	1,5				8,3	2	140,1
Quinta Industries	M. CHIAVASSA	219,9	6			0,5	18,3		244,7
DURAN	M. BRAMI	132,7	0,9						133,6
Quinta Industries	M. BRAMI	9,5			1,9		1,8	12,3	25,5

Informations sur la rémunération différée, les indemnités de retraite :

Une indemnité de retraite est provisionnée pour Mme Nebout Mevel pour 0.6 K€. Les autres mandataires ne rentrent pas dans le calcul de la provision au 31/12/2007

- c) Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur. Au cours de l'exercice 2007, il n'a pas été consenti de nouveau plus de souscription et/ou d'achats d'actions DURAN SA.

- d) Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis.

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2007.

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Robert GIBARD

16.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Duran et en application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes :

Claude Amon

ERNST & YOUNG et Autres
François Rochmann

17 SALARIES

17.1 EFFECTIFS

Les effectifs salariés dans les principales sociétés du Groupe se répartissent de la façon suivante :

Nombre de salariés	31/12/08	30/06/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05
DURAN	58	63	82	73	85
DURAN DUBOI SERVICES	-	-**	0	0	0
SNC BOULOGNE	-	-**	0	0	0
DUBOI	0	0	0	30	31
VALENTINE PRODUCTION	0	0	0	0	0
ACOUSTI STUDIOS	4	4	4	4	4
LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE	25	28	31	38	36
LE RESTAURANT DES AUDITORIUMS DE JOINVILLE	-	-*	-*	12	16
Total incluant toutes les sociétés du Groupe	87	95	117	157	172

* : le Restaurant des Auditoriums, filiale à 100 % de la société Auditoriums de Joinville, a fait l'objet, le 30 décembre 2007, d'une dissolution sans liquidation.

** : La SNC de Boulogne et Duran Duboi Services ont fait l'objet le 29/06/2008 d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) dans DURAN.

Source : Société

Aucune évolution significative des effectifs du Groupe n'a été constatée depuis le 31 décembre 2008

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom	Fonction	Nombre d'actions détenues au 31/12/2008	Titres donnant accès au capital détenus au 31/12/2008
Jean-Robert GIBARD	Président Conseil d'Administration	1	0
Quinta Industries – représentée par Olivier CHIAVASSA	Administrateur	1 644 736	0
Quinta Communications – représentée par Farid DJOUHRI	Administrateur	1	0

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, certains salariés détiennent à titre personnel des actions, qui ne représentent pas une part significative du capital.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2007 :

Nom des actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	%des droits de vote
Denis HALARD	87 068	174 136	3,08%	5,92%
J-Christophe COMAR	32 376	64 752	1,15%	2,20%
Quinta Communications	1	1	0,00%	0,00%
Quinta Industries	1 644 736	1 644 736	58,26%	55,92%
Autres nominatifs	460	714	0,02%	0,02%
Obligations converties	395 811	395 811	14,02%	13,46%
Public	661 186	661 186	23,42%	22,48%
Auto-détenues	1 401	0	0,05%	0,00%
TOTAL	2 823 038	2 941 335	100,0 %	100,0 %

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2006 :

Nom des actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	%des droits de vote
Denis HALARD	87 068	174 136	3,08%	5,92%
J-Christophe COMAR	32 376	64 752	1,15%	2,20%
Quinta Communications	1	1	0,00%	0,00%
Quinta Industries	1 644 736	1 644 736	58,26%	55,92%
Autres nominatifs	460	694	0,02 %	0,02 %
Obligations converties	395 811	395 811	14,02%	13,46%
Public	661 185	661 185	23,42%	22,48%
Auto-détenues	1 401	0	0,05%	0,00%
TOTAL	2 823 038	2 941 315	100,0 %	100,0 %

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 décembre 2005 :

Nom des actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	%des droits de vote
Denis HALARD	87 068	174 136	3,08%	5,92%
J-Christophe COMAR	32 376	64 752	1,15%	2,20%
Quinta Communications	0	0	0,00%	0,00%
Quinta Industries	1 644 737	1 644 737	58,26%	55,92%
Autres nominatifs	254	524	0,01 %	0,02 %
Obligations converties	395 199	395 199	14,02%	13,46%
Public	661 391	661 391	23,43%	22,49%
Auto-détenues	1 401	0	0,05%	0,00%
TOTAL	2 822 426	2 940 739	100,0 %	100,0 %

A ce jour, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires, que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant directement, indirectement ou de concert, 2,5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent Document de Référence, la majorité des actionnaires de la Société DURAN bénéficie de droits de vote simple.

Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

Avec 58,26 % du capital et 55,92 % des droits de vote, l'actionnaire QUINTA INDUSTRIES dispose seul d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires.

La Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques en vue d'éviter que le contrôle de la Société par son actionnaire majoritaire ne soit exercé de manière abusive. Toutefois, la Société rappelle que son actionnaire majoritaire, QUINTA INDUSTRIES, ne dispose pas d'un nombre de voix suffisant lui permettant d'imposer des décisions en Assemblée Générale Extraordinaire. Par ailleurs, le commissaire à l'exécution du Plan de Redressement veille à la bonne exécution dudit plan.

La Société n'a conclu aucun accord qui deviendrait caduc en cas de changement de contrôle.

18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucune convention d'actionnaires, susceptible d'entraîner un changement de contrôle.

A la connaissance de la Société il n'existe pas de convention à laquelle DURAN serait partie, susceptible d'avoir une incidence sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Chacune des conventions conclues avec des apparentés telles que mentionnées au § 19.1 et en annexes des comptes (notamment celle du 10 mars 2006 portant sur des prestations de services) a été signée par Monsieur Farid DJOUHRI et par Monsieur Jean-Robert GIBARD. Monsieur Olivier CHIAVASSA n'est signataire d'aucune convention.

Les conventions ont été conclues avec Quinta Communications, Quinta Industries, Auditoriums de Joinville, Duboi, LTC, SIS, Scanlab, SIS TV.

Aucune convention réglementée n'a été conclue depuis le 31/12/2007.

L'ensemble des conventions réglementées pour les exercices 2007, 2006 et 2005 ont été soumises à la procédure prévue par les articles L. 225-38 et s. du code de commerce - à savoir, notamment, une autorisation préalable du conseil d'administration par un vote auquel l'intéressé ne doit pas participer, ainsi qu'une approbation par l'assemblée générale ordinaire au cours de laquelle l'intéressé ne peut pas prendre part au vote.

19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.1.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés Valentine, Acousti, Duran Duboi Services et S.N.C. Boulogne.

Nature et objet :

Votre société a signé une convention de trésorerie ayant pris effet à la date du 25 janvier 2000, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1999. Elle a été mise à jour le 2 novembre 2004.

Modalités :

Les intérêts sont calculés selon le taux moyen de financement du groupe EONIA + 0,5 point de marge l'an sur les compte-courants.

Au cours de l'exercice 2007, votre société a constaté en produits financiers 14 K€ envers Valentine, 17 K€ envers Acousti, 9 K€ envers S.N.C. Boulogne et 2 K€ en charges financières vis-à-vis de Duran Duboi Services.

Avec la société Quinta Communications

Nature et objet :

Votre société a consenti à votre société une avance en compte-courant. Cette avance fait l'objet d'intérêts calculés selon le taux EONIA + 0,5% par an.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2007, le montant des intérêts facturés à votre société par Quinta Communications s'est élevé à 72 K€.

Avec la société Ex-Machina

Nature et objet :

Votre société a conclu un contrat de location-gérance avec la société Ex-Machina depuis le 1^{er} juillet 2004 moyennant un loyer mensuel de 20 K€ sur 36 mois et une option d'achat de 500 K€ au 36^{ème} mois.

Modalités :

Le dépôt de garantie s'élève à 240 K€ et ce dernier n'a pas été versé.
Au cours de l'exercice 2007, Ex-Machina a facturé votre société d'un montant de 120 K€.
Le contrat s'est achevé le 30 juin 2007 et l'option d'achat n'a pas été exercée.

Avec les sociétés Quinta Industries, Quinta Communications, Laboratoire des Technologies de Communication (LTC), La Société Industrielle de Sonorisation (SIS), Scanlab, SIS TV, Duboi et Les Auditoriums De Joinville.

Nature et objet :

Votre société a signé le 10 mars 2006 une convention de refacturation en matière d'achat de fournitures et de crédit-baux concernant les matériels d'investissement dont les conditions sont les suivantes :

- La société la mieux placée commercialement fait profiter aux autres sociétés des conditions tarifaires dont elle bénéficie auprès de son ou de ses prestataires et permettre ainsi une meilleure offre concurrentielle,

- Certaines sociétés du groupe font profiter aux autres sociétés du groupe de l'usage de matériel ou de fournitures auxquels elles n'auraient pas eu accès ou accès à des conditions plus onéreuses si la présente convention n'avait pas existé.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2007 :

- Scanlab a refacturé à votre société 32 K€ d'achats de fournitures et 132 K€ de charge de crédit-bail,
- Le Laboratoire des Technologies de Communication a refacturé à votre société 60 K€ d'achats de fournitures,
- Quinta Industries a refacturé à votre société 195 K€ de charge de crédit-bail.

Avec les sociétés Quinta Industries, Quinta Communications, Les Auditoriums de Joinville et Duboi.

Nature et objet :

Votre société a signé le 10 mars 2006 une convention de prestations de services. Cette convention a pour objet de mettre en place entre les sociétés susvisées la réalisation de prestations d'assistance dans les domaines administratif, financier, comptable, juridique et social, informatique et commercial. Ces prestations sont assurées par les salariés des différentes sociétés dont ils ne sont pas les collaborateurs.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2007, votre société a été facturée au titre de ces prestations par Quinta Industries d'un montant de 772 K€.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions et engagements suivants n'ont pu être autorisés par votre conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Avec les sociétés Quinta Industries, Laboratoire des Technologies de Communication (LTC), Scanlab, La Société Industrielle de Sonorisation (SIS), SIS Paris, Duboi, Les Auditoriums De Joinville et Restaurant des Auditoriums.

Nature et objet :

Votre société a signé un avenant à la convention de trésorerie intra-groupe signée le 31 mars 2006.

Les sociétés sont autorisées à se consentir des prêts intra-groupe pour leurs besoins en fonds de roulement en fonction de leurs ressources disponibles et selon certaines conditions.

Modalités :

Les prêts intra-groupe portent intérêts au coût moyen du crédit obtenu par la société prêteuse sur le marché des capitaux, augmenté d'un coefficient de marge de 0,5 point pour couvrir les frais de gestion.

Au cours de l'exercice 2007, votre société a constaté en produits financiers 61 K€ envers Duboi et 10 K€ envers Les Auditoriums de Joinville.

Au cours de l'exercice 2007, votre société a constaté en charges financières :

- 185 K€ vis-à-vis de Quinta Industries,
- 3 K€ vis-à-vis de SIS,
- 2 K€ vis-à-vis de SIS Paris,
- 144 K€ vis-à-vis de LTC,
- 12 K€ vis-à-vis de Scanlab

Avec la société Duboi.

Personnes concernées : Messieurs Farid Djouhri, Jean-Robert Gibard, Denis Brami.

Nature et objet :

Votre société a abandonné au profit de la société Duboi la totalité de son compte courant d'associé.

Modalités :

Le compte courant qui a fait l'objet d'un abandon de créance s'élevait à 2.448 K€. Cet abandon de créance est réalisé sans condition de retour à meilleure fortune.

Nature et objet :

Votre société a pris le fonds de commerce de Duboi en location gérance à compter du 1^{er} juin 2007 pour une durée de trois ans.

Modalités :

Le loyer est fixé à 50 K€ par mois soit 350 K€ sur l'exercice.

Avec la société Laboratoires des Technologies de Communication.

Personne concernée : Monsieur Jean-Robert Gibard.

Nature et objet :

Votre société a conclu un contrat d'apporteur d'affaires avec la société Laboratoires des Technologies de Communication, fixant les conditions de rémunération de votre société. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2007 et a une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives de un an.

Modalités :

Votre société perçoit une commission de 7% du chiffre d'affaires perçu par les Laboratoires des Technologies de Communication auprès de clients apportés par votre société. Votre société a provisionné le produit à facturer au titre de l'exercice 2007 pour un montant de 115 K€ HT.

Avec les sociétés Scanlab et Laboratoire des Techniques de Communication.

Personne concernée : Monsieur Jean-Robert Gibard.

Nature et objet :

Votre société a conclu avec les sociétés susvisées une convention pour la réalisation de prestation d'assistance dans les domaines administratif, financier, comptable, juridique et social, informatique et commercial. Ces prestations sont assurées par les salariés des différentes sociétés dont ils ne sont pas les collaborateurs.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2007, votre société a été facturée au titre de ces prestations des montants suivants :

- 91 K€ par Laboratoire des Techniques de Communication,
- 14 K€ par Scanlab.

Avec la société Scanlab

Personne concernée : Monsieur Jean-Robert Gibard.

Nature et objet :

Votre société a conclu avec la société Scanlab une convention permettant de mettre en place entre votre société et la société Scanlab la mise à disposition de matériels industriels et la mise à disposition pour la société Scanlab d'une surface sur le site de votre société.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2007, votre société a refacturé les prestations suivantes à la société Scanlab :

- 240 K€ au titre de la mise à disposition de matériels industriels,
- 114 K€ au titre de la mise à disposition des locaux.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2008

Les commissaires aux comptes

Claude AMON

Ernst & Young et Autres
François Rochmann

19.1.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 Avec les sociétés Duboi, Les Auditoriums de Joinville et Duran Duboi Services.

Nature et objet :

Le 1^{er} octobre 1997, votre société a conclu un contrat de refacturation des services administratifs, ressources humaines et assistance commerciale, convention conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Une révision du mode de calcul a été actée au conseil d'administration du 24 juin 2004 et au conseil d'administration du 17 décembre 2004, suite à l'entrée de la société Quinta Communications dans le groupe comme actionnaire majoritaire et à l'intégration de la société Ex-Machina.

Modalités :

Le montant de prestations de services facturé sur l'exercice 2006 a été de 42 K€ envers Duboi.

Au cours de l'exercice 2006, aucune refacturation n'a été réalisée envers Les Auditoriums de Joinville et envers Duran Duboi Services.

1.2 Avec les sociétés Valentine, Acousti, Duran Duboi Services, S.N.C. Boulogne et PM Films.

Nature et objet :

Votre société a signé une convention de trésorerie ayant pris effet à la date du 25 janvier 2000, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1999. Elle a été mise à jour le 2 novembre 2004.

Modalités :

Les intérêts sont calculés selon le taux EONIA +0,5 point l'an sur les comptes-courants.

Au cours de l'exercice 2006, votre société a constaté en produits financiers 12 K€ envers Valentine, 11 K€ envers Acousti, 1 K€ envers Duran Duboi Services, 13 K€ envers S.N.C. Boulogne et 59 K€ envers PM Films.

1.3 Avec la société Ex-Machina**Nature et objet :**

Votre société a conclu un contrat de location-gérance avec la société Ex-Machina depuis le 1^{er} juillet 2004 moyennant un loyer mensuel de 20 K€ sur 36 mois et une option d'achat de 500 K€ au 36^{ème} mois.

Modalités :

Le dépôt de garantie s'élève à 240 K€ et ce dernier n'a pas été versé.
Au cours de l'exercice 2006, Ex-Machina a facturé votre société d'un montant de 240 K€.

1.4 Avec la société Quinta Communications**Nature et objet :**

La société Quinta Communications a consenti à votre société une avance en compte courant. Cette avance fait l'objet d'intérêts calculés selon le taux TIOP +0,5% par an.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2006, le montant des intérêts facturé à votre société par Quinta Communications s'est élevé à 62 K€.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre conseil d'administration du fait que tous les membres sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

2.1 Avec les sociétés Quinta Industries, Laboratoire des Technologies de Communication (LTC), La Société Industrielle de Sonorisation (SIS), Scanlab, SIS TV, Duboi, Les Auditoriums De Joinville et Restaurant des Auditoriums.

Nature et objet :

Cette convention a pour objet d'autoriser les sociétés à se consentir des prêts intra-groupe pour leurs besoins en fonds de roulement en fonction de leurs ressources disponibles et selon certaines conditions.

Modalités :

Les intérêts sont calculés selon le taux EONIA +0,5 point l'an.

Au cours de l'exercice 2006, votre société a constaté en produits financiers 81 K€ envers Duboi et 13 K€ envers Les Auditoriums de Joinville.

Au cours de l'exercice 2006, votre société a constaté en charges financières 3 K€ vis-à-vis de Quinta Industries et 33 K€ vis-à-vis de LTC.

2.2 Avec les sociétés Quinta Industries, Quinta Communications, Laboratoire des Technologies de Communication (LTC), La Société Industrielle de Sonorisation (SIS), Scanlab, SIS TV, Duboi et Les Auditoriums De Joinville.

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de déterminer entre les sociétés susvisées une refacturation en matière d'achat de fournitures, de crédit-baux concernant les matériels d'investissement et ce, en optimisant les synergies de groupe en permettant :

- à la société la mieux placée commercialement de faire profiter aux autres sociétés de conditions tarifaires dont elle bénéficie auprès de son ou de ses partenaires et permettre ainsi une meilleure offre concurrentielle,
- de faire profiter certaines sociétés du groupe de l'usage de matériel ou de fournitures auxquels elles n'auraient pas eu accès ou accès à des conditions plus onéreuses si la présente convention n'avait pas existé.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2006, votre société a acheté :

- 34 K€ de fournitures et 46 K€ d'immobilisations à Scanlab,
- 13 K€ de fournitures et 18 K€ d'immobilisations à LTC

Ces acquisitions ont été réalisées sans marge.

2.3 Avec les sociétés Quinta Industries, Quinta Communications, Les Auditoriums de Joinville et Duboi.

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de mettre en place entre les sociétés susvisées la réalisation de prestation d'assistance dans les domaines administratif, financier, comptable, juridique et social, informatique et commercial. Ces prestations sont assurées par les salariés des différentes sociétés dont ils ne sont pas les collaborateurs.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2006, votre société a été facturée de 562 K€ au titre de ces prestations réalisées par Quinta Industries.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2007

Les commissaires aux comptes

Claude AMON

Ernst & Young et Autres
François Rochmann

19.1.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 Avec les sociétés Duboi, Les Auditoriums de Joinville et Duran Duboi Services.

Nature et objet :

Le 1^{er} octobre 1997, votre société a conclu un contrat de refacturation des services administratifs, ressources humaines et assistance commerciale, convention conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Une révision du mode de calcul a été actée au conseil d'administration du 24 juin 2004 et au conseil d'administration du 17 décembre 2004, suite à l'entrée de la société Quinta Communications dans le groupe comme actionnaire majoritaire et à l'intégration de la société Ex-Machina.

Modalités :

Le montant des managements fees facturé sur l'exercice a été de K€ 70 envers Duboi, K€ 158 envers Les Auditoriums de Joinville et K€ 20 envers Duran Duboi Services.

1.2 Avec les sociétés Duboi, Valentine, Acousti, Les Auditoriums de Joinville, S.N.C. Boulogne, PM Films et Duran Duboi Services

Nature et objet :

Votre société a signé une convention de trésorerie ayant pris effet à la date du 25 janvier 2000, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1999. Elle a été mise à jour le 2 novembre 2004.

Modalités :

Il est appliqué un taux d'intérêts calculé de la façon suivante : taux EONIA + 0,50 point / an sur l'ensemble des comptes courants.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2005, votre société a reçu K€ 134 de produits financiers répartis comme suit : K€ 44 de Valentine, K€ 6 d'Acousti, K€ 36 de Duboi, K€ 3 Duran Duboi Services, K€ 4 des Auditoriums de Joinville, K€ 1 de S.N.C Boulogne et K€ 40 de PM Films.

1.3 Avec la S.A.R.L. Herold & Family**Nature et objet :**

Votre société a conclu une convention permettant la mise à disposition de locaux et de moyens techniques au profit de la S.A.R.L. Herold & Family dans le cadre de la production d'un long métrage en animation 3D dont votre société assure la post-production depuis le 1^{er} juillet 2004 pour un loyer mensuel de € 200.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2005, votre société a facturé la S.A.R.L. Herold & Family au titre de cette convention K€ 10.

Cette convention est devenue caduque le 19 octobre 2005 du fait de la démission de M. Pascal Herold de ses mandats de président-directeur général et d'administrateur de votre société.

1.4 Avec la société Ex Machina**Nature et objet :**

Votre société a conclu un contrat de location-gérance avec la société Ex-Machina depuis le 1^{er} juillet 2004 moyennant un loyer mensuel de K€ 20 sur 36 mois et une option d'achat de K€ 500 au 36^e mois.

Modalités :

Le dépôt de garantie s'élève à K€ 240, et ce dernier n'a pas été versé.

Au cours de l'exercice 2005, Ex-Machina a facturé votre société d'un montant de K€ 240.

1.5 Avec la société Nadeo**Nature et objet :**

Votre société a conclu une convention de cession de la marque et du nom « Virtual Skipper » en contrepartie d'une commission de 4 % sur les revenus nets des ventes de la société Nadeo.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2005, votre société a facturé à la société Nadeo K€ 3 au titre de cette convention.

1.6 Avec la société Quinta Communications**Nature et objet :**

La société Quinta Communications a consenti à votre société une avance en compte courant de K€ 500 au titre des engagements pris dans le cadre du plan de continuation. Cette avance fait l'objet d'intérêts calculés sur TIOP +0,5% par an.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2005, le montant des intérêts facturé à votre société par Quinta Communications s'est élevé à K€ 15.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Valentine, dont votre société est actionnaire.**Nature et objet :**

Votre société a procédé à un abandon de créance pur et simple au profit de la société Valentine au cours de l'exercice 2005.

Modalités :

Le montant de l'abandon de créance s'élève à K€ 2.318 qui se décompose en un abandon du compte courant d'associés à hauteur de K€ 1.622 et en un abandon de créance du compte client à hauteur de K€ 697 hors taxes.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 30 mars 2006, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Claude AMON

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Ernst & Young
François Rochmann

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

20.1.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

20.1.1.1 Bilan social au 31 décembre 2007

ACTIF (en milliers d'€)	31.12.2007			31.12.2006
	Montant brut	Amortissement et provisions	Montant net	Exercice précédent
Actif immobilisé				
Fonds commercial	0	0	0	195
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 724	3 281	443	37
Matériel et outillage	2 819	2 511	308	163
Autres immobilisations corporelles	3 360	1 121	2 239	1 016
Participations	9 650	9 569	81	2 443
Créances rattachées à des participations	929	929	0	2 129
Autres immobilisations financières	18		18	144
Total	20 499	17 411	3 088	6 127
Actif circulant				
Marchandises et en cours	86		86	49
Avances et acomptes sur versés sur commandes				
Clients	6 998	423	6 575	2 532
Autres créances	2 194	228	1 967	1 321
Titres de placement	71	69	3	4
Disponibilités	1		1	14
Charges constatées d'avance	606		606	151
Total	9 957	719	9 237	4 071
Charges à répartir	0		0	0
Prime de remboursement des obligations	125		125	145
Ecart de conversion actif	0		0	0
Total général	30 581	18 131	12 450	10 343

PASSIF (en milliers d'€)	31.12.07	31.12.06
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 296	4 296
Primes d'émission, de fusion	21 082	21 082
Réserve légale	22	22
Réserves statutaires	417	417
Réserves réglementées	52	52
Report à nouveau	-36 863	-31 220
Résultat de l'exercice	-10 607	-5 643
Subventions d'investissement		
Total	-21 600	-10 993
Provisions		
Provisions pour risques	311	44
Provisions pour charges	58	112
Total	368	156
Dettes		
Emprunt obligataire convertible	2 715	2 715
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 758	1 324
Emprunts et dettes financières divers	12 859	6 059
Dettes fournisseurs	5 770	3 537
Dettes fiscales et sociales	8 195	7 367
Dettes sur immobilisations	0	85
Autres dettes	2 000	93
Produits constatés d'avance	384	0
Total	33 682	21 180
Total général	12 450	10 343

20.1.1.2 Compte de résultat social au 31 décembre 2007

(en milliers d'€)	Au 31.12.07 (2007)	Au 31.12.06 (2006)
Ventes de marchandises	293	0
Production de services	11 760	6 608
Chiffre d'affaires net	12 053	6 608
Production immobilisée	545	0
Subventions d'exploitation	88	46
Reprise sur provisions et transfert de charges	767	139
Autres produits	17	0
Total des produits d'exploitation	13 469	6 794
Achats de marchandises	242	148
Achats de matières premières	1	22
Variation de stocks	-37	-24
Autres achats et charges externes	8 351	4 477
Impôts et taxes	609	456
Salaires et appointements	5 895	3 466
Charges sociales	2 855	1 684
Dotations aux amortissements et provisions	1 886	458
Dotations sur actif circulant	20	20
Dotations provisions pour risques et charges	9	131
Autres charges	9	0
Total des charges d'exploitation	19 840	10 837
Résultat d'exploitation	-6 371	-4 043
Bénéfice attribué sur opérations en commun	46	0
Perte supportée sur opérations en commun	-32	0
Autres intérêts et produits	4	
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 263	111
Produits financiers de participation	0	0
Produits des autres valeurs	111	191
Total des produits financiers	2 382	302
Dotations financières	3 150	2 154
Intérêts et charges	2 977	156
Total des charges financières	6 126	2 310
Résultat financier	-3 744	-2 008
Résultat courant avant IS	-10 102	-6 051
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	660	473
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40	2
Reprises sur provisions et transfert de charges	52	143
Total des produits exceptionnels	752	618
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	542	151
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	426	19
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	301	26
Total des charges exceptionnelles	1 270	196
Résultat exceptionnel	-517	422
Impôt sur les bénéfices	12	-15
Résultat net	-10 607	-5 643

A) Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Faits marquants :

Au cours de l'exercice, la rationalisation des métiers s'est poursuivie. Elle a entraîné des économies de coûts et une meilleure visibilité de l'offre commerciale.

Le fonds de commerce de la filiale DUBOI a été apporté en location-gérance pour effet au 1^{er} juin 2007. Les équipes R&D et images (2D et 3D) ont été regroupées à Issy –Les-Moulineaux.

Dans le courant de l'exercice, les principales activités de SCANLAB (filiale de QUINTA INDUSTRIES) ont été physiquement installées sur le site de DURAN à Issy-les-Moulineaux. Cette installation a nécessité d'importants investissements. L'arrivée de SCANLAB, dont les métiers sont complémentaires de ceux de DURAN (y compris ceux reçus en location gérance de DUBOI), permet un partage des moyens et des coûts (mise en commun des machines, meilleure utilisation des surfaces) et améliore l'offre. Cette acquisition permet également de mutualiser et de renforcer l'efficacité des collaborateurs de haut niveau de DURAN.

La location du fonds de commerce d'Ex Machina n'a pas été reconduite.

Par ailleurs, le 31 mars 2007, l'activité "Publicité" de DURAN a été arrêtée à Levallois-Perret, consécutivement à la fermeture obligée du site. Le redémarrage de cette activité à Boulogne, chez DUBOI, prévu au second semestre, n'a pas pu se concrétiser.

Les actions commerciales entreprises ont été contrecarrées par l'atonie du marché, la faiblesse du dollar, les reports de gros projets de films, en France comme à l'étranger (certains liés à la grève des professions du cinéma à Hollywood).

Dans ce contexte, pour abaisser les charges fixes, un plan de réduction des effectifs a été décidé fin 2007. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'étalera sur le premier semestre 2008. Une provision a été constatée au 31/12/2007 pour 247 K€

Enfin, DURAN a décidé d'abandonner sa créance de 2 448 K€ détenue sur sa filiale DUBOI. Cette créance était dépréciée dans les comptes de DURAN pour un montant de 2 267 K€.

Cet abandon sans clause de retour à meilleure fortune, a été décidé dans le but d'améliorer la structure financière de cette société.

Activité Fiction/Documentaire : Les investissements réalisés courant 2006 ont permis de réaliser un chiffre d'affaire supérieur de 50% par rapport à l'année précédente.

Activité Publicité : l'activité a été définitivement arrêtée le 31/03/2007.

Pôle VFX-3D : l'activité a connu une hausse significative au cours de l'année 2007, principalement due à l'apport de l'activité Effets Spéciaux de DUBOI à compter du 1^{er} juin 2007. DURAN a effectué des prestations 3D sur le marché du téléfilm.

Continuité d'exploitation

QUINTA INDUSTRIES SA, l'actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter son soutien financier à Duran dès que cela est nécessaire.

Pour rappel, les sociétés DURAN et DUBOI ont fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire au cours de l'exercice 2003/2004.

Comparabilité des exercices

Du fait de l'apport en location gérance du fonds de commerce de Duboi au 1^{er} juin 2007 et du transfert de l'activité de Duboi à cette date, l'exercice 2007 n'est pas comparable à l'exercice 2006.

PM Films

Une évaluation de la valeur des droits de télédiffusion des deux téléfilms acquis à PM Films pour 1 463 K€ a été faite par un expert indépendant. Par prudence, il a été décidé, d'une part de déprécier cet actif, d'autre part d'en confier la distribution à une société spécialisée.

Evénements postérieurs à la clôture :

L'activité de DURAN DUBOI reste en deçà du volume de chiffre d'affaires qui permettrait l'atteinte du point mort.

Par conséquent, le plan de réduction des effectifs est mis en œuvre.

B) Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1. Immobilisations incorporelles

- Le fonds commercial a été sorti suite à l'arrêt de l'activité de la publicité.
- Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboard), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 60 mois.
- Les autres immobilisations incorporelles comprennent :
 - * des logiciels informatiques de gestion ou de production, acquis ou produits par la société elle-même et amortis sur douze mois prorata temporis, ou linéairement sur 3 ans.
 - * des films et coproductions destinés aux chaînes de télévision, amortis sur la base des recettes ou, à défaut, sur les trois années suivant celle de fin de tournage.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire comme suit :

- matériel son et vidéo : 3 à 5 ans
- aménagements et installations : 4 à 10 ans
- matériel et mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Le coût de production des travaux immobiliers faits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et les charges salariales du personnel concerné.

3. Participations, autres titres immobilisés, créances sur titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité et/ou à la valeur vénale de l'entreprise, en tenant compte respectivement de la quote-part de situation nette comptable et/ou des perspectives de rentabilité et de développement des filiales. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et/ou valeur vénale.

Les créances sur titres de participation sont classées en immobilisations financières, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

4. Valeurs d'exploitation

Les en-cours ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat. Les titres d'autocontrôle sont classés en trésorerie, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

5. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement. Les créances cédées pour affacturage sont déduites du montant brut ; elles représentent au 31/12/2007 un montant de 961 K€.

6. Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour charge. L'évaluation tient compte de l'ancienneté des salariés, du taux de rotation constaté et de la probabilité des salariés d'être présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de la loi Fillon, l'engagement a été calculé pour un départ à la retraite à 65 ans.

7. Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ; les dettes, les créances et les disponibilités ont été converties et comptabilisées au bilan, sur

la base du dernier cours de change. La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

8. Crédit impôt recherche

Au cours de l'exercice 2007, nous avons constaté un crédit d'impôt recherche pour 29K€.

9. Intégration fiscale

DURAN est tête de l'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUDITORIUMS DE JOINVILLE, DUBOI, VALENTINE, et ACOUSTI STUDIOS.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société prend en charge l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle n'était pas intégrée fiscalement, les économies d'impôts bénéficiant le cas échéant à DURAN.

10. Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est comptabilisé au crédit du compte intéressé pour sa valeur totale, prime de remboursement comprise.

La contrepartie de la prime est enregistrée au débit du compte 169 figurant à l'actif du bilan.

La prime de remboursement des obligations est amortie sur la durée totale de l'emprunt depuis son origine.

11. Contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucage à forfait

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste "clients", soit au poste "avances et acomptes sur commandes en cours".

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

C) Notes relatives à certains postes du bilan

1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Valeurs brutes</u>				
Fonds commercial	195		195	0
Coproductions	200	1 863	0	2 063
Logiciels	1 582	79	0	1 661
Immo. incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	1 977	1 942	195	3 724

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Amortissements</u>				
Coproductions	0	111	0	111
Logiciels	1 575	46	0	1 621
Total	1 575	157	0	1 732

Les principales variations de l'exercice concernent :

- l'acquisition de droits de télédiffusion pour deux téléfilms sur quinze années à PM Films pour 1 463 K€ réglé par compensation avec l'actif financier (qui correspondait à une créance envers PM Films). Au cours de l'exercice 2007, une évaluation de la valeur des droits de télédiffusion de ces deux téléfilms acquis à PM Films pour 1 463 K€ a été faite par un expert indépendant. Par prudence, il a été décidé, d'une part de déprécier cet actif, d'autre part d'en confier la distribution à une société spécialisée.
- les droits de Coproduction du téléfilm ALIBABA immobilisés pour 403 K€.

Immobilisations corporelles

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Valeurs brutes</u>				
Matériel son et vidéo	2 663	251	94	2 819
Aménagements et installations	1 705	1 290	435	2 560
Autres immobilisations	424	585	210	799
Total	4 793	2 126	739	6 178

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Amortissements</u>				
Matériel son et vidéo	2 500	106	94	2 511
Aménagements et installations	915	217	233	899
Autres immobilisations	198	27	4	221
Total	3 613	350	331	3 631

Immobilisations financières :

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Valeurs brutes</u>				
Titres de participation	9 679	0	29	9 650
Créances rattachées aux participations	4 660	123	3 854	929
Prêts et autres immo. Financières	143	12	138	18
Total	14 483	135	4 021	10 597

(En milliers d'€)	31/12/06	Augmentations	Diminutions	31/12/07
<u>Provisions</u>				
Titres de participation	7 235	2 334		9 569
Créances rattachées aux participations	2 531	664	2 267	929
Total	9 767	2 998	2 267	10 498

La diminution des créances relatives aux participations concerne principalement l'abandon du compte courant de DUBOI pour 2 448 K€ et la compensation par le compte courant de l'achat des droits de télédiffusion de PM Films pour 1 463 K€ (Madame le Consul et Un et un font six).

Le compte-courant de DUBOI ayant été déprécié pour sa totalité au 31/12/2006, la diminution de la créance a engendré une reprise de provision d'un montant de 2 266 K€.

Une provision pour dépréciation des titres des « Auditoriums de Joinville » a été constatée sur l'exercice pour un montant de 2 105 K€. La provision sur les titres des Auditoriums de Joinville s'élève à 6,9 M€ au 31 décembre 2007 portant la valeur nette à 0.

Détail des créances rattachées à des participations en K€	VBrute	VNette
Acousti Studios	442	0
Valentine	326	0
SNC Boulogne	161	0
Total	929	0

2. Provisions.

Les provisions inscrites au bilan s'analysent comme suit :

En milliers d'€	31/12/06	Dotations	Reprises	31/12/07
Provisions				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques	35	267	35	267
Provisions pour charges	26	34	17	43
Provisions pour charges IDR	96	9	47	58
Provisions pour dépréciation :				
Immobilisations incorporelles	170	1 380		1 550
Immobilisations financières	7 235	2 334		9 569
Titres de placement	67	1	0	69
Créances rattachées à des participations	2 531	664	2 267	929
Créances clients	633	18	228	423
Autres créances	95	132		227
Total	10 889	4 839	2 594	13 135

Les plus importantes dotations concernent :

- la provision complémentaire sur les titres des Auditoriums de Joinville (2 105 K€)
- la provision sur les coproductions de fictions PM Films (1 350 K€)

La reprise de provision sur créances rattachées concerne la reprise de la provision sur la créance Duboi suite à l'abandon de créances.

Les reprises sur provisions ont été utilisées pour 2 559 K€.

3. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 6 998 K€ et sont toutes à moins d'un an, sauf les clients douteux hors dividende 2007 de la filiale DUBOI SA (montant à plus d'un an = 361 K€). Sont déduites les créances cédées pour affacturage pour 961 K€.

4. Subventions

Pas de nouvelles subventions d'investissements constatées en 2007.

5. Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'€	31/12/07	31/12/06
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	0	0
Fournisseurs	277	630
Clients (avoirs à établir)	1 361	7
Personnel	586	305
Dettes fiscales et sociales	1 599	1 613
	3 823	2 554

6. Produits à recevoir

En milliers d'€	31/12/07	31/12/06
Clients – factures à établir	4	4
Fournisseurs – avoirs à recevoir	3	5
Subvention à recevoir	297	46
Organismes sociaux – produits à recevoir	30	0
Etat – produits à recevoir	6	100
	340	155

7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (606 K€) concernent principalement la location immobilière (29 K€), les leasings (358 K€), les locations de matériels (169 K€), la maintenance (41 K€), les autres achats et charges externes (9 K€).

8. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (384 K€) concernent la subvention HD3D – projet en partenariat avec le Conseil Général des Hauts de Seine sur une période de 30 mois et dont le but est la création d'outils collaboratifs permettant la prise en charge (gestion + traçabilité) des grosses productions américaines et françaises.

9. Prime de remboursement des obligations

Suite à la renégociation des termes du contrat d'émission des obligations convertibles, les obligations ne seront remboursables qu'en 2013 et la nouvelle prime d'émission est de 208 K€. Celle-ci est amortie sur 10 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

Au 31 décembre 2007, 84 K€ ont été amortis, portant la prime d'émission à un montant de 125 K€ à l'actif du bilan.

10. Composition du capital

Capital :

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 4.296.372 € divisé en 2.823.038 actions de même nominal entièrement libéré.

La société détient des titres d'autocontrôle à hauteur de 1.401 actions pour un montant brut de 70 K€ classés en trésorerie.

Variation des capitaux propres en K€ :

Capitaux propres au 31/12/06	-10 993
Conversion des obligations en actions	0
Variation des subventions	0
Résultat au 31/12/2007	-9 502
Capitaux propres au 31/12/2007	-20 495

11. Dettes – échéancier par nature

Suite à la poursuite du plan de redressement par voie de continuation, il convient de présenter les dettes en fonction de leur échéance connue à ce jour et leur nature :

Nature	K€ au 31/12/2007	Echéance <1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes nées avant la DCP :				
Emprunt obligataire + ORA	2 715			2 715
Dette fournisseurs	1 144	257	665	222
Emp et dettes aup des ets de crédit	517	129	291	97
Emp et dettes financières divers	459	115	258	86
Dettes sociales	2 832	709	1 593	530
Dettes fiscales	2 323	581	1 307	436
Autres dettes	0			0
SSTOTAL 1 (47%)	9 990	1 791	4 114	4 086
Dettes nées après la DCP :				
Dettes fournisseurs	4 626	4 626		
Dettes fournisseurs immos	0	0		
Emp et dettes aup des ets de crédit	1 241	1 241		
Emp et dettes financières divers	12 400	12 400		
Dettes sociales	1 018	1 018		
Dettes fiscales	2 023	2 023		
Autres dettes	2 000	2 000		
Produits constatés d'avance	384	384		
SSTOTAL 2 (53%)	23 692	23 692	0	0
Total des dettes (100%)	33 682	25 483	4 114	4 086

12. Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'€	France 31/12/2007	Exportation 31/12/2007	Total 31/12/2007	2006
Ventes de marchandises	293		293	
Production vendue de services	11 936	-176	11 760	6 608
Total	12 229	-176	12 052	6 608

Répartition du chiffre d'affaires par marché en pourcentage :

	31/12/2007	31/12/2006
Animation 3D – Effets spéciaux	38,93%	7,70%
Fictions, émissions TV	35,39%	46,32%
Spots, clips, publicité	1,31%	29,63%
Etalonnage numérique	20,14%	0,00%
Divers	4,22%	16,32%
TOTAL	100%	100%

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

L'organisation de la société ne rend pas significative l'information sectorielle par zone géographique, la quasi-totalité de l'activité étant réalisé en France, Paris et Région Parisienne.

13. Résultat financier : -3 744 K€

En milliers d'€	31/12/07	31/12/06
Produits financiers	2 382	302
Produits de participation	0	0
Intérêts des prêts aux filiales	111	191
Gains de change	4	0
Reprise provision	2 267	111
Autres		0
Charges financières	6 125	2 310
Intérêts sur Emprunt Obligataire		
Intérêts des emprunts filiale et Quinta	420	99
Dotation prime de remboursement des obligations	21	21
Intérêts bancaires et OC	106	57
Pertes de change	3	0
Dotations provision pour titres de participation et créances sur titres	3 127	2 065
Perte sur créances liés à participation	2 448	0
Dotations provision pour titres de placement	1	67
Autres		
Résultat financier	-3 744	-2 008

Le taux de rémunération employé pour les prêts et emprunts à la maison mère et aux filiales est le taux EONIA au 31 décembre 2007 majoré de 0,5 point sauf pour LTC et SCANLAB pour lesquelles le taux utilisé est de 6.12%

Les dotations aux provisions sur les titres de la filiale « Auditoriums de Joinville » et des créances des filiales « Valentine », « SNC Boulogne », « Acousti » et « DDS » s'élèvent à 3 127K€.

14. Résultat exceptionnel :- 517 K€

Produits exceptionnels		752
Tiers	26	
Indemnité d'éviction Levallois	600	
Remises pénalités	34	
Produits de cessions des immobilisations	40	
Reprises sur provisions	52	
Charges exceptionnelles		-1 270
Pénalités et amendes organismes sociaux-fiscaux	29	
Subventions Restaurant des Auditoriums	53	
Charges sur exercices antérieurs	461	
Litige prud'homal	252	
Fournisseurs	54	
Reclassement indemnités licenciement salariés Levallois	155	
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	426	
Fonds de commerce	195	
Matériels	202	
Titres de participation	29	
Provision pour risque	301	
Risque social	267	
Pénalités et amendes organismes sociaux-fiscaux	34	
Résultat exceptionnel		-517

15. Impôts sur les bénéfices.

La charge d'impôt est due à la comptabilisation de l'Impôt Forfaitaire Annuel pour 17 K€ et d'un Crédit Impôt Recherche pour 29 K€.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt en K€ :

allègement :

- provision pour congés payés 178
- participation à l'effort de construction 7
- contribution de solidarité 6

accroissement :

- charges à répartir 0

Au 31 décembre 2007, le montant des déficits de la société DURAN, si elle était imposée séparément, s'élève à 42.396 K€, dont 7.777 K€ nés au titre de 2007.

D) Autres informations :

1. Etat des échéances au 31.12.07

Créances :

Etat des créances (en milliers d'€)	Montant brut	A 1 an au plu	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	929	929	
Autres immobilisations financières	18		18
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	507	60	447
Autres créances clients	6 491	6 491	
Personnel et comptes rattachés	88	88	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 313	1 313	
Autres impôts	303	274	29
Débiteurs divers	491	491	
Charges constatées d'avance	606	606	
Total des créances	10 746	10 252	494

Dettes :

Pour rappel, le nouvel échéancier des dettes est détaillé dans le point C) 11)

2. Entreprises liées :

Postes comprenant des montants relatifs aux participations :

Montants bruts en K€	Au 31/12/07	Au 31/12/06
Titres de participation	9 650	9 679
Créances rattachées aux participations	929	4 660
Créances clients	1 579	827
Dettes fournisseurs (+fnp)	2 973	1 176
Autres dettes	10 664	5 552
Autres créances	173	0
Produits financiers	111	131
Charges financières	348	99

3. Engagements financiers :

Effets escomptés non échus : Néant

Avals et Cautions :

- Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale ACOUSTI STUDIOS SARL à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais.
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale ACOUSTI STUDIOS SARL pour garantir un encours de 45 K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Autre engagement donné :

Contrat de location-gérance :

Le contrat signé le 30 juin 2004 entre Ex-Machina et Duran indique qu'au terme de la période de 3 ans, Ex Machina confère à Duran la possibilité d'acquérir le fonds de commerce faisant l'objet du contrat de location-gérance. Duran n'a pas souhaité reconduire cette location.

Un contrat de location du fonds de commerce de DUBOI a été signé entre DURAN et DUBOI avec pour effet le 1^{er} juin 2007 et pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

Engagement reçu :

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice à 100% de la Sarl Duran Duboi Services, 100% des capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80 K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

4. Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 21 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 126 heures). Au cours de l'exercice 2007, moins de 5 salariés ont bénéficié de formation relevant du DIF. Une forte quote-part des droits individuels à la formation reste ouverte au 31 décembre 2007, ces heures (84 heures pour la majorité des salariés) n'ayant pas donné lieu à demande.

5. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice, les dépenses de recherche et développement ont été comptabilisées en charges. Suite au rapprochement des deux départements R&D de DURAN et DUBOI, le département se compose de 15 personnes et a représenté une masse salariale chargée de 528 K€.

6. Crédit-bail et locations financières

(en milliers d'€)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances et loyers payés		
		Cumul an -1	Dotations	Total	Cumul an - 1	Exercice	Total
Matériels	5 878	4 979	385	5 364	5 469	425	5 894
Autres immo. Corp.	33	33	0	33	36	0	36
Total	5 911	5 012	385	5 397	5 505	425	5 930

Postes du bilan	Redevances et loyers restant à payer		
	A - 1 an	A + 1 an et - 5 ans	Total
Matériels	425	142	567
Autres immo. corporelles	0	0	0
Total	425	142	567

6. Effectif mandataires et salariés permanents, hors intermittents à la clôture de l'exercice :

	Au 31/12/07	Au 31/12/26
Cadres	57	45
Employés	28	28
Total	85	73

7. Rémunérations des dirigeants.

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 136 K€.

8. Tableau des filiales et participations de Duran SA. :

(en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres (brut)	Valeur comptable des titres (net)	Nombre de parts ou d'actions	Prêts et avances consentis (brut)	CA H.T. de l'exercice	Résultat	Dividendes encaissés ou incorporés
DUBOIS SA N° SIREN : 382403780, Siège : 221 bis, bd Jean Jaurès, 92100 Boulogne Billancourt	915	-9 006	100.00%	2 376	0	599 992	0	3 953	7 786	N/A
Auditorium de Joinville S.A. N° SIREN : 338090590, Siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	686	-3 236	100%	6 905	1 105	44 995	0	6 736	-514	N/A
SNC Boulogne N° SIREN : 379830854, Siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	38	14	99.99%	38	0	2 499	0	0	-205	N/A
Duran Duboi Services SARL N° SIREN : 381734177, Siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	8	-65	99.4%	8	0	498	0	67	6	N/A
Valentine SARL N° SIREN : 410505598, Siège : 35 rue Gabriel Péri, 92130 Issy les Moulineaux	8	-308	99.00%	8	0	990	0	0	-44	N/A
ACOUSTI SARL N° SIREN : 324551894, siège : 54 rue de Seine 75006 Paris	32	-264	100%	183	0	2 101	0	385	-112	N/A
Dumar Vidéo Films Siège : 2 rue du Kenya – Tunis 1002 - Tunisie			26%	2007 non communiqué						N/A
Récamier SNC N° SIREN 391803947, Siège : 31 rue Bonaparte 75006 Paris	15	0	10.00%	2	2		0			N/A

20.1.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

20.1.2.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2007

Bilan Consolidé

ACTIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	7 151	6 836
Immobilisations incorporelles	7	3 942	3 806
Immobilisations financières		287	405
		11 381	11 047
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs financiers	10	0	1 553
Stocks	11	105	120
Clients & autres débiteurs	9	13 868	13 095
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	129	87
		14 102	14 855
ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0
TOTAL ACTIF		25 483	25 902

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAL ET RESERVES REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE			
Capital émis	13	4 296	4 296
Primes d'émission	13	21 082	21 082
Actions propres		-2	-2
Emprunt obligataire - part Capitaux propres		1 710	1 710
Résultat de la période - part du groupe		-3 981	-8 301
Réserves consolidées		-42 214	-33 926
		-19 109	-15 141
INTERETS MINORITAIRES		-4	-1
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-19 113	-15 142
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		679	1 915
Emprunts & dettes financières diverses		286	401
Emprunt obligataire - part dette		2 126	2 063
Fournisseurs & autres créditeurs		4 468	5 069
Provisions	20	176	157
	16	7 735	9 605
PASSIFS COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		3 033	2 824
Emprunts & dettes financières diverses		15 136	9 285
Fournisseurs & autres créditeurs		18 195	18 739
Provisions	20	496	591
	16	36 861	31 439
PASSIFS DIRECTEMENT LIES AUX ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0
TOTAL PASSIF		44 596	41 044
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF		25 483	25 902

20.1.2.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
Chiffre d'affaires		22 396	20 330
Autres produits de l'activité		225	147
Achats consommés		-462	-435
Charges de personnel		-13 065	-12 174
Charges externes		-11 056	-9 898
Impôts & taxes		-1 188	-1 087
Dotation aux amortissements		-3 721	-3 030
Dotation aux provisions		-1 558	-496
Dépréciation du goodwill		0	-527
Autres produits & charges opérationnels	21	5 929	-7
RESULTAT OPERATIONNEL		-2 501	-7 177
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		34	72
Coût de l'endettement financier brut		-1 491	-1 136
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	22	-1 457	-1 064
Autres produits & charges financiers		-3	0
Charge d'impôt	24	-22	-61
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		-3 981	-8 302
RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-3 981	-8 302
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	25	-1,41	-2,94

20.1.2.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-3 981	-8 302
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	5 081	3 845
+/- autres produits & charges calculées	-19	-15
+/- plus/moins-values de cession	205	42
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	1 285	-4 430
+ coût de l'endettement financier net	1 457	1 064
+/- charge d'impôt	22	61
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	2 764	-3 305
- Impôt versé	-22	-61
+/- variation du BFR de l'activité	-2 007	-1 666
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	735	-5 032
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-4 352	-4 900
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	41	2
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-49	-185
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	230	63
+ Subventions d'investissements reçues	0	14
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	123	620
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° d'INVESTISSEMENT	-4 007	-4 386
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	0	0
+ Encaissements liés aux apports en comptes courants	6 649	7 554
+ Encaissements liés aux nouveaux leasing, emprunts et autres	438	3 487
+ Remboursements de comptes courants	-930	0
+ Remboursements de leasing, emprunts et autres	-1.835	-1 748
- Intérêts financiers nets versés / reçu	-1 457	-1 063
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		0
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° de FINANCEMENT	2 865	8 230
VARIATION DE LA TRESORERIE	-407	-1 187

20.1.2.4 Tableau de variation capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2005	4 296	21 082	-26 991	1 710	-2	-6 936	0	-6 842
Affectation du résultat			-6 936			6 936		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat du 1ier semestre								
Part du groupe						-8 301		
Part des minoritaires							-1	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2006	4 296	21 082	-33 926	1 710	-2	-8 301	-1	-15 142
Affectation du résultat			-8 301			8 301		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			13					
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-3 981		
Part des minoritaires							-3	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2007	4 296	21 082	-42 214	1 710	-2	-3 981	-4	-19 113

Note 1 : INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée au Marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 avril 2008.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, la rationalisation des métiers s'est poursuivie. Elle a entraîné des économies de coûts et une meilleure visibilité de l'offre commerciale.

Le fonds de commerce de la filiale DUBOI, détenue à 100 % par DURAN, a été apporté en location gérance à DURAN depuis le 1er juin 2007. Les équipes R & D et images (2D et 3D) ont été regroupées à Issy-les-Moulineaux.

Dans le courant de l'exercice, les principales activités de SCANLAB (filiale de QUINTA INDUSTRIES) ont été physiquement installées sur le site de DURAN à Issy-les-Moulineaux. Cette installation a nécessité d'importants investissements. L'arrivée de SCANLAB, dont les métiers sont complémentaires de ceux de DURAN (y compris ceux reçus en location gérance de DUBOI), permet un partage des moyens et des coûts (mise en commun des machines, meilleure utilisation des surfaces) et améliore l'offre. Cette acquisition permet également de mutualiser et de renforcer l'efficacité des collaborateurs de haut niveau de DURAN.

La location du fonds de commerce d'Ex Machina n'a pas été reconduite.

La société Veraz, sans activité, a été dissoute.

Par ailleurs, le 31 mars 2007, l'activité "Publicité" de DURAN a été arrêtée à Levallois-Perret, consécutivement à la fermeture du site.

La société Restaurant des Auditoriums, filiale à 100 % de la société Auditoriums de Joinville, a fait l'objet, le 30 décembre 2007, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à sa société mère qui n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Les actions commerciales entreprises ont été contrecarrées par l'atonie du marché, la faiblesse du dollar, les reports de gros projets de films, en France comme à l'étranger (certains liés à la grève des professions du cinéma à Hollywood).

Dans ce contexte, pour abaisser les charges fixes, un plan de réduction des effectifs a été décidé fin 2007. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'étalera sur le premier semestre 2008. Une provision a été constatée au 31/12/2007 pour 247 K€.

QUINTA INDUSTRIES, actionnaire (à 58 %) du Groupe DURAN, a décidé d'abandonner la créance détenue sur DUBOI, à hauteur de 6 696 K€. Cet abandon sans clause de retour à meilleure fortune, a été décidé dans le but d'améliorer la structure financière de cette société.

Continuité d'exploitation

QUINTA INDUSTRIES, actionnaire majoritaire, s'est engagé à apporter un soutien financier à DURAN, dans l'éventualité où ce soutien serait nécessaire.

PM Films

Une évaluation de la valeur des droits de télédiffusion des deux téléfilms acquis à PM Films pour 1 463 K€ a été faite par un expert indépendant.

Par prudence, il a été décidé, d'une part de déprécier cet actif, d'autre part d'en confier la distribution à une société spécialisée.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, qui s'applique aux sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, les comptes consolidés de Duran au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards («IFRS») applicables au 31 décembre 2007.

La norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » et les amendements de la norme IAS 1 relatifs aux informations sur le capital ont été appliqués pour la première fois au 1er janvier 2007, elles ont eu des impacts sur l'information donnée en annexes des comptes mais pas sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Les états financiers au 31 décembre 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2007 suivantes :

- a) Interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, seront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 :
- IFRIC 12 « Concessions de services »
 - IFRIC 14 « IAS 19 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum et leur interactions »
 - IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes »
- b) Normes et interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, seront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :
- Amendement à l'IAS 23 « Coûts d'emprunt »
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels, information à fournir »
 - IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

La société est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces nouvelles normes et interprétations sur ses états financiers.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 4.

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de

trésorerie. Les principales activités du groupe DURAN sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwill correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 1 an élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill – Écart d'acquisition

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition)

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39 (version de décembre 2003 telle qu'adoptée par l'Union Européenne).

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.11).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie. Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs

financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte – mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat – est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat

ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13 Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IFRS 5 qui a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2003, conformément aux dispositions prévues par la norme. Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente n'étaient auparavant ni classés ni présentés comme des actifs ou des passifs courants.

2.14 Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16 Fournisseurs et autres créditeurs

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 %

correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

2.19 Provisions

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste "clients", soit au poste "avances et acomptes sur commandes en cours".

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

(b) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable – qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument – et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Subventions

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1 Risque financier

(a) Risques de change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la quasi totalité de son chiffre d'affaires (2007) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un

risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

Les soldes débiteurs existants au 31/12/2007 non garantis pas l'assurance crédit sont soit payés courant 2008 soit imputables à des sociétés liées à DURAN.

(c) Risque de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, l'actionnaire majoritaire, Quinta Industrie s'engage à apporter son soutien dès que cela est nécessaire.

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances "Daily") et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Notes 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Dépréciation estimée des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.5. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2 Les impôts différés

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre les résultats fiscaux et les résultats comptables sociaux des sociétés du groupe et liés aux écritures de retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

4.3 Comptabilisation des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait

Le Groupe utilise la méthode du pourcentage d'avancement des travaux pour comptabiliser le chiffre d'affaires lié aux contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait. Selon cette méthode, le Groupe doit estimer les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis. Le chiffre d'affaires des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait est comptabilisé selon la méthode dite de l'avancement.

Note 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Un changement de l'outil de gestion utilisé a permis une identification plus fine des secteurs en 2007.

Pour permettre une meilleure compréhension, l'information sectorielle de l'année précédente a été retraitée afin de présenter des éléments comparables.

5.1 Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

Au 31 décembre 2007, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux associés à l'animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2006						
Total des ventes brutes	19 554	5 538	8 053	5 656	307	
Ventes intersecteurs	776	189	556	27	3	
Chiffre d'affaires	20 330	5 728	8 609	5 683	310	-
Résultat opérationnel	- 7 178	- 2 326	- 1 690	- 2 881	- 267	- 13
Coût de l'endettement financier net	- 1 063					
Autres produits & charges financiers	- 0					
Résultat avant impôt	- 8 241					
Charge d'impôt	- 61					
Résultat de l'exercice 2006	- 8 302					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond au coût de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Total des ventes brutes	19 563	4 630	9 811	4 924	197	-
Ventes intersecteurs	2 833	407	305	2 121	-	-
Chiffre d'affaires	22 396	5 037	10 117	7 046	197	-
Résultat opérationnel	- 2 501	- 2 345	- 785	- 5 035	- 492	- 540
Coût de l'endettement financier net	- 1 457					
Autres produits & charges financiers	- 3					
Résultat avant impôt	- 3 960					
Charge d'impôt	- 22					
Résultat de l'exercice 2007	- 3 981					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2006						
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	562	21	462	80	0	-
Autres reprises de provisions	426	143	283	-	-	-
Dotations amortissements & provisions sur Immobilisations	3 154	993	1 052	1 108	1	-
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	527	-	527	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	396	20	317	59	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	537	107	193	238	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	207	27	180	-	-	-

Autres éléments du compte de résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2007						
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	114	37	26	36	15	-
Autres reprises de provisions	459	-	-	-	-	459
Dotations amortissements & provisions sur Immobilisations	5 159	1 068	1 799	2 292	0	-
Dotations amortissements & provisions sur goodwill	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	209	10	132	37	29	-
Dotations provisions pour risques & charges	25	10	12	3	-	-
Dotations amortissements & provisions liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	638	-	-	-	-	638

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	23 946	5 921	6 038	11 636	351	-
Autres actifs	1 958					1 958
TOTAL actifs par secteur	25 904	5 921	6 038	12 789	377	779
Passifs opérationnels	23 808	8 880	6 812	7 926	190	
Autres passifs	17 234					17 234
TOTAL passifs par secteur	41 042	8 880	6 812	7 926	190	17 234
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	4 808	1 367	1 613	1 828		

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en k€)						
Actifs opérationnels	25 197	5 860	6 812	12 447	77	-
Autres actifs	287					287
TOTAL actifs par secteur	25 483	5 860	6 812	12 447	77	287
Passifs opérationnels	22 664	6 218	7 434	8 876	136	-
Autres passifs	21 932	-	-	-	-	21 932
TOTAL passifs par secteur	44 596	6 218	7 434	8 876	136	21 932
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 018	2 679	2 112	1 227	-	-

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2 Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2006					
VNC à l'ouverture	4 909	285	3 554	905	165
Acquisitions	4 496	-	3 880	263	353
Cessions/Sorties	1 316	-	41	1 275	-
Dotations/Reprises	1 252	190	2 091	- 1 029	-
VNC à la clôture	6 836	95	5 302	922	518
Au 31/12/2006					
Valeur brute	29 794	569	26 259	2 448	518
Amortissement et dépréciation	22 957	474	20 957	1 526	-
VNC	6 836	95	5 302	922	518
Exercice 2007					
VNC à l'ouverture	6 836	95	5 302	922	518
Acquisitions	3 615	-	1 053	292	2 270
Transferts	0	-	804	1 319	- 2 123
Cessions/Sorties	1 311	569	94	442	206
Dotations/Reprises	1 990	- 474	2 414	50	-
VNC à la clôture	7 151	- 0	4 650	2 042	458
Au 31/12/07					
Valeur brute	32 098	-	28 021	3 618	458
Amortissement et dépréciation	24 947	-	23 371	1 576	-
VNC	7 151	-	4 650	2 042	458

Location-gérance

Duran a pris en location-gérance, au cours de l'exercice 2003/2004, le fonds de commerce d'Ex-Machina. Le bail était en location financement d'une durée de trois ans arrivée à échéance au 30 juin 2007. La location n'a pas été reconduite et l'option d'achat n'a pas été exercée. Les immobilisations corporelles et incorporelles correspondantes ont été sorties.

Note 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Logiciel Storyviz	R&D 3D	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2006							
VNC à l'ouverture	4 560	20	544	708	225	97	2 965
Acquisitions	1 373	-	967	259	14	132	-
Cessions/Sorties	1 165	-	-	967	25	172	-
Dotations/Reprises	962	14	308	-	130	- 18	527
VNC à la clôture	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Au 31/12/2006							
Valeur brute	12 627	41	1 647	-	514	5 075	5 351
Amortissement et dépréciation	8 820	34	445	-	430	4 999	2 912
VNC	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Exercice 2007							
VNC à l'ouverture	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2 403	-	-	-	2 027	376	-
Cessions/Sorties	236	41	-	-	195	-	-
Dotations/Reprises	2 032	- 34	481	-	1 348	223	14
VNC à la clôture	3 942	- 0	722	-	567	229	2 425
Au 31/12/07							
Valeur brute	14 794	-	1 647	-	2 346	5 451	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	10 852	0	926	-	1 778	5 222	2 926
VNC	3 942	- 0	722	-	567	229	2 425

Les principales variations des "Autres immobilisations incorporelles" de l'exercice concernent :

- l'acquisition de droits de télédiffusion pour deux téléfilms sur quinze années à PM Films pour 1 463 K€ réglé par compensation avec l'actif financier (qui correspondait à une créance envers PM Films). Au cours de l'exercice 2007, une évaluation de la valeur des droits de télédiffusion de ces deux téléfilms acquis à PM Films pour 1 463 K€ a été faite par un expert indépendant. Par prudence, il a été décidé, d'une part de déprécier cet actif, d'autre part d'en confier la distribution à une société spécialisée.
- les droits de Coproduction du téléfilm ALIBABA immobilisés pour 403 K€.

7.1 Tests de dépréciation des goodwills

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwills net (en K€)	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Personnes morales pour lesquelles un goodwill est enregistré						
AUDIT JOINVILLE		2 213			2 213	
SNC BOULOGNE			-			-
DDS		144			144	
ACOUSTI	67			81		
TOTAL PAR SECTEUR	67	2 357	-	81	2 357	-
TOTAL PAR ANNEE			2 425			2 438

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à trois ans. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Les taux de croissance sont estimés sur la base des budgets à trois ans. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel Auditoriums de Joinville : 9.6% en 2008, 12% en 2009, 5.6% en 2010, 1.1% en 2011
- (2) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 20%

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse de l'unité génératrice de trésorerie les Auditoriums de Joinville.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur le goodwill des Auditoriums de Joinville en 2007.

7.2 Recherche et développement

Un projet de développement de logiciel STORYVIZ a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005 et 259 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme.

Le projet de 967 milliers d'euros (708+259) a abouti mi-2006 à la commercialisation d'une deuxième version du logiciel. Cette version ainsi que la valeur restante de la première sont amorties sur 3 ans.

Au cours de l'exercice 2007, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

Ces trois projets sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention.

Les frais de développement immobilisés (immobilisations incorporelles en cours) s'élevaient à :

- STORYEDITOR = 36 k€
- HD3D = 65 k€
- STORYMAKER = 63 k€

Aucune subvention n'a impacté le résultat sur l'exercice 2007 car le Groupe n'avait procédé à aucune mise en service au 31 décembre 2007.

Note 8 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

(1) PM FILMS (20% SA DURAN ; 79,94% PM Holding ; solde : particuliers)

Objet : productions cinématographiques

RCS : 422 988 618

Siège social : 45, avenue Victor Hugo- 93 399 Aubervilliers

Résultat au 31/12/2006 : perte de 494 K€ (2007 non communiqué)

Capitaux propres au 31/12/2006 : 7 436 K€ (2007 non communiqué)

(2) DUMAR VIDEO FILM SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A.BEN AMAR ; 10% IMF ; 6% STUSID)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages

Siège social : 2, rue Kenya – Tunis 1002 (Tunisie)

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 4,5 K€ (2007 non communiqué)

Capitaux propres au 31/12/2005 : 250 K€ (2007 non communiqué)

(3) SNC RECAMIER (10% SA DURAN ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL)

Objet : gestion immobilière

RCS PARIS B 391 803 947

Siège social : 31, rue Bonaparte – 75006 Paris

La SARL Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis HALARD.

La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sise au 35 rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2007 : bénéfice de 315 K€
 Capitaux propres au 31/12/2007 : 1 009 K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs en k€	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients	11 592	10 783
(Provisions pour dépréciations)	- 1 644	- 1 484
Créances clients nettes	9 948	9 299
Autres créances nettes	3 245	3 415
Produits à recevoir	-	-
Charges constatées d'avance	675	328
Avances sur commandes	-	54
TOTAL	13 868	13 095

Des créances existent avec des entreprises associées et parties liées :

2006 en k€	Net
Créances clients	8 978
Créances entreprises associées	258
Créances avec parties liées	63
Total	9 299
2007 en k€	Net
Créances clients	8 330
Créances entreprises associées	1 606
Créances avec parties liées	12
Total	9 948

Les mouvements pour dépréciation des créances sont les suivants :

en k€	Total
Au 1 ^{er} janvier 2006	1 536
Acquisition de filiales	-
Dotation	260
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	235
Montant non utilisé repris	76
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2006	1 484
Au 1^{er} janvier 2007	1 484
Acquisition de filiales	-
Dotation	209
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	8
Montant non utilisé repris	41
Provision - désactualisation	-
Au 31 décembre 2007	1 644

Au 31 décembre 2007, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

en k€	Non échues non dépréciées	Echues & non dépréciées					Total
		< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours	
2006	5 198	440	572	490	516	2 082	9 299
2007	3 630	1 875	970	- 797	1 302	2 969	9 948

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement. Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a cédé des créances pour un montant total de 10 575 k€ à une société d'affacturage contre de la trésorerie

A la clôture, les créances cédées s'élèvent à 1 883 k€.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, le Groupe a comptabilisé une provision de 209 K€ (contre 395 K€ en 2006) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2007, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 47 K€ dont 8 K€ correspondent à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

Note 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers pour un montant de 1 493 K€ en 2005 et 1 553 K€ en 2006 correspondent à une créance PM Films.

En 2007, les droits de télédiffusion détenus par PM Films pour deux fictions ont été cédés à Duran pour un montant de 1 461 K€. Ils ont été réglés par compensation en compte-courant.

Au 31 décembre 2007, ces droits de diffusion ont été provisionnés à 100 %

Note 11 : STOCKS

en K€	31/12/2007	31/12/2006
Stock de matières premières	19	36
Stock de marchandises	86	84
TOTAL	105	120

Note 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	31/12/2007	31/12/2006
Disponibilités	127	85
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	129	87
Part courante des découverts nés avant le RJ	91	44
Découverts et intérêts courus	1 548	1 099
Découverts	1 639	1 143
Trésorerie nette	- 1 510	- 1 056

Note 13 : CAPITAL APORTE

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	TOTAL (K€)
31/12/2006	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378
31/12/2007	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Note 14 : AUTRES RESERVES

14.1 Tableau de variation des autres réserves

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunt obligatoire convertible
Au 31/12/2006	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2007	22 792	21 082	1 710

14.2 Obligations remboursables en actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, DURAN a émis 20.476 ORA pour un montant total de 163.808 euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 16 : EMPRUNTS ET DETTES

16.1 Echéances des emprunts et dettes

NON COURANT (en K€)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	679	1 915
Emprunts et dettes financières diverses	286	401
Dettes fournisseurs	1 084	1 209
Dettes fiscales et sociales	3 384	3 860
<i>SOUS-TOTAL POUR ECHEANCIER</i>	<i>5 433</i>	<i>7 386</i>
Emprunt obligataire convertible	2 126	2 063
Provisions	176	157
TOTAL	7 735	9 605

COURANT (en K€)	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 033	2 700
Dettes location gérance	0	124
Emprunts et dettes financières diverses	15 136	9 285
Avances et acomptes reçus	0	3 288
Dettes fournisseurs	6 927	5 910
Dettes fiscales et sociales	6 936	6 533
Dettes sur immobilisations	0	123
Autres dettes	3 556	2 160
Produits constatés d'avance	777	727
Provisions	496	591
TOTAL	36 861	31 439

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT - ECHEANCES (en K€)	31/12/2007	31/12/2006
entre 1 et 2 ans	1 195	2 199
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	349	1 278
Emprunts et dettes financières diverses	53	128
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	622	622
entre 2 et 5 ans	2 932	2 782
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	236	455
Emprunts et dettes financières diverses	168	145
Dettes fournisseurs	547	472
Dettes fiscales et sociales	1 981	1 710
à plus de cinq ans	1 306	2 405
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93	183
Emprunts et dettes financières diverses	66	129
Dettes fournisseurs	365	566
Dettes fiscales et sociales	781	1 528
TOTAL	5 433	7 386

16.2 Emprunt obligataire convertible

L'échéance de l'emprunt convertible est à plus de cinq ans.

Note 17 : EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1.546 milliers d'euros au 31/12/2004. Par ailleurs 46.619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 et 72 au cours de l'exercice 2005 entraînant une diminution de la dette.

Au 31 décembre 2007, il reste 35.601 obligations à convertir.

Note 18 : IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2007 (déficits reportables) s'élève à 15.876 milliers d'euros.

Note 19 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour retraites	85	126

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite. Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2007
- (3) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 50 ans		0%
de 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

* le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés.

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2006 et 2007.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2007	2006
Coût des services rendus	16	31
Coût financier	0	2
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	-57	0
Autres	0	51
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	-41	84

Note 20 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1ier janvier 2007	591	-	591	22	126	9	157	749
Augmentation des provisions	95	247	342		17	82	99	441
Reprise des provisions	437	-	437	22	58	-	80	517
Au 31 décembre 2007	249	247	496	-	85	91	176	672

Les montants sont principalement composés de la provision liée au plan social ainsi que des provisions pour litige Prud'hommes.

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés aux actions en justice.

Le montant des reprises utilisées s'élèvent à 437 K€.

Note 21 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les 6 756 K € de produits sur opération en capital sont principalement constitués par l'abandon du compte courant par QUINTA INDUSTRIE vis-à-vis de DUBOI.

Les 459 K € de reprises exceptionnelles correspondent principalement à l'indemnité d'éviction du site de LEVALLOIS diminuée de la sortie des immobilisations corporelles du site

Note 22 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS en K€	2007	2006
Reprises de provisions	0	0
Produits encaissés et divers	34	72
TOTAL	34	72

CHARGES FINANCIERES en K€	2007	2006
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	880	466
Commission de financement Factor	20	25
Intérêts Obligations convertibles	84	81
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	308	290
Intérêts liés à la dette de location gérance	4	28
Différence négative de change	3	1
Divers	19	24
Frais liés aux leasing activés	178	220
TOTAL	1 494	1 136

Note 23 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 15 personnes, au niveau du groupe, représentant une masse salariale brute de 431 K€.

D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à deux projets (STORYEDITOR - STORYMAKER), en partenariat avec la société REALVIZ, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des industries techniques et le RIAM recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Un troisième projet (HD3D) en partenariat avec le conseil régional des Hauts de Seine et la création d'un pôle compétitivité, a débuté au premier trimestre 2007.

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours (pour un montant de 164 k€ au 31/12/2007) jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 36 mois.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Note 24 : CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

	2007	2006
Impôt courant (K€)	22	61

L'impôt courant correspond à l'IFA.

Note 25 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2007	2006
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-3 981	-8 301
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-1,41	-2,94

Note 26 : ENGAGEMENTS

Engagement reçu

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société DURAN SA, détentrice de 100% de la SARL DURAN DUBOI Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80K€ a été versé à la société DURAN. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Note 27 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient environ 58% du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS TV, SIS, Dataciné, Ex-Machina

27.1 Vente de biens et de services

Ventes de biens et services (en K€)	2007	2006
<u>Ventes de biens</u>		
Entreprises associées	18	0
<u>Ventes de services</u>		
Maison mère (QUINTA Communications jusqu'au 10 février 2006)	0	6
Maison mère (QUINTA Industries à partir du 11 février 2006)	15	24
Entreprises associées	1 292	494
TOTAL Ventes de biens et services	1 325	524

27.2 Achat de biens et de services

Achats de biens et services (en K€)	2007	2006
<u>Achats de biens</u>		
Entreprises associées	183	483
<u>Achats de services</u>		
Maison mère (QUINTA Communications jusqu'au 10 février 2006)	0	21
Maison mère (QUINTA Industries à partir du 11 février 2006)	2 430	2 192
Entreprises associées	2 284	1 234
TOTAL Achats de biens et services	4 897	3 930

27.3 Rémunération des principaux dirigeants

Rémunération Key Management - en K€	2007	2006
Salaires et autres avantages à court terme	445	386
Retraites	6	11
TOTAL	452	397

27.4 Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	2007	2006
<u>Créances sur les parties liées</u>		
Maison mère (QUINTA Communications jusqu'au 10 février 2006)	0	48
Maison mère (QUINTA Industries à partir du 11 février 2006)	12	15
Entreprises associées	1 056	258
	1 068	321
<u>Dettes envers les parties liées</u>		
Maison mère (QUINTA Communications jusqu'au 10 février 2006)	0	23
Maison mère (QUINTA Industries à partir du 11 février 2006)	1 638	1 174
Entreprises associées	915	1 309
	2 553	2 506

27.5 Prêts consentis à des parties liées

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) - (en K€)	2007	2006
A l'ouverture	1 553	1 493
Prêts consentis durant l'exercice		
Remboursements perçus	1 553	
Intérêts de la période		60
Intérêts reçus		
A la clôture	0	1 553

27.6 Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire

Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire (en K€)	2007	2006
Quinta communication (majoritaire jusqu'au 10 février 2006)		
A l'ouverture	2 207	1 673
Prêts consentis durant l'exercice	0	450
Remboursements perçus	930	0
Intérêts de la période	97	84
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	1 374	2 207
Quinta industries (majoritaire à partir du 11 février 2006)		
A l'ouverture	7 020	0
Prêts consentis durant l'exercice	5 882	10 017
Remboursements perçus	0	3 036
Intérêts de la période	670	39
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	13 572	7 020

27.7 Engagements

- Caution solidaire consentie par DURAN en faveur de sa filiale ACOUSTI STUDIOS SARL à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais.
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par DURAN en faveur de sa filiale ACOUSTI STUDIOS SARL pour garantir un encours de 45K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Note 28 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100	100
Valentine Productions SARL	99	99
Acousti Studios SARL	100	100
Duran Duboi Services SARL	99,4	99,4
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99
Restaurant Auditoriums SARL	99,8	99,8
SNC Boulogne Audiovisuel	100	100
Veraz SA	87,4	87,4

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100	100
Valentine Productions SARL	99	99
Acousti Studios SARL	100	100
Duran Duboi Services SARL	99,4	99,4
Auditoriums de Joinville SA	100	100
SNC Boulogne Audiovisuel	100	100

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.
Véraz ne fait plus partie du périmètre de consolidation (société liquidée).
Restaurant Auditoriums a fusionné avec les Auditoriums de Joinville SA.

La participation dans les Auditoriums de Joinville SA est passée à 100% du fait de l'acquisition de l'unique action non détenue au préalable.

Note 29 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'activité de DURAN DUBOI reste en deçà du volume de chiffre d'affaires qui permettrait l'atteinte du point mort.

Par conséquent, le plan de réduction des effectifs est mis en œuvre.

20.2 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

20.2.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2006

20.2.1.1 Bilan social au 31 décembre 2006

(En milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2006		31/12/2005	
	Montant brut	Amortissement et provisions	Montant net	Exercice précédent
Actif immobilisé				
Fonds commercial	195	0	195	195
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 782	1 745	37	150
Matériel et outillage	2 663	2 500	163	175
Autres immobilisations corporelles	2 130	1 114	1 016	843
Participations	9 679	7 235	2 443	4 241
Créances rattachées à des participations	4 660	2 532	2 129	2 986
Autres immobilisations financières	144		144	23
Total	21 252	15 126	6 127	8 614
Actif circulant				
Marchandises et en cours	49		49	25
Avances et acomptes sur versés sur commandes				
Clients	3 165	633	2 532	3 103
Autres créances	1 416	95	1 321	1 027
Titres de placement	71	67	4	4
Disponibilités	14		14	27
Charges constatées d'avance	151		151	103
Total	4 867	796	4 071	4 290
Charges à répartir	0		0	0
Prime de remboursement des obligations	145		145	166
Ecart de conversion actif	0		0	0
Total général	26 264	15 921	10 343	13 069

PASSIF	31/12/2006 Montant net	31/12/2005 Exercice précédent
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 296	4 296
Primes d'émission, de fusion	21 082	21 082
Réserve légale	22	22
Réserves statutaires	417	417
Réserves réglementées	52	52
Report à nouveau	-31 220	-28 617
Résultat de l'exercice	-5 643	-2 603
Subventions d'investissement		
Total	-10 993	-5 350
Provisions		
Provisions pour risques	44	143
Provisions pour charges	112	12
Total	156	155
Dettes		
Emprunt obligataire convertible	2 715	2 715
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 324	612
Emprunts et dettes financières divers	6 059	1 649
Dettes fournisseurs	3 537	3 856
Dettes fiscales et sociales	7 367	9 244
Dettes sur immobilisations	85	0
Autres dettes	93	188
Produits constatés d'avance	0	0
Total	21 180	18 264
Total général	10 343	13 069

20.2.1.2 Compte de résultat social au 31 décembre 2006

(En milliers d'euros)

	Au 31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
Production de services	6 608	8 321
Chiffre d'affaires net	6 608	8 321
Subventions d'exploitation	46	105
Reprise sur provisions et transfert de charges	139	234
Autres produits	0	248
Total des produits d'exploitation	6 794	8 908
Achats de marchandises	148	130
Achats de matières premières	22	33
Variation de stocks	-24	-4
Autres achats et charges externes	4 477	3 064
Impôts et taxes	456	459
Salaires et appointements	3 466	4 180
Charges sociales	1 684	2 032
Dotations aux amortissements et provisions	458	822
Dotations sur actif circulant	20	227
Dotations provisions pour risques et charges	131	107
Autres charges	0	93
Total des charges d'exploitation	10 837	11 143
Résultat d'exploitation	-4 043	-2 236
Autres intérêts et produits	0	1
Reprises sur provisions et transfert de charges	111	2 403
Produits financiers de participation	0	2 681
Produits des autres valeurs	191	134
Total des produits financiers	302	5 219
Dotations financières	2 154	3 220
Intérêts et charges	156	2 369
Total des charges financières	2 310	5 589
Résultat financier	-2 008	-370
Résultat courant avant IS	-6 051	-2 606
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	473	206
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	169
Reprises sur provisions et transfert de charges	143	0
Total des produits exceptionnels	618	375
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	151	160
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19	162
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	26	32
Total des charges exceptionnelles	196	353
Résultat exceptionnel	422	22
Impôt sur les bénéficiaires	-15	-19
Résultat net	-5 643	-2 603

A. — Faits marquants et événements postérieurs à la clôture.

Faits marquants.

L'année a été marquée par une volonté sans précédent de la nouvelle direction de réorganiser les équipes, les process, par des synergies commerciales, techniques, ressources humaines et financières, et inscrire ainsi l'activité de Duran dans l'élan de celle du Groupe Quinta Industries.

Comme annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, le chiffre d'affaires de Duran n'a pas été en croissance en 2006.

Activité Fiction/Documentaire : le département a bénéficié d'une vague d'investissements en fin d'été 2006, mettant Duran en conformité avec ses concurrents. L'évolution du parc machines vers la HD a donc permis de renouer avec un chiffre d'affaire mensuel en fin d'année 2006 deux fois supérieur aux chiffres du début de l'année sur ce département.

Activité Publicité : l'activité des prestations liées à la publicité est actuellement en cours de refonte stratégique et est passée inéluctablement par un point d'inflexion de ses activités au second semestre 2006. Nous rappelons que le site de Levallois dédié à cette activité est frappé d'éviction.

Pôle image de synthèse : l'activité a connu une baisse significative au cours de l'année 2006. Nous rappelons que le projet Ugly Duckling 1 s'est terminé fin mars 06, contribuant en 2006 à 3 mois de chiffre d'affaires contre 12 mois en 2005. Il n'a pas été signé de contrat à gros budget au cours de l'exercice.

Face à cette difficulté liée à ce marché, Duran a donc développé parallèlement ses prospects sur des projets à budgets plus faibles, comme les prestations 3D en croissance sur le marché du téléfilm. La nouvelle direction souhaite continuer à développer un portefeuille plus large d'animation et de prestations 3D, en se concentrant sur une diversification de ses métiers, face au danger de la gestion d'un projet unique plus lourd et difficile à renouveler. Elle a dû maintenir une activité R&D significative pour permettre au studio de se positionner à nouveau sur le marché de l'animation 3D.

Quinta Communications, dans le cadre de la rationalisation des participations qu'elle détient dans le secteur des Industries Techniques de l'Audiovisuel, a regroupé toutes les sociétés qu'elle détient dans ce domaine dans une société, Quinta Industries SA, 14, boulevard Sénard à St Cloud.

A cette occasion, cette dernière est devenue l'actionnaire de Duran SA, par rachat des titres détenus par Quinta Communications, soit 1 644 736 actions représentant 58,27 % du capital. Ce rachat a eu lieu le 10 février 2006.

Le capital de Quinta Industries SA est détenu à 82,50 % par Quinta Communications, et à 17,50 % par Technicolor, filiale de Thomson SA. Cette dernière est entrée dans le capital le 09 mars 2006.

Quinta Industries SA, l'actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter son soutien financier à Duran dès que cela est nécessaire.

Pour rappel, les sociétés Duran et Duboi ont fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire au cours de l'exercice 2003/2004.

Dans le cadre de cette procédure, les créanciers disposaient d'un délai de deux mois pour présenter la déclaration de leurs créances nées antérieurement au jugement d'ouverture au représentant des créanciers ou au liquidateur. Les créances non produites, à l'issue de ce terme devaient être annulées et enregistrées en produits par la société débitrice. La société Duran a constaté fin 2006 que certaines créances pour 271 K€ n'avaient pas fait l'objet de la déclaration.

L'annulation de ces dettes qui auraient dû être annulées en 2004 a donné lieu à une correction d'erreur au cours du 2nd semestre 2006.

Compte tenu du fait que les conséquences de l'erreur étaient passées en résultat, la correction a été comptabilisée en résultat exceptionnel.

Evénements postérieurs à la clôture.

Des investissements importants ont été réalisés, principalement chez Duran à Issy les Moulineaux.

A Issy les Moulineaux ont été regroupées les équipes dédiées à la R&D et les équipes travaillant sur les images (effets spéciaux, 2D, 3D), jusqu'ici séparées.

Le site de Levallois, dédié à la Publicité, a été fermé le 31 mars 2007 et les locaux rendus à la collectivité propriétaire.

La Publicité, avec de nouveaux moyens, s'installera à Boulogne chez Duboi au cours du 2^{ème} trimestre 2007.

Sur le plan commercial, les synergies continuent à opérer.

B. — Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1) Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial provient de fusion-absorption de filiales et d'acquisition. Il n'est pas amorti.

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 60 mois.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels informatiques de gestion ou de production, acquis ou produits par la société elle-même et amortis sur douze mois prorata temporis, ou linéairement sur 3 ans ;
- des films et coproductions destinés aux chaînes de télévision, amortis sur la base des recettes ou, à défaut, sur les trois années suivant celle de fin de tournage.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire comme suit :

- matériel son et vidéo : 3 à 5 ans ;
- aménagements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau : 4 à 10 ans.

Le coût de production des travaux immobiliers faits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et les charges salariales du personnel concerné.

3) Participations, autres titres immobilisés, créances sur titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité et/ou à la valeur vénale de l'entreprise, en tenant compte respectivement de la quote-part de situation nette comptable et/ou des perspectives de rentabilité et de développement des filiales. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et/ou valeur vénale.

Les créances sur titres de participation sont classées en immobilisations financières, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

4) Valeurs d'exploitation

Les en-cours ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat. Les titres d'autocontrôle sont classés en trésorerie, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

5) Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Les créances cédées pour affacturage sont déduites du montant brut ; elles représentent au 31/12/2006 un montant de 619 K€.

6) Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour charge. L'évaluation tient compte de l'ancienneté des salariés, du taux de rotation constaté et de la probabilité des salariés d'être présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de la loi Fillon, l'engagement a été calculé pour un départ à la retraite à 65 ans.

7) Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ; les dettes, les créances et les disponibilités ont été converties et comptabilisées au bilan, sur la base du dernier cours de change. La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

8) Crédit impôt recherche

Au cours de l'exercice 2006, il n'a pas été constaté de crédit d'impôt recherche.

9) Intégration fiscale

L'option pour l'intégration fiscale intéresse cet exercice notre société Duran, tête de l'intégration, ainsi que les sociétés suivantes : Auditoriums de Joinville, le Restaurant des Auditoriums, Duboi, Valentine, et Acousti Studios. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société prend en charge l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle n'était pas intégrée fiscalement, les économies d'impôts bénéficiant le cas échéant à Duran.

10) Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire est comptabilisé au crédit du compte intéressé pour sa valeur totale, prime de remboursement comprise.

La contrepartie de la prime est enregistrée au débit du compte 169 figurant à l'actif du bilan.

La prime de remboursement des obligations est amortie sur la durée totale de l'emprunt depuis son origine.

11) Contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucage à forfait

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste « clients », soit au poste « avances et acomptes sur commandes en cours ».

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

C. — Notes relatives à certains postes du bilan.

1) Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Valeurs brutes				
Fonds commercial	195			195
Coproductions	0	200	0	200
Logiciels	1 571	11	0	1 582
Immo incorporelles en cours	200	0	200	0
Total	1 966	211	200	1 977

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Amortissements				
Coproductions	0	0	0	
Logiciels	1 501	74	0	1 575
Total	1 501	74	0	1 575

Immobilisations corporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Valeurs brutes				
Matériel son et vidéo	2 565	139	41	2 663
Aménagements et installations	2 741	200	1 236	1 705
Autres immobilisations	250	174		424
Total	5 556	513	1 277	4 793

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Amortissements				
Matériel son et vidéo	2 390	151	41	2 500
Aménagements et installations	1 967	165	1 217	915
Autres immobilisations	180	17	0	198
Total	4 538	333	1 258	3 613

Immobilisations financières :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Valeurs brutes				
Titres de participation	9 676	2		9 679
Créances rattachées aux participations	5 296		636	4 660
Prêts et autres immo. Financières	23	120		143
Total	14 995	122	636	14 483

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Provisions				
Titres de participation	5 435	1 800		7 235
Créances rattachées aux participations	2 310	265	44	2 531
Total	7 745	2 065	44	9 767

La diminution des créances relatives aux participations concerne principalement le compte-courant des filiales Duboi et Audis de Joinville. Le compte courant de Duboi ayant été déprécié pour sa totalité au 31/12/2005, la diminution de la créance a engendré une reprise de provision d'un montant de 44 K€ portant la provision à 2 266 K€.

Une provision pour dépréciation des titres des « Auditoriums de Joinville » a été constatée sur l'exercice pour un montant de 1 800 K€. Cette provision est égale à la différence entre la valeur des titres d'une part et la somme des flux futurs de trésorerie d'autre part. Les calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à trois ans avec des taux de croissance de 4 % la première année puis 5 % les années suivantes. Il convient de noter que les prévisions financières utilisées ont été établies sur la base des tendances actuellement constatées en matière de chiffre d'affaires et de coûts d'exploitation.

La provision sur les titres des Auditoriums de Joinville s'élève à 4,8 M€ au 31 décembre 2006 pour une valeur brute de titres s'élevant à 6,9 M€.

La créance sur la société PM Films est de 1 553 K€. Cette créance n'a pas été provisionnée car cette créance est recouvrable en totalité. En effet, les droits de télédiffusion détenus par PM Films pour deux fictions seront cédés à Duran en 2007 pour un montant de 1 541 K€. Ceux - ci seront réglés par compensation en compte - courant.

Détail des créances rattachées à des participations (en K€)	VBrute	VNette
Duran Duboi Services	0	0
Duboi	2 266	0
Auditoriums de Joinville	0	0
Acousti Studios	333	333
PM Films	1 553	1 553
Valentine	312	47
SNC Boulogne	196	196
Total	4 660	2 129

2) Provisions.

Les provisions inscrites au bilan s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Provisions				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques	111	35	111	35
Provisions pour charges	32	26	32	26
Provisions pour charges IDR	12	96	12	96
Provisions pour dépréciation :				
Immobilisations incorporelles	120	50		170
Immobilisations financières	5 435	1 800		7 235
Titres de placement	67	67	67	67
Créances rattachées à des participations	2 310	265	44	2 531
Créances clients	726	21	114	633
Autres créances	95			95
Total	8 908	2 360	380	10 889

La plus grosse variation concerne la provision complémentaire sur les titres des Auditoriums de Joinville (1 800 K€).

3) Créances clients et comptes rattachés.

Les créances clients s'élèvent à 3 165 K€ et sont toutes à moins d'un an, sauf les clients douteux hors dividende 2007 de la filiale Duboi SA (montant à plus d'un an = 422 K€).

Sont déduites les créances cédées pour affacturage pour 619 K€.

4) Subventions.

Les mouvements affectant les subventions sont décrits ci-dessous :

(En milliers d'€)	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Subv CNC	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Pas de nouvelles subventions d'investissements constatées en 2006.

5) Détail des charges à payer.

Les charges à payer s'analysent comme suit :

(En milliers d'€)	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	0	5
Fournisseurs	630	932
Clients	7	57
Personnel	305	284
Dettes fiscales et sociales	1 613	1 866
	2 554	3 144

6. Produits à recevoir

(En milliers d'€)	31/12/2006	31/12/2005
Clients – Factures à établir	4	310
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	5	123
Subvention à recevoir	46	0
Etat – Produits à recevoir	100	148
	155	581

7) Charges constatées d'avance.

Les charges constatées d'avance (151 K€) concernent principalement la location immobilière (27 K€), les locations de matériels (92 K€), la maintenance (10 K€), les autres achats et charges externes (22 K€).

8) Produits constatés d'avance.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2006.

9) Prime de remboursement des obligations.

Suite à la renégociation des termes du contrat d'émission des obligations convertibles, les obligations ne seront remboursables qu'en 2013 et la nouvelle prime d'émission est de 208 K€. Celle-ci est amortie sur 10 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

Au 31 décembre 2006, 63 K€ ont été amortis, portant la prime d'émission à un montant de 145 K€ à l'actif du bilan.

10) Composition du capital :

Capital :

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 4 296 372 € divisé en 2 823 038 actions de même nominal entièrement libéré.

La société détient des titres d'autocontrôle à hauteur de 1 401 actions pour un montant brut de 70 K€ (rappel, classés en trésorerie).

Variation des capitaux propres en K€ :

Capitaux propres au 31/12/05	-5 350
Conversion des obligations en actions	0
Variation des subventions	0
Résultat au 31/12/2006	-5 643
Capitaux propres au 31/12/2006	-10 993

11) Dettes - échéancier par nature.

Suite à la poursuite du plan de redressement par voie de continuation, il convient de présenter les dettes en fonction de leur échéance connue à ce jour et leur nature :

Nature (en milliers d'euros)	K€ au 31/12/2006	Echéance <1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes nées avant la DCP				
Emprunt obligataire + ORA	2 715			2 715
Dettes fournisseurs	1 182	148	591	443
Emp et dettes aup des ets de crédit	517	65	259	194
Emp et dettes financières divers	459	57	230	172
Dettes sociales	2 832	355	1 418	1 060
Dettes fiscales	2 323	290	1 162	871
Autres dettes	0			0
SS total 1 (47%)	10 029	915	3 660	5 455
Dettes nées après la DCP				
Dettes fournisseurs	2 440	2 440		
Emp et dettes aup des ets de crédit	807	807		
Emp et dettes financières divers	5 600	5 600		
Dettes sociales	952	952		
Dettes fiscales	1 259	1 259		
Autres dettes	93	93		
Produits constatés d'avance				
SS total 2 (53%)	11 151	11 151	0	0
Total des dettes (100%)	21 180	12 066	3 660	5 455

12. Ventilation du chiffre d'affaires :

En milliers d'€	France 31/12/2006	Exportation 31/12/2006	Total 31/12/2006	2005
Production vendue de services	6 285	323	6 608	8 321
Total	6 285	323	6 608	8 321

Répartition du chiffre d'affaires par marché en pourcentage :

	31/12/2006	31/12/2005
Animations 3D	7,70%	30,07%
Fictions, émissions TV	46,32%	30,52%
Spots, clips, publicité	29,63%	33,66%
Jeux	0,00%	0,00%
Divers	16,32%	5,99%

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

L'organisation de la société ne rend pas significative l'information sectorielle par zone géographique, la quasi-totalité de l'activité étant réalisé en France, Paris et Région Parisienne.

13. Résultat financier : – 2 008 K€

En milliers d'€	31/12/2006	31/12/2005
Produits financiers	302	5 219
Produits de participation	0	2 681
Intérêts des prêts aux filiales	191	134
Gains de change	0	1
Reprise provision	111	2 403
Autres		0
Charges financières	2 310	5 589
Intérêts sur Emprunt Obligataire		
Intérêts des emprunts filiale et Quinta	99	15
Dotations prime de remboursement des obligations	21	21
Intérêts bancaires et OC	57	36
Pertes de change	0	0
Dotations provision pour titres de participation et créances sur titres	2 065	3 132
Perte sur créances liés à participation	0	2 318
Dotations provision pour titres de placement	67	67
Autres		
Résultat financier	-2 008	-370

Le taux de rémunération employé pour les prêts et emprunts à la maison mère et aux filiales est le taux Eonia au 31 décembre 2006 majoré de 0,5 point.

Les provisions sur les titres de la filiale « Auditoriums de Joinville » et des créances de la filiale « Valentine » s'élèvent à 2 065 K€.

14. Résultat exceptionnel : +422 K€

Produits exceptionnels			618
Tiers		45	
Correction d'erreur		271	
Remises pénalités		0	
Produits de cessions des immobilisations		2	
Reprises sur provisions		143	
Produits sur solde dettes sociales et fiscales > 3 ans		157	
Charges exceptionnelles			-196
Pénalités et amendes organismes sociaux		71	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		80	
Litige prud'homal	0		
Fournisseurs liés au RJ – ajustement	37		
Divers	53		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		19	
Logiciels	0		
Matériels	19		
Provision pour risque		26	
IFA perdu	26		
Résultat exceptionnel			422

15) Impôts sur les bénéfiques.

La charge d'impôt est due à la comptabilisation de l'Impôt Forfaitaire Annuel pour 15 K€.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt en K€ :

Allègement :

- provision pour congés payés : 125 ;
- participation à l'effort de construction : 5 ;
- contribution de solidarité : 4.

Accroissement :

- charges à répartir : 0.

Au 31 décembre 2006, le montant des déficits de la société Duran, si elle était imposée séparément, s'élève à 34 619 K€, dont 3 869 K€ nés au titre de 2006.

D) Autres informations

1) État des échéances au 31.12.06

Créances :

Etat des créances (en milliers d'€)	Montant brut	A 1 an au plu	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	4 660	4 660	
Autres immobilisations financières	144		144
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	768	768	
Autres créances clients	2 397	2 397	
Personnel et comptes rattachés	44	44	
Impôts sur les bénéfices	17	17	
Taxe sur la valeur ajoutée	899	899	
Autres impôts	100	100	
Débiteurs divers	357	357	
Charges constatées d'avance	151	151	
Total des créances	9 536	9 392	144

Dettes :

Pour rappel, le nouvel échéancier des dettes est détaillé dans le point C)11)

2. Entreprises liées :

Postes comprenant des montants relatifs aux participations :

Montants bruts en K€	Au 31/12/06	Au 31/12/05
Titres de participation	9 679	9 676
Créances rattachées aux participations	4 660	5 296
Créances clients	827	1 672
Dettes fournisseurs (+FNP)	1 176	1 423
Autres dettes	5 552	1 133
Autres produits d'exploitation (management fees)	0	248
Produits financiers	131	2 816
Charges financières	99	15

3) Engagements financiers :

Effets escomptés non échus :
Néant.

Avals et cautions :

- Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais ;
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL pour garantir un encours de 45 K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Autre engagement donné :

Contrat de location-gérance :

Le contrat signé le 30 juin 2004 entre Ex-Machina et Duran indique qu'au terme de la période de 3 ans, Ex-Machina confère à Duran la possibilité d'acquérir le fonds de commerce faisant l'objet du contrat de location-gérance. Duran a accepté le bénéfice de cette promesse sans prendre l'engagement d'acquérir. Si elle se réalise, la vente du fonds de commerce aura lieu moyennant le prix suivant : pour les éléments incorporelles 500 K€ et pour les matériels et outillage la valeur nette comptable.

Engagement reçu :

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice à 100 % de la SARL Duran Duboi Services, 100 % des capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80 K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

4) Droit individuel à la formation.

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L.933-1 à L.933-6 du Code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 21 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 126 heures). Au cours de l'exercice 2006, aucun salarié n'a bénéficié de formation relevant du DIF. Une forte quote-part des droits individuels à la formation reste ouverte au 31 décembre 2006, ces heures (63 heures pour la majorité des salariés) n'ayant pas donné lieu à demande.

5) Frais de recherche et développement.

Au cours de l'exercice, les dépenses de recherche et développement ont été comptabilisées en charges. Le département se compose de 5 personnes et a représenté une masse salariale chargée de 319 K€.

6) Crédit-bail et locations financières (en milliers d'€) :

Postes du bilan	Valeur d'origine	Cumul an -1	Amortissements		Redevances et loyers payés		
			Dotations	Total	Cumul an - 1	Exercice	Total
Matériels	5 878	4 705	274	4 979	5 185	284	5 469
Autres immo. corp.	33	32	1	33	36	0	36
Total	5 911	4 737	275	5 012	5 221	284	5 505

Postes du bilan	Redevances et loyers restant à payer		
	A - 1 an	A + 1 an et - 5 ans	Total
Matériels	425	568	993
Autres immo. corporelles	0	0	0
Total	0	0	0

6. Effectif mandataires et salariés permanents, hors intermittents à la clôture de l'exercice :

	Au 31/12/06	Au 31/12/05
Cadres	38	34
Employés	32	44
Total	73	78

7. Rémunérations des dirigeants.

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 132 K€.

8. Tableau des filiales et participations de Duran SA. :

(en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres (brut)	Valeur comptable des titres (net)	Nombre de parts ou d'actions	Prêts et avances consentis (brut)	CA H.T. de l'exercice	Résultat	Dividendes encaissés ou incorporés
Duboi S.A, n° Siren : 382403780, siège : 221 bis, bd Jean Jaurès, 92100 Boulogne Billancourt	915	-7 725	100.00%	2 376	0	599 992	0	8 085	-1 266	N/A
Auditorium de Joinville S.A. N°Siren : 338090590, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	686	-1 875	99.98%	6 905	2 105	44 994	0	5 488	-1 361	N/A
SNC Boulogne, n° Siren : 379830854, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	38	-32	99.99%	38	38	2 499	0	0	46	N/A
Duran Duboi services SARL N° Siren : 381734177, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	8	-108	99.40%	8	8	498	0	182	44	N/A
Valentine SARL, n° Siren : 410505598, siège : 35 rue Gabriel Péri, 92130 Issy les Moulineaux	8	-218	99.00%	8	8	495	0	26	-90	N/A
Acousti SARL, n° Siren 324551894, siège : 54 rue de Seine 75006 Paris	32	-196	100%	183	183	2 101	0	360	-69	N/A
Dumar Vidéo Films Siège : 2 rue du Kenya – Tunis 1002 - Tunisie			26%	2006 non communiqué						N/A
Récamier SNC, n° Siren : 391803947, siège : 31 rue Bonaparte 75006 Paris	15	678	10.00%	129	77	100	0	501	315	N/A
PM Films SA, n° Siren : 422988618, siège : 45 av Victor Hugo, 93300 Aubervilliers	180	587	20%	29	29	599	0	7 003	-494	N/A

20.2.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006

20.2.2.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2006

ACTIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6	6 836	4 909
Immobilisations incorporelles	7	3 806	4 560
Autres actifs financiers		405	342
		11 047	9 812
Actifs courants			
Autres actifs financiers	10	1 553	1 493
Stocks	11	120	68
Clients & autres débiteurs	9	13 095	12 200
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	87	263
		14 855	14 025
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL ACTIF		25 902	23 837

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Capitaux propres et passifs			
<i>Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société :</i>			
Capital émis	13	4 296	4 296
Primes d'émission	13/14	21 082	21 082
Actions propres	13	-2	-2
Emprunt obligataire – part Capitaux propres	14	1 710	1 710
Résultat de la période		-8 301	-6 936
Réserves consolidées		-33 926	-26 991
		-15 141	-6 842
<i>Intérêts minoritaires</i>		-1	0
Total capitaux propres		-15 142	-6 842
Passifs non courants			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		1 915	968
Emprunts & dettes financières diverses		401	564
Emprunt obligataire – part dette	17	2 063	1 979
Fournisseurs & autres créditeurs		5 069	5 650
Provisions	20	157	226
	16	9 605	9 386
Passifs courants			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		2 824	943
Emprunts & dettes financières diverses		9 285	1 731
Fournisseurs & autres créditeurs		18 739	18 258
Provisions	20	591	360
	16	31 439	21 292
Passifs directement liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL PASSIF		41 044	30 678
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF		25 902	23 837

20.2.2.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006

Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros, sauf indication contraire)	Notes	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Chiffre d'affaires		20 330	16 784
Autres produits de l'activité		147	112
Achats consommés		-435	-463
Charges de personnel		-12 174	-10 951
Charges externes		-9 898	-6 298
Impôts et taxes		-1 087	-921
Dotations aux amortissements		-3 030	-2 637
Dotations aux provisions		-496	-675
Dépréciation du goodwill		-527	-652
Autres produits & charges opérationnels		-7	-602
Résultat opérationnel		-7 177	-6 303
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie	21	72	112
Coût de l'endettement financier brut	21	-1 136	-567
Coût de l'endettement financier net		-1 064	-455
Autres produits & charges financiers	22	0	-131
Charge d'impôt	23	-61	-25
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-8 302	-6 914
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat de l'exercice		-8 302	-6 914
Résultat groupe		-8 301	-6 936
Intérêts minoritaires		-1	22
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	24	-2,94	-2,46

20.2.2.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (En milliers d'euros, sauf indication contraire)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-8 302	-6 914
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	3 845	3 689
+/- autres produits et charges calculées	-15	-25
+/- plus/moins-values de cession	42	387
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-4 430	-2 862
+/- coût de l'endettement financier net	1 064	455
+/- charges d'impôt	61	25
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-3 305	-2 383
- Impôt versé	-61	-25
+/- variation du BFR de l'activité	-1 666	2 718
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-5 032	310
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inco & corporelles	-4 900	-3 117
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inco & corp.	2	62
- Décaissements liés aux acq° d'immo Financières	-185	-106
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	63	0
+ Subventions d'investissements reçues	14	15
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement (BFR)	620	1 642
Flux net de trésorerie aux opérat° d'investissement	- 4 386	-1 504
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	0	1
+ Encaissements liés aux comptes courants	7 554	1 221
+ Encaissements liés aux nouveaux leasing, emprunts et autres	3 487	1 061
+ Remboursements de comptes courants	0	0
+ Remboursements de leasing, emprunts et autres	-1 748	-1 113
- Intérêts financiers nets versés / reçu	-1 063	-481
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux net de trésorerie aux opérat° de financement	8 230	689
Variation de la trésorerie	-1 187	-505

20.2.2.4 Tableau de variation capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2005	4 295	21 082	-27 825	1 710	-2	834	-22	72
Affectation du résultat			834			-834		
Augmentation de capital	1							
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-6 936		
Part des minoritaires							22	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2005	4 296	21 082	-26 991	1 710	-2	-6 936	0	-6 842
Affectation du résultat			-6 936			6 936		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-8 301		
Part des minoritaires							-1	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2006	4 296	21 082	-33 926	1 710	-2	-8 301	-1	-15 142

Note 1 – Informations générales et faits marquants

1.1. Informations Générales.

La société Duran SA et ses filiales (« le Groupe ») est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

Duran SA, société-mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

Duran SA est cotée au Marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'Administration dans sa séance du 2 mai 2007.

1.2. Faits marquants de l'exercice.

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 :

Quinta Communications, dans le cadre de la rationalisation des participations qu'elle détient dans le secteur des Industries Techniques de l'Audiovisuel, a regroupé toutes les sociétés qu'elle détient dans ce domaine dans une société, Quinta Industries SA, 14, boulevard Sénard à St Cloud.

A cette occasion, cette dernière est devenue l'actionnaire de Duran SA, par rachat des titres détenus par Quinta Communications, soit 1 644 737 actions représentant 58,27 % du capital. Ce rachat a eu lieu le 10 février 2006.

Au 31 décembre 2006, le capital de Quinta Industries SA est détenu à 82,50 % par Quinta Communications, et à 17,50 % par Technicolor Network Services France SA, filiale de Thomson SA. Cette dernière est entrée dans le capital le 09 mars 2006.

Au cours de l'année, les synergies entre les différentes sociétés filiales de Quinta Industries (LTC, Scanlab et SIS) et Duran SA et ses filiales (Duboi, Auditoriums de Joinville) se sont poursuivies.

Par ailleurs, les actions commerciales se sont intensifiées : elles ont d'ores et déjà porté leurs fruits sur le marché « image : effets spéciaux et traitement numérique » du cinéma, et sur le marché des fictions et documentaires au cours du 4^e trimestre 2006.

Quinta Industries, l'actionnaire majoritaire, s'est engagé à apporter son soutien financier à Duran dès que cela est nécessaire.

Le recensement des synergies potentielles entre Duran Duboi et le Groupe Quinta Communications (notamment LTC et Scanlab) a été poursuivi.

Il a notamment permis :

- une rationalisation des investissements nécessaires au redéveloppement de Duran Duboi ;
- la mise en œuvre de synergies commerciales, par une proposition commerciale intégrant la totalité des services offerts. Cette nouvelle offre a eu un effet bénéfique sur l'exercice 2006 et sur le niveau d'activité et le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe. Cet effet se poursuivra sur 2007.

Le 3^e dividende a été payé aux créanciers, conformément au plan de continuation.

Note 2. – Résumé des principales méthodes comptables.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, qui s'applique aux sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, les comptes consolidés de Duran au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables au 31 décembre 2006.

Les normes et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2006 et appliquées par Duran à compter de cette date n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers :

- la révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » relative aux écarts actuariels, aux régimes groupe et aux informations à fournir, introduit une nouvelle option permettant la comptabilisation dans les capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies. Duran n'ayant pas utilisé cette option, l'application de l'amendement est sans incidence sur ses états financiers ;
- l'interprétation IFRIC 4 fournit des commentaires permettant de déterminer si un accord qui n'a pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange de paiements contient un contrat de location à comptabiliser selon la norme IAS 17 « Contrats de locations ».

Les normes et interprétations IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales », IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites », et IFRIC 6 « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique - Déchets d'équipement électriques et électroniques » ainsi que les amendements :

- aux normes IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance » relatif aux garanties financières précise le traitement des contrats de garanties financières données et ouvre le choix de comptabiliser les contrats d'assurance répondant à la définition des garanties financières, soit suivant les dispositions de la norme IAS 39, soit suivant celles de la norme assurance IFRS 4 ;
- à la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation », concernant « la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures », autorise sous certaines conditions, que le risque de change d'une transaction intragroupe future hautement probable soit qualifié d'élément couvert dans les états financiers ;
- à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » clarifie le mode de comptabilisation des investissements nets dans une activité à l'étranger.

ne trouvent pas à s'appliquer aux activités de Duran et sont donc sans incidence sur ses états financiers.

Les états financiers au 31 décembre 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées et non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2006 suivantes :

- IFRS 7 : informations à fournir sur les instruments financiers, cette norme doit être appliquée aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2007. Elle n'a aucun impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions ;
- IFRS 8 : informations relatives à l'information sectorielle, cette norme n'a aucun impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions dans la mesure où elle est relative à des informations à donner dans l'annexe ;
- IAS 1 : amendements relatifs aux informations sur le capital, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 ;
- IFRIC 8 : champ d'application d'IFRS 2 (paiement fondés sur les actions), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai 2006 ;
- IFRIC 9 : réévaluation des dérivés incorporés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juin 2006 ;
- IFRIC 11 : options accordées au sein d'un groupe et actions propres acquises en couverture de plans d'options, applicable à compter du 1er mars 2007.

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces textes.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 4.

2.2. Méthodes de consolidation

(a) Filiales :

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires :

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3. Information sectorielle.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4. Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes :

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures

éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5. Regroupement d'entreprise.

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe Duran sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwill correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 1 an élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages

économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période Durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Matériel : 3 à 5 ans
- Aménagements, installations : 4 à 10 ans
- Matériel, mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué.

2.7. Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill – Ecart d'acquisition :
Cf. § 2.5. Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences :
Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels :
Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des

personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions :

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes.

(e) Recherche et développement :

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition).

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9. Actifs financiers.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39 (version de décembre 2003 telle qu'adoptée par l'Union Européenne).

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.10).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte - mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat - est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10. Stocks.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11. Clients et autres débiteurs.

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13. Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente.

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur

diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IFRS 5 qui a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2003, conformément aux dispositions prévues par la norme. Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente n'étaient auparavant ni classés ni présentés comme des actifs ou des passifs courants.

2.14. Capital apporté.

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15. Emprunts.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16. Fournisseurs et autres créditeurs.

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17. Impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18. Avantages du personnel.

Engagements de retraite :

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

2.19. Provisions.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20. Reconnaissance des produits.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services :

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période Durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste « clients », soit au poste « avances et acomptes sur commandes en cours ».

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

(b) Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable – qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument – et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes :

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21. Subventions.

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22. Contrats de location.

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien, ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3. — Gestion du risque financier.

3.1. Risque financier

(a) Risques de change :

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires (2006) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit :

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

Les soldes débiteurs existants au 31/12/2006 non garantis pas l'assurance crédit sont soit payés courant 2007 soit imputables à des sociétés liées à Duran (pour 790 K€).

(c) Risque de liquidité :

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, l'actionnaire majoritaire, Quinta Industrie s'engage à apporter son soutien dès que cela est nécessaire.

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt :

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'Eonia ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Notes 4. — Estimations et jugements comptables déterminants.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1. Dépréciation estimée des goodwills.

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.6. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2. Les impôts différés.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre les résultats fiscaux et les résultats comptables sociaux des sociétés du groupe et liés aux écritures de retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

4.3. Comptabilisation des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait.

Le Groupe utilise la méthode du pourcentage d'avancement des travaux pour comptabiliser le chiffre d'affaires lié aux contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait. Selon cette méthode, le Groupe doit estimer les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis. Le chiffre d'affaires des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait est comptabilisé selon la méthode dite de l'avancement.

Note 5. — Information sectorielle.

5.1. Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité.

Au 31 décembre 2006, l'activité du Groupe se répartit en trois principaux secteurs :

- Secteur A : La télévision
- Secteur B : Le cinéma
- Secteur C : L'animation 3D

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles Résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Autres	Non affecté à un secteur
Exercice 2005 :						
Total des ventes brutes	17 997	6 804	9 095	2 098		
Ventes intersecteurs	-1 213	-309	-904			
Chiffre d'affaires	16 784	6 495	8 191	2 098		
Résultat opérationnel	-6 303	-644	-4 161	-559	-16	-923
Coût de l'endettement financier net	-455					
Autres produits et charges financiers	-131					
Résultat avant impôt	-6 889					
Charge d'impôt	-25					
Résultat de l'exercice 2005	-6 914					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond au coût de la structure « Groupe ».

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles Résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Autres	Non affecté à un secteur
Exercice 2006 :						
Total des ventes brutes	20 659	5 844	13 654	1 161		
Ventes intersecteurs	-330	-189	-141			
Chiffre d'affaires	20 330	5 655	13 513	1 161		
Résultat opérationnel	-7 177	-2 496	-2 762	-832	0	-1 088
Coût de l'endettement financier net	-1 064					
Autres produits et charges financiers	0					
Résultat avant impôt	-8 242					
Charge d'impôt	-61					
Résultat de l'exercice 2006	-8 302					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Informations sectorielles Autres éléments du compte de résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2005 :						
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	543	221	323	-	-	-
Autres reprises de provisions	83	-	83	-	-	-
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	2 937	887	1 361	729	-40	-
Dotations amortissements et provisions sur goodwill	652	-	652	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	420	5	415	-	-	-
Dotations provisions sur pour risques & charges	497	115	381	-	-	-
Dotations amort. et prov. liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	72	32	41	-	-	-

Informations sectorielles Autres éléments du compte de résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2006 :						
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	563	22	540	-	-	-
Autres reprises de provisions	426	143	283	-	-	-
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	3 155	1 012	1 775	368	-	-
Dotations amortissements et provisions sur goodwill	527	-	527	-	-	-
Dotations provisions sur créances douteuses	395	23	373	-	-	-
Dotations provisions sur pour risques & charges	537	129	408	-	-	-
Dotations amort. et prov. liées aux sorties d'actifs et à l'IFA	207	27	180	-	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2005 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (cinéma)	Secteur C (3D)	Autres	Non affecté à un secteur
Au 31 12 2005 :						
Actifs	23 837	6 626	14 757	2 427	-	26
Passifs	30 678	14 276	13 642	780	-	1 979
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	3 251	785	2 408	58	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (cinéma)	Secteur C (3D)	Autres	Non affecté à un secteur
Au 31 12 2006 :						
Actifs opérationnels	23 944	8 309	14 023	1 384	-	228
Autres actifs	1 958	1 807	151	-	-	-
Total actifs par secteur	25 902	10 116	14 174	1 384	-	228
Passifs opérationnels	23 786	10 342	13 039	345	-	60
Autres passifs	17 258	12 477	4 776	-	-	5
Total passifs par secteur	41 044	22 819	17 815	345	-	65
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	4 354	1 316	3 039	-	-	-

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2. Deuxième niveau d'information sectorielle

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6. — Immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles (En K€)	Total	Location gérance	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2005 :					
VNC à l'ouverture	5 599	474	2 989	1 178	958
Acquisitions	2 567		2 500	19	48
Cessions/Sorties	5 044		3 858	345	841
Dotations/Reprises	-1 786	190	-1 923	-53	
VNC à la clôture	4 909	285	3 554	905	165
Au 31/12/2005 :					
Valeur brute	26 614	569	22 420	3 460	165
Amortissement et dépréciation	21 705	284	18 866	2 555	
VNC	4 909	285	3 554	905	165
Exercice 2006 :					
VNC à l'ouverture	4 909	285	3 554	905	165
Acquisitions	4 496		3 880	263	353
Cessions/Sorties	1 316		41	1 275	
Dotations/Reprises	1 252	190	2 091	-1 029	
VNC à la clôture	6 836	95	5 302	922	518
Au 31/12/2006 :					
Valeur brute	29 794	569	26 259	2 448	518
Amortissement et dépréciation	22 957	474	20 957	1 526	
VNC	6 836	95	5 302	922	518

Note 7. — Immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles (en K€)	Total	Location gérance	Logiciel Storyviz	R&D 3D	Autres immobilisations incorporelles	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2005 :							
VNC à l'ouverture	4 774	34		680	213	230	3 617
Acquisitions	2 072		680	708	525	159	
Cessions/Sorties	2 773			680	213	1 880	
Dotations/Reprises	-487	14	136		300	-1 589	652
VNC à la clôture	4 560	20	544	708	225	97	2 965
Au 31/12/2005 :							
Valeur brute	10 662	41	680	708	525	5 092	3 617
Amortissement et dépréciation	6 103	21	136		300	4 994	652
VNC	4 560	20	544	708	225	97	2 965
Exercice 2006 :							
VNC à l'ouverture	4 560	20	544	708	225	97	2 965
Acquisitions	1 372		967	259	14	132	
Cessions/Sorties	1 164			967	25	172	
Dotations/Reprises	961	14	308		130	-18	527
VNC à la clôture	3 807	7	1 203		84	75	2 438
Au 31/12/2006 :							
Valeur brute	10 870	41	1 647		514	5 052	3 617
Amortissement et dépréciation	7 064	34	444		430	4 976	1 179
VNC	3 806	7	1 203		84	75	2 438

7.1. Tests de dépréciation des goodwills.

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwill net en K€ Personnes morales pour lesquelles un GW est enregistré	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Audit Joinville		2 213			2 714	
SNC Boulogne						26
DDS		144			144	
Acousti	81			81		
Total par secteur	81	2 357		81	2 858	26
Total par année			2 438			2 965

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à trois ans. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Les taux de croissance sont estimés sur la base des budgets à trois ans. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel Auditoriums de Joinville : 4 % la première année puis 5 % les années suivantes ;
- (2) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 15,75 %.

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse de l'unité génératrice de trésorerie les Auditoriums de Joinville.

Une dépréciation de 642 K€ a été constatée en 2005 sur le goodwill des Auditoriums de Joinville.

Au cours de l'exercice 2006, le goodwill de la SNC Boulogne a été déprécié en totalité (26 K€) et un complément de dépréciation de 501 K€ a été enregistré sur le goodwill des Auditoriums de Joinville.

7.2. Recherche et développement.

Un projet de développement de logiciel Storyviz a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre national de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005 et 259 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme.

Le projet de 967 milliers d'euros (708 + 259) a abouti mi-2006 à la commercialisation d'une deuxième version du logiciel. Cette version ainsi que la valeur restante de la première sont amorties sur 3 ans.

7.3. Location gérance de fonds de commerce.

Duran a pris en location gérance, au cours de l'exercice 2003/2004, le fonds de commerce d'Ex-Machina. Le bail est une location financement d'une durée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles correspondantes s'élèvent à 41 milliers d'euros, les immobilisations corporelles à 569 milliers d'euros. Elles sont amorties sur la durée du bail.

Note 8. — Participations dans des entreprises associées.

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

(1) PM Films (20 % SA Duran ; 79,94 % PM Holding ; solde : particuliers) :

Objet : productions cinématographiques

R.C.S. 422 988 618

Siège social : 45, avenue Victor Hugo, 93399 Aubervilliers

Résultat au 31/12/2006 : perte de 494 K€

Capitaux propres au 31/12/2006 : 7 436 K€

(2) Dumar Vidéo Film SA (26 % SA Duran ; 13 % SA Duboi ; 45 % A.Ben Amar ; 10 % IMF ; 6 % Stusid) :

Objet : production et post-production de courts et longs métrages

Siège social : 2, rue Kenya, Tunis 1002 (Tunisie)

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 4,5 K€ (2006 non communiqué)

Capitaux propres au 31/12/2005 : 250 K€ (2006 non communiqué)

(3) SNC Recamier (10 % SA Duran ; 10 % Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80 % Halinvest SARL) :

Objet : gestion immobilière

R.C.S. Paris B 391 803 947

Siège social : 31, rue Bonaparte, 75006 Paris

La SARL Halinvest est contrôlée à 100 % par M. et Mme Denis Halard. La SNC Recamier est propriétaire de l'immeuble sise au 35 rue Gabriel Péri à Issy-les-Moulineaux.

Résultat au 31/12/2006 : bénéfice de 315 K€

Capitaux propres au 31/12/2006 : 694 K€.

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9. — Clients et autres débiteurs.

Clients et autres Débiteurs en K€	31/12/2006	31/12/2005
Créances clients	10 783	9 106
(Provisions pour dépréciations)	-1 484	-1 536
Créances clients nettes	9 299	7 570
Autres créances nettes	3 415	4 335
Produits à recevoir		89
Charges constatées d'avance et avances sur commandes	382	206
Total	13 095	12 200

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement. Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2006, le groupe a cédé des créances pour un montant total de 7 994 K€ à une société d'affacturage contre de la trésorerie.

A la clôture, les créances cédées s'élèvent à 1 345 K€.

En IFRS, l'affacturage est dénetté et les créances cédées apparaissent en « créances clients » et en « autres dettes ».

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2006, le Groupe a comptabilisé une provision de 395 K€ (contre 420 K€ en 2005) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2006, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 406 K€ dont 247 K€ correspondent à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

Note 10. — Autres actifs financiers.

Les autres actifs financiers pour un montant de 1 493 K€ en 2005 et 1 553 K€ en 2006 correspondent à une créance PM Films.

Cette créance n'a pas été provisionnée car cette créance est recouvrable en totalité. En effet, les droits de télédiffusion détenus par PM Films pour deux fictions seront cédés à Duran en 2007 pour un montant de 1 541 K€. Ceux-ci seront réglés par compensation en compte-courant.

Note 11. — Stocks.

en K€	31/12/2006	31/12/2005
Stock de matières premières	36	27
Stock de marchandises	84	42
Total	120	68

Note 12. – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

	31/12/2006	31/12/2005
Liquidités	87	263
Autres valeurs mobilières	2	2
Disponibilités	85	262
Découverts	1 143	86
Part courante des découverts nés avant le RJ	44	44
Découverts et intérêts courus	1 099	42
Trésorerie nette	-1 056	178

Note 13. – Capital apporté.

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	Total (K€)
31/12/2005	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378
31/12/2006	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2005 la conversion de 72 obligations s'est traduite par une augmentation de capital de 933 euros.

Note 14. — Autres réserves.

14.1. Tableau de variation des autres réserves :

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunt obligataire convertible
Au 31/12/2005	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2006	22 792	21 082	1 710

14.2. Obligations remboursables en actions.

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, Duran a émis 20 476 ORA pour un montant total de 163 808 €.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 15. — Correction d'erreur.

Nature de l'erreur.

Le groupe a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire au cours de l'exercice 2003/2004.

Dans le cadre de cette procédure, les créanciers disposaient d'un délai de deux mois pour présenter la déclaration de leurs créances nées antérieurement au jugement d'ouverture au représentant des créanciers ou au liquidateur. Les créances non produites, à l'issue de ce terme sont annulées et doivent être enregistrées en produits par la société débitrice.

Le groupe a constaté fin 2006 que certaines créances pour 745 milliers d'euros en valeur brute n'avaient pas fait l'objet de la déclaration.

L'annulation de ces dettes qui auraient dû être réalisée en 2004 a donné lieu à une correction d'erreur au cours du second semestre 2006.

Montant de la correction :

Postes impactés sur le passif (en K€)	Solde du poste avant correction	Solde du poste après correction	Impact de la correction	
			Sur les réserves	Sur les résultats (*)
Au 01/01/2005				
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	756	719	+ 37	0
Fournisseurs & autres créditeurs	6 872	6 428	+ 444	0
Au 31/12/2005				
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	1 007	968	+ 37	+ 2
Fournisseurs & autres créditeurs	6 118	5 650	+ 444	+ 24
Au 31/12/2006				
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	1 970	1 915	+ 39	+ 16
Fournisseurs & autres créditeurs	5 759	5 069	+ 468	+ 222

* Les impacts sur le résultat portent sur le poste « Coût de l'endettement financier brut »

Résultat de base et dilué par action (€ par action)	Avant correction	Impact de la correction	Après correction
Au 31/12/2005	-2,46	0,001	-2,46
Au 31/12/2006	-3,03	0,084	-2,94

Note 16. – Emprunts et dettes.

16.1. Echéances des emprunts et dettes :

Non courants (en K€)	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 915	968
Emprunts et dettes financières diverses	401	440
Dettes location gérance	0	124
Dettes fournisseurs	1 209	1 246
Dettes fiscales et sociales	3 860	4 403
Sous-total pour échéancier	7 386	7 181
Emprunt obligataire convertible	2 063	1 979
Provisions	157	226
Total	9 605	9 386

Courants (en K€)	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 700	731
Dettes location gérance	124	212
Emprunts et dettes financières diverses	9 285	1 731
Avances et acomptes reçus	3 288	140
Dettes fournisseurs	5 910	6 321
Dettes fiscales et sociales	6 533	7 639
Dettes sur immobilisations	123	453
Autres dettes	2 160	1 737
Produits constatés d'avance	727	1 967
Provisions	591	360
Total	31 439	21 292

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Non courants – échéances en K€	31/12/2006	31/12/2005
Entre 1 et 2 ans	2 199	1 436
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 278	466
Emprunts et dettes financières diverses	128	53
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	622	621
Dettes location gérance	0	124
Entre 2 et 5 ans	2 782	3 564
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	455	327
Emprunts et dettes financières diverses	145	264
Dettes fournisseurs	472	616
Dettes fiscales et sociales	1 710	2 357
Dettes location gérance	0	-
A plus de cinq ans	2 405	2 181
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183	175
Emprunts et dettes financières diverses	129	124
Dettes fournisseurs	566	458
Dettes fiscales et sociales	1 528	1 425
Total	7 386	7 181

16.2. Emprunt obligataire convertible.

L'échéance de l'emprunt convertible est à plus de cinq ans.

Note 17. — Emprunt obligataire convertible.

En octobre 1997, la Société a émis 173 685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5 % l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action Duran pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1 %. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1 546 milliers d'euros au 31/12/2004. Par ailleurs 46 619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 et 72 au cours de l'exercice 2005 entraînant une diminution de la dette.

Au 31 décembre 2006, il reste 35 601 obligations à convertir.

Note 18. — Impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2006 (déficits reportables) s'élève à 15 047 milliers d'euros.

Note 19. — Engagements de retraite et avantages assimilés.

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour retraites	126	42

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 65 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : taux constaté sur 2006
- (3) Table de probabilité :

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise (*)
< 50 ans		0%
De 50 à 55 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans		95%

(*) Le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

Du fait du turnover constaté dans les effectifs de la société et dans le secteur, la probabilité que les salariés de moins de 50 ans atteignent la retraite en restant dans l'entreprise est quasi nulle.

En 2004 et 2005 Duran a retenu des méthodes de calcul simplifiées sans impact significatif sur les comptes.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2005.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2006	2005
Coût des services rendus	31	-8
Coût financier	2	2
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés	0	0
Autres	51	0
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	84	-6

Note 20. – Provisions pour autres passifs.

(en K€)	Courant		Non courant				Total NC	Total
	Actions en justice	Pertes à terminaison	Actions en justice	Charges d'impôt	IDR	Autres		
Au 1^{er} janvier 2006		360	111	72	42		226	586
Augmentation des provisions	702			18	84	9	111	814
Reprise des provisions	111	360	111	68			179	650
Au 31 décembre 2006	591			22	126	9	157	749

Les montants sont principalement composés de provisions pour actions en justice intentées à l'encontre du Groupe par des clients.

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés aux actions en justice.

Le montant des reprises utilisées s'élèvent à 582 K€, dont 360 K€ concernent une perte estimée à terminaison à la clôture de l'exercice précédent (Araneo et l'Avion).

Note 21. – Produits et charges financiers

Produits financiers en K€	2006	2005
Reprises de provisions	0	75
Produits encaissés et divers	72	37
Total	72	112

Charges financières en K€	2006	2005
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	466	27
Commission de financement Factor	25	14
Intérêts obligations convertibles	81	52
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	290	377
Intérêts liés à la dette de location gérance	28	52
Différence négative de change	1	1
Modification des termes de l'Emprunt Convertible	-	-
Conversion obligations convertibles	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	67
Divers	24	44
Frais liés aux leasing activés	220	64
Total	1 136	698

Note 22. — Frais de recherche et développement.

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 11 personnes, au niveau du groupe (6 personnes chez Duran et 5 personnes chez Duboi), représentant une masse salariale brute de 402 K€ (214 K€ pour Duran et 188 K€ pour Duboi). D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à un projet portant sur 24 mois (janvier 2004 - décembre 2005), en partenariat avec la société Realviz, de « chaîne de pré-production, production et post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia et des Industries techniques et le RIAM recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 36 mois.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Note 23. – Charges d'impôts sur le résultat.

	2006	2005
Impôt courant (K€)	61	25

La charge d'impôts courants correspond à l'IFA.

Note 24. – Résultats par action.

Résultat de base et dilué par action.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2006	2005
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-8 301	-6 936
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-2,94	-2,46

Note 25. — Engagements.

Engagement reçu.

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice de 100 % de la SARL Duran Duboi Services, 100 % du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80 K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Note 26. — Transactions avec les parties liées.

Le Groupe est contrôlé par Quinta Industries, qui détient environ 58 % du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, Scanlab, SIS TV, SIS, Dataciné, Ex-Machina.

26.1. Vente de biens et de services :

Ventes de biens et services (en K€)	2006	2005
<u>Ventes de biens</u>		
Entreprises associées	0	0
<u>Ventes de services</u>		
Maison mère (Quinta Communications jusqu'au 10 février 2006)	6	46
Maison mère (Quinta Industries à partir du 11 février 2006)	24	50
Entreprises associées	494	368
Total ventes de biens et services	524	464

26.2. Achat de biens et de services :

Achats de biens et services (en K€)	2006	2005
<u>Achats de biens</u>		
Entreprises associées	483	298
<u>Achats de services</u>		
Maison mère (Quinta Communications jusqu'au 10 février 2006)	21	16
Maison mère (Quinta Industries à partir du 11 février 2006)	2 192	27
Entreprises associées	1 234	597
Total achats de biens et services	3 930	938

26.3. Rémunération des principaux dirigeants :

Rémunération Key Mangement (en K€)	2006	2005
Salaires et autres avantages à court terme	386	432
Retraites	11	16
Total	397	449

26.4. Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services :

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	2006	2005
<u>Créances sur les parties liées</u>		
Maison mère (Quinta Communications jusqu'au 10 février 2006)	48	55
Maison mère (Quinta Industries à partir du 11 février 2006)	15	60
Entreprises associées	258	516
	321	631
<u>Dettes envers les parties liées</u>		
Maison mère (Quinta Communications jusqu'au 10 février 2006)	23	24
Maison mère (Quinta Industries à partir du 11 février 2006)	1 174	50
Entreprises associées	1 309	2 466
	2 506	2 541

26.5. Prêts consentis à des parties liées :

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) (en K€)	2006	2005
A l'ouverture	1 493	1 453
Prêts consentis durant l'exercice		
Remboursements perçus		
Intérêts de la période	60	40
Intérêts reçus		
A la clôture	1 553	1 493

26.6. Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire :

Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire (en K€)	2006	2005
Quinta Communication (majoritaire jusqu'au 10 février 2006)		
A l'ouverture	1 673	513
Prêts consentis durant l'exercice	450	1 301
Remboursements perçus	0	-150
Intérêts de la période	84	9
Intérêts reçus	0	
A la clôture	2 207	1 673
Quinta Industries (majoritaire à partir du 11 février 2006)		
A l'ouverture	0	0
Prêts consentis durant l'exercice	10 017	
Remboursements perçus	3 036	
Intérêts de la période	39	
Intérêts reçus	0	
A la clôture	7 020	0

26.7. Engagements :

- Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais.
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL pour garantir un encours de 45 K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Note 27. — Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 est le suivant (idem au 31 décembre 2005) :

Société mère Duran SA	% intérêt	% contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Duran Duboi Services SARL	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99
Restaurant Auditoriums SARL	99,80	99,80
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00
Veraz SA	87,40	87,40

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Les participations dans Dumar Vidéo Films (40 %), et dans PM Films (20 %) n'ont pas été mises en équivalence, en raison de l'absence d'influence notable exercée par le Groupe dans ces sociétés.

Note 28. — Evénements postérieurs à la clôture.

Des investissements importants ont été réalisés, principalement chez Duran à Issy les Moulineaux, et à Boulogne chez Duran.

A Issy les Moulineaux ont été regroupées les équipes dédiées à la R&D et les équipes travaillant sur les images (effets spéciaux, 2D, 3D), jusqu'ici séparées.

Le site de Levallois, dédié à la Publicité, a été fermé le 31 mars 2007 et les locaux rendus à la collectivité propriétaire.

La Publicité, avec de nouveaux moyens, s'installe à Boulogne chez Duboi au cours du 2^{ème} trimestre 2007.

Sur le plan commercial, les synergies continuent à opérer.

20.3 EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

20.3.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005

20.3.1.1 Bilan social au 31 décembre 2005

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2005		31/12/2004	
	Brut Montant brut	Amortissement et provisions	Montant Net	Exercice précédent
Actif immobilisé				
Fonds commercial	195	0	195	195
Frais de développement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 771	1 621	150	298
Matériel et outillage	2 565	2 390	175	326
Autres immobilisations corporelles	2 991	2 148	843	1 013
Participations	9 676	5 435	4 241	5 341
Créances rattachées à des participations	5 296	2 310	2 986	2 495
Autres immobilisations financières	23		23	23
Total	22 518	13 904	8 614	9 692
Actif circulant				
Marchandises et en cours	25		25	71
Avances et acomptes sur versés sur commandes				
Clients	3 829	726	3 103	3 319
Autres créances	1 122	95	1 027	1 219
Titres de placement	71	67	4	4
Disponibilités	27		27	414
Charges constatées d'avance	103		103	72
Total	5 178	888	4 290	5 099
Charges à répartir	0		0	0
Prime de remboursement des obligations	166		166	187
Total général	27 862	14 792	13 069	14 978

PASSIF (en milliers d'€)	31/12/2005 Montant Net	Exercice Précédent
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	4 296	4 295
Primes d'émission, de fusion	21 082	21 082
Réserve légale	22	22
Réserves statutaires	417	417
Réserves réglementées	52	52
Report à nouveau	-28 617	-26 912
Résultat de l'exercice	-2 603	-1 704
Subventions d'investissement		55
Total	-5 350	-2 693
Provisions :		
Provisions pour risques	143	211
Provisions pour charges	12	16
Total	155	228
Dettes :		
Emprunt obligataire convertible	2 715	2 720
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612	619
Emprunts et dettes financières divers	1 649	1 597
Dettes fournisseurs	3 856	2 785
Dettes fiscales et sociales	9 244	9 446
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	188	112
Produits constatés d'avance	0	164
Total	18 264	17 443
Total général	13 069	14 978

20.3.1.2 Compte de résultat social au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Au 31/12/05 (12 mois) Total	Equivalent 12/15e (2003/04) Total	31/12/2004 (15 mois) Total
Production de services	8 321	6 545	8 181
Chiffre d'affaires net	8 321	6 545	8 181
Subventions d'exploitation	105	100	125
Reprise sur provisions et transfert de charges	234	953	1 191
Autres produits	248	248	310
Total des produits d'exploitation	8 908	7 846	9 807
Achats de marchandises	130	ns	1
Achats de matières premières	33	248	311
Variation de stocks	-4	ns	1
Autres achats et charges externes	3 064	3 353	4 191
Impôts et taxes	459	408	510
Salaires et appointements	4 180	3 750	4 687
Charges sociales	2 032	1 690	2 112
Dotations aux amortissements et provisions	822	1 139	1 424
Dotations sur actif circulant	227	23	29
Dotations provisions pour risques et charges	107	13	16
Autres charges	93	199	247
Total des charges d'exploitation	11 143	10 823	13 529
Résultat d'exploitation	-2 236	-2 977	-3 722
Autres intérêts et produits	1	6	8
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 403	251	314
Produits financiers de participation	2 681	0	0
Produits des autres valeurs	134	86	107
Total des produits financiers	5 219	343	429
Dotations financières	3 220	832	1 041
Intérêts et charges	2 369	58	72
Total des charges financières	5 589	890	1 113
Résultat financier	-370	-547	-684
Résultat courant avant IS	-2 606	-3 524	-4 406
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	206	2 938	3 673
Produits exceptionnels sur opérations en capital	169	266	332
Reprises sur provisions et transfert de charges	0	33	41
Total des produits exceptionnels	375	3 237	4 046
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	160	566	708
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	162	578	722
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	32		
Total des charges exceptionnelles	353	1 144	1 430
Résultat exceptionnel	22	2 093	2 616
Impôt sur les bénéfices	-19	68	85
Résultat net	-2 603	-1 363	-1 704

A. — Faits marquants et événement postérieurs à la clôture.

Faits marquants :

- Activités Tv films et Publicité : marché en ralentissement, en attente d'investissements, qui ont débuté en fin d'exercice, pour mettre en conformité Duran avec ses concurrents, notamment sur les évolutions vers la HD ;
- Pôle Image de synthèse : reprise de l'activité avec le développement au cours des 12 mois de l'exercice de la série pour la télévision enfantine « Ugly Ducking and me », série de 26 fois 26 minutes ;
- Le site de Levallois envisage le déménagement de ses activités sur le marché de la publicité, consécutif à un accord avec la société d'économie mixte de Levallois ;
- Abandon de créance Valentine : Au cours de l'exercice, Duran a décidé d'abandonner sa créance sur sa filiale Valentine, créance qui était provisionnée en totalité au 31 décembre 2004 ;
Cet événement a entraîné les écritures suivantes : perte du compte courant pour 1 622 K€, perte du poste client pour 696 K€, et reprise de la provision antérieure pour le même montant global s'élevant à 2.318 K€ ;
- Dividende reçu de la SNC Boulogne, par incorporation du compte courant : Suite à la vente de l'immeuble situé à Boulogne en décembre 2004, la filiale « Boulogne Audiovisuel » a transmis au cours de l'exercice 2005 son bénéfice de l'année dernière. Cette opération s'est traduite par l'incorporation du dividende correspondant dans le compte courant commun Duran/Boulogne Audiovisuel (2 681 K€).

Quinta Communications, l'actionnaire majoritaire, s'est engagée à apporter son soutien financier à Duran dès que cela est nécessaire.

Événements postérieurs à la clôture :

La fin de l'année 2005 et le 1^{er} trimestre 2006 marquent un tournant chez Duran : le management est réorganisé, une politique d'investissement est mise en place, la force commerciale est en cours de développement.

Le 9 mars 2006, Quinta Industries (ex Dataciné) devient la maison mère de Duran, à hauteur de 58% environ du capital, et Thomson prend une participation à hauteur de 17.50% dans cette structure.

B. — Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conformément à la législation en vigueur en France, la société Duran applique depuis le 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Pour la première application du règlement, Duran a opté pour la méthode préférentielle dite rétrospective. Cette méthode consiste à reconstituer l'historique des amortissements qui auraient dû être pratiqués en fonction de la durée d'utilisation et non plus en fonction des durées d'usage, comme si cette méthode avait toujours existé.

Après une revue détaillée des durées d'usage appliquées et des durées d'utilisation, Duran a constaté que les durées d'usage étaient les mêmes que les durées d'utilisation. Ce changement de méthode n'a donc aucun impact sur les capitaux propres à l'ouverture.

De plus, suite à l'analyse détaillée de ses immobilisations, Duran n'a identifié aucun nouveau composant au 31/12/05.

1. Immobilisations incorporelles :

Le fonds commercial provient de fusion-absorption de filiales et d'acquisition. Il n'est pas amorti ;

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 60 mois.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels informatiques de gestion ou de production, acquis ou produits par la société elle-même et amortis sur douze mois prorata temporis, ou linéairement sur 3 ans.
- des films et coproductions destinés aux chaînes de télévision, amortis sur la base des recettes ou, à défaut, sur les trois années suivant celle de fin de tournage.

2. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire comme suit :

Matériel son et vidéo	:	3 à 5 ans
Aménagements et installations	:	4 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	:	4 à 10 ans

Le coût de production des travaux immobiliers faits par l'entreprise comprend le coût des matériaux et les charges salariales du personnel concerné.

3. Participations, autres titres immobilisés, créances sur titres de participation.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité et/ou à la valeur vénale de l'entreprise, en tenant compte respectivement de la quote-part de situation nette comptable et/ou des perspectives de rentabilité et de développement des filiales. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et/ou valeur vénale.

Les créances sur titres de participation sont classées en immobilisations financières, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

4. Valeurs d'exploitation.

Les en-cours ainsi que les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat.

Les titres d'autocontrôle sont classés en trésorerie, ainsi que les éventuelles provisions qui y sont rattachées.

5. Créances.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en fonction des risques de non recouvrement.

Les créances cédées pour affacturage sont déduites du montant brut ; elles représentent au 31/12/2005 un montant de 412 K€.

6. Indemnités de départ à la retraite.

L'évaluation d'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour charge. L'évaluation tient compte de l'ancienneté des salariés, du taux de rotation constaté et de la probabilité des salariés d'être présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Compte tenu de la loi Fillon, l'engagement a été calculé pour un départ à la retraite à 65 ans.

7. Opérations en devises.

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ; les dettes, les créances et les disponibilités ont été converties et comptabilisées au bilan, sur la base du dernier cours de change. La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

8. Crédit impôt recherche.

Certaines dépenses de recherche sont susceptibles d'ouvrir droit au crédit d'impôt recherche. Ce dernier est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les formalités de déclaration sont effectuées. Au cours de l'exercice 2005, il n'a pas été constaté de crédit relatif à l'année civile 2004.

9. Intégration fiscale.

L'option pour l'intégration fiscale intéresse cet exercice notre société Duran, tête de l'intégration, ainsi que les sociétés suivantes : Auditoriums de Joinville, le Restaurant des Auditoriums, Duboi, Valentine, et Acousti Studios. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société prend en charge l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle n'était pas intégrée fiscalement, les économies d'impôts bénéficiant le cas échéant à Duran.

10. Emprunt obligataire.

L'emprunt obligataire est comptabilisé au crédit du compte intéressé pour sa valeur totale, prime de remboursement comprise.

La contrepartie de la prime est enregistrée au débit du compte 169 figurant à l'actif du bilan.

La prime de remboursement des obligations est amortie sur la durée totale de l'emprunt depuis son origine.

11. Contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucaje à forfait.

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste "clients", soit au poste "avances et acomptes sur commandes en cours".

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

C. — Notes relatives à certains postes du bilan.

1. Actif immobilisé.

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles :

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Valeurs brutes				
Fonds commercial	195			195
Coproductions	597		597	0
Logiciels	1 998	135	562	1 571
Immo. incorporelles en cours	87	200	87	200
Total	2 877	335	1 246	1 966

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Amortissements				
Coproductions	597	0	597	0
Logiciels	1 787	276	562	1 501
Total	2 384	276	1 159	1 501

Au cours de l'exercice, il a été effectué un inventaire des immobilisations. Cette opération a entraîné des sorties importantes d'immobilisations, qui étaient totalement amorties. Les coproductions ont été sorties de l'actif.

Immobilisations corporelles :

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Valeurs brutes				
Matériel son et vidéo	3 809	120	1 364	2 565
Aménagements et installations	2 778	5	43	2 741
Autres immobilisations	309	60	119	250
Total	6 896	185	1 526	5 556

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Amortissements				
Matériel son et vidéo	3 483	222	1 315	2 390
Aménagements et installations	1 823	170	26	1 967
Autres immobilisations	250	34	104	180
Total	5 556	426	1 445	4 538

Au cours de l'exercice, il a été effectué un inventaire des immobilisations. Cette opération a entraîné des sorties importantes d'immobilisations hors service et / ou mises au rebut, entraînant une charge de 52 K€.

Immobilisations financières :

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Valeurs brutes				
Titres de participation	9 676			9 676
Créances rattachées aux participations	4 412	2 831	1 947	5 296
Prêts et autres immo. Financières	23			23
Total	14 111	2 831	1 947	14 995

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Provisions				
Titres de participation	4 335	1 100		5 435
Créances rattachées aux participations	1 917	2 032	1 639	2 310
Total	6 252	3 132	1 639	7 745

L'augmentation des créances relatives aux participations concerne principalement le compte-courant de la filiale Duboi. Le compte-courant Duboi a été déprécié pour sa totalité, soit une provision de 2 004 K€.

Au cours de l'exercice, Duran a abandonné sa créance en faveur de sa filiale Valentine pour un montant de 1 622 K€, entraînant la reprise de provision correspondante pour le même montant comptabilisée en résultat financier.

Une provision pour dépréciation des titres des « Auditoriums de Joinville » a été constatée à hauteur de la différence entre la valeur des titres d'une part, et la somme des flux futurs de trésorerie diminuée de l'endettement financier d'autre part, soit 1.100 K€. Il convient de noter que les provisions financières utilisées ont été établies sur la base des tendances actuellement constatées en matière de chiffre d'affaires et de coûts d'exploitation. La provision sur les titres des Auditoriums de Joinville s'élève à 3 M€ au 31 décembre 2005.

La créance sur la société PM Films d'un montant de 1.493 K€ n'a pas été provisionnée, car Duran considère cette créance recouvrable en totalité.

Détail des créances rattachées à des participations en K€	VBrute	VNette
Duran Duboi Services	41	41
Duboi	2 310	0
Auditoriums de Joinville	160	160
Acousti Studios	232	232
PM Films	1 493	1 493
Valentine	300	300
SNC Boulogne	760	760
Total	5 296	2 986

2. Provisions.

Les provisions inscrites au bilan s'analysent comme suit :

En milliers d'€	31/12/04	Dotations	Reprises	31/12/05
Provisions				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques	211		100	111
Provisions pour charges	0	32		32
Provisions pour charges IDR	16	12	16	12
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles	0	120		120
Immobilisations financières	4 335	1 100		5 435
Titres de placement	67	67	67	67
Créances rattachées à des participations	1 917	2 032	1 639	2 310
Créances clients	1 313	227	814	726
Autres créances	0	95		95
Total	7 859	3 684	2 636	8 908

Un montant de reprise de provision sur les litiges prud'homaux concerne des montants non utilisés à hauteur de 84 K€.

Les plus grosses variations concernent d'une part la provision complémentaire sur les titres des Auditoriums de Joinville (1 100 K€) et sur les créances de la filiale Duboi (2 032 K€) et, d'autre part, la reprise de provision consécutive à l'abandon de créance en faveur de Valentine (diminution de 1 622 K€ et 696 K€ respectivement pour les créances en compte courant et les créances client).

3. Créances clients et comptes rattachés.

Les créances clients s'élèvent à 3 829 K€ et sont toutes à moins d'un an, sauf les clients douteux hors dividende 2006 de la filiale Duboi S.A. (montant à plus d'un an = 529 K€).

Sont inclus les effets à recevoir pour 29 K€.

Sont déduites les créances cédées pour affacturage pour 412 K€.

4. Subventions.

Les mouvements affectant les subventions sont décrits ci-dessous :

En milliers d'€	31/12/04	Augmentations	Diminutions	31/12/05
Subv CNC	55		55	0
Total	55	0	55	0

Les subventions CNC sont reprises au même rythme que l'amortissement du logiciel interne « Storyboarder ».

La quote-part de subvention passée au compte de résultat est complète depuis le 30 septembre 2005.

5. Détail des charges à payer.

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'€	31/12/05	31/12/04
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	5	5
Fournisseurs	932	519
Clients	57	62
Personnel	284	306
Dettes fiscales et sociales	1 866	1 850
	3 144	2 742

6. Produits à recevoir :

En milliers d'€	31/12/05	31/12/04
Clients – Factures à établir	310	19
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	123	ns
Etat – Produits à recevoir	148	300
	581	319

7. Charges constatées d'avance.

Les charges constatées d'avance (103 K€) concernent principalement la location immobilière (26K€), les locations de matériels (55K€), la maintenance (8K€), les autres achats et charges externes (14 K€).

8. Produits constatés d'avance.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2005.

9. Prime de remboursement des obligations.

Suite à la renégociation des termes du contrat d'émission des obligations convertibles, les obligations ne seront remboursables qu'en 2.013 et la nouvelle prime d'émission est de 208 K€. Celle-ci est amortie sur 10 ans à compter de l'exercice 2003/2004.

Au 31 décembre 2005, 42 K€ ont été amortis, portant la prime d'émission à un montant de 166 K€ à l'actif du bilan.

10. Composition du capital. :

Capital :

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 4.296.372 € divisé en 2.823.038 actions de même nominal entièrement libéré.

La société détient des titres d'autocontrôle à hauteur de 1.401 actions pour un montant brut de 70 K€ (rappel, classés en trésorerie).

Variation des capitaux propres en K€ :

Capitaux propres au 31/12/04	-2 693
Conversion des obligations en actions	1
Variation des subventions	-55
Résultat au 31/12/2005	-2 603
Capitaux propres au 31/12/2005	-5 350

11. Dettes – échéancier par nature.

Suite à la poursuite du plan de redressement par voie de continuation, il convient de présenter les dettes en fonction de leur échéance connue à ce jour et leur nature :

Nature (en milliers d'euros)	31/12/04	Echéance <1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes nées avant la DCP				
Emprunt obligataire + ORA	2 715			2 715
Dette fournisseurs	1 422	149	298	974
Emp et dettes aup des ets de crédit	582	65	259	258
Emp et dettes financières divers	517	57	230	230
Dettes sociales	3 575	549	1 418	1 608
Dettes fiscales	2 804	290	1 162	1 352
Autres dettes	0			0
SStotal 1 (64%)	11 615	1 110	3 367	7 138
Dettes nées après la DCP				
Dettes fournisseurs	2 395	2 395		
Emp et dettes aup des ets de crédit	30	30		
Emp et dettes financières divers	1 133	1 133		
Dettes sociales	1 375	1 375		
Dettes fiscales	1 490	1 490		
Autres dettes	188	188		
Produits constatés d'avance				
SStotal 2 (36%)	6 610	6 610	0	0
Total des dettes (100%)	18 225	7 720	3 367	7 138

12. Ventilation du chiffre d'affaires :

En milliers d'€	France 31/12/2005	Exportation 31/12/2005	Total 31/12/2005	(Equivalent 12 mois) 2003/04	Total (15 mois) 31/12/2004
Production vendue de services	7 956	365	8 321	6 545	8 181
Total	7 956	365	8 321	6 545	8 181

Répartition du chiffre d'affaires par marché en pourcentage :

	31/12/2005	31/12/2004
Animations 3D	30,07%	3,98%
Fictions, émissions TV	30,52%	49,12%
Spots, clips, publicité	33,66%	45,57%
Jeux	0,00%	0,49%
Divers	5,99%	0,84%
Total	100%	100%

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

L'organisation de la société ne rend pas significative l'information sectorielle par zone géographique, la quasi-totalité de l'activité étant réalisé en France, Paris et Région Parisienne.

13. Résultat financier : -370 K€

En milliers d'€	31/12/05	31/12/04
Produits financiers	5 219	429
Produits de participation	2 681	0
Intérêts des prêts aux filiales	134	107
Gains de change	1	2
Reprise provision	2 403	314
Autres		6
Charges financières	5 589	1 113
Intérêts sur Emprunt Obligataire		-19
Intérêts des emprunts filiale et Quinta	15	14
Dotation prime de remboursement des obligations	21	21
Intérêts bancaires et OC	36	76
Pertes de change	0	1
Dotations provision pour titres de participation et créances sur titres	3 132	953
Perte sur créances liés à participation	2 318	0
Dotations provision pour titres de placement	67	67
Autres		
Résultat financier	-370	-684

Le taux de rémunération employé pour les prêts et emprunts à la maison mère et aux filiales est le taux EONIA au 31 décembre 2005 majoré de 0,5 point.

Au cours de l'exercice, Duran a reçu de sa filiale SNC Boulogne un dividende de 2 681 K€ par incorporation du compte-courant commun, provenant de la vente en 2004 du site de Boulogne Billancourt.

L'abandon d'une partie des créances de Valentine (qui étaient provisionnées en totalité au 31/12/2004) a entraîné une reprise de provision à hauteur de 2 318 K€, et une charge financière du même montant.

Les provisions sur les titres de la filiale « Auditoriums de Joinville » et des créances de la filiale « Duboi » s'élèvent à 3 104 K€.

14. Résultat exceptionnel : +22 K€

Produits exceptionnels			375
Tiers		20	
Produits liés au plan de continuation		20	
Remises pénalités		166	
Produits de cessions des immobilisations		114	
Quote-part de subvention virée au compte de résultat		55	
Charges exceptionnelles			-353
Pénalités et amendes organismes sociaux		104	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		55	
Litige prud'homal	16		
Fournisseurs liés au RJ – ajustement	24		
Divers	15		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		162	
Logiciels	47		
Matériels	115		
Provision pour risque		32	
IFA perdu	32		
Résultat exceptionnel			22

15. Impôts sur les bénéfices.

La charge d'impôt est due à la comptabilisation de l'Impôt Forfaitaire Annuel pour 19 K€.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt en K€ :

Allègement :	
Provision pour congés payés	140
Participation à l'effort de construction	6
Contribution de solidarité	5
Accroissement :	
Charges à répartir	0

Au 31 décembre 2005, le montant des déficits de la société Duran, si elle était imposée séparément, s'élève à 33 338 K€, dont 4 085 K€ nés au titre de 2005.

D. — Autres informations.

1. Etat des échéances au 31/12/05 :

Créances

Etat des créances (en milliers d'€)	Montant brut	A 1 an au plu	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	5 296	5 023	273
Autres immobilisations financières	23		23
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	868	338	529
Autres créances clients	2 961	2 961	
Impôts sur les bénéfices	32	32	
Taxe sur la valeur ajoutée	600	600	
Autres impôts	148	148	
Débiteurs divers	342	342	
Charges constatées d'avance	103	103	
Total des créances	10 373	9 548	825

Dettes

Pour rappel, le nouvel échéancier des dettes est détaillé dans le point C) 11).

2. Entreprises liées :

Postes comprenant des montants relatifs aux participations :

Montants bruts en K€	Au 31/12/05	Au 31/12/04
Titres de participation	9 676	9 676
Créances rattachées aux participations	5 296	4 412
Créances clients	1 672	2 772
Dettes fournisseurs (+FNP)	1 423	377
Autres dettes	1 133	539
Autres produits d'exploitation (management fees)	248	310
Produits financiers	2 816	107
Charges financières	15	0

3. Engagements financiers :

Effets escomptés non échus : Néant ;

Avals et Cautions :

- Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL. à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais,
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL pour garantir un encours de 45 K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Autre engagement donné :

- Contrat de location-gérance : Le contrat signé le 30 juin 2004 entre Ex-Machina et Duran indique qu'au terme de la période de 3 ans, Ex Machina confère à Duran la possibilité d'acquérir le fonds de commerce faisant l'objet du contrat de location-gérance. Duran a accepté le bénéfice de cette promesse sans prendre l'engagement d'acquérir. Si elle se réalise, la vente du fonds de commerce aura lieu moyennant le prix suivant : pour les éléments incorporelles 500 K€ et pour les matériels et outillage la valeur nette comptable.

Suite à un accord avec Ex-Machina, le cautionnement de 240 K€ dû par Duran n'a pas été versé au 31/12/05.

Engagement reçu :

- La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice à 100% de la Sarl Duran Duboi Services, 100% des capitaux et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 08 juin 2005. Un acompte de 80 Keur a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

4. Droit individuel à la formation.

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 21 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 126 heures). Au cours de l'exercice 2005, aucun salarié n'a bénéficié de formation relevant du DIF. Une forte quote-part des droits individuels à la formation reste ouverte au 31 décembre 2005, ces heures (42 heures pour la majorité des salariés) n'ayant pas donné lieu à demande.

5. Frais de recherche et développement.

Au cours de l'exercice, les dépenses de recherche et développement en été comptabilisées en charges. Le département se compose de 5 personnes et a représenté une masse salariale chargée de 337 K€.

6. Crédit-bail et locations financières :

(en milliers d'€)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Amortissements		Total	Redevances et loyers payés			Redevances et loyers restant à payer		
		Cumul an - 1	Dotations		Cumul an - 1	Exercice	Total	A - 1 an	A + 1 an et - 5 ans	Total
Matériels	4 723	4 481	224	4 705	5 153	32	5 185	0	0	0
Autres immo. corp.	72	69	3	72	83	2	85	6	0	0
Total	4 795	4 550	227	4 777	5 236	34	5 270	6	0	0

7. Effectif mandataires et salariés permanents, hors intermittents à la clôture de l'exercice :

	Au 31/12/05	Au 31/12/04
Cadres	34	44
Employés	44	45
Total	78	89

8. Rémunérations des dirigeants.

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration s'élève à 171 K€.

9. Tableau des filiales et participations de Duran S.A. :

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres (brut)	Valeur comptable des titres (net)	Nombre de parts ou d'actions	Prêts et avances consentis (brut)	CA H.T. de l'exercice	Résultat	Dividendes encaissés ou incorporés
Duboi S.A. SIREN : 382403780, siège : 221 bis, bd Jean Jaurès, 92100 Boulogne Billancourt	915	- 4 930	100.00%	2 376	0	599 992	827	2 310	-2 779	N.A.
Auditorium de Joinville S.A. SIREN : 338090590, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	686	-319	99.98%	6 905	3 905	44 994	160	5 780	-1 556	N.A.
SNC Boulogne SIREN : 379830854, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	38	0	99.99%	38	38	2 499	0	0	-32	2 681
Duran Duboi services SARL SIREN : 381734177, siège : 7 quai Gabriel Péri, 94345 Joinville-le-Pont cedex	8	-100	99.40%	8	8	498	41	497	-8	N.A.
Valentine SARL SIREN : 410505598, siège : 35 rue Gabriel Péri, 92130 Issy les Moulineaux	8	-2 316	99.00%	8	0	495	0	134	2 098	N.A.
Acousti SARL SIREN : 324551894, siège : 54 rue de Seine 75006 Paris	32	-206	100%	183	183	2 101	232	446	1	N.A.
Dumar vidéo films (31/12/05) Siège : 2 rue du Kenya – Tunis 1002 - Tunisie	274	250	26%	129	77	11 600	0	366	5	N.A.
Récamier SNC SIREN : 391803947, siège : 31 rue Bonaparte 75006 Paris	15	406	10.00%	2	2	10	0	484	272	N.A.
PM Films SA (31/12/05) SIREN : 422988618, siège : 45 av Victor Hugo, 93300 Aubervilliers	180	158	20%	29	29	1 800	1 493	8 997	578	N.A.

20.3.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005

20.3.2.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

ACTIF	Notes	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (15 mois)
Actifs non courants :			
Immobilisations corporelles	6	4 888	5 593
Immobilisations incorporelles	7	4 581	4 781
Autres actifs financiers		342	276
		9 812	10 650
Actifs courants			
Autres actifs financiers	10	1 493	1 453
Stocks	11	68	128
Clients & autres débiteurs	9	12 200	13 064
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	263	790
		14 025	15 435
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL ACTIF		23 837	26 085

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (15 mois)
Capitaux propres et passifs			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital émis	14	4 296	4 295
Primes d'émission	14/15	21 082	21 082
Actions propres	14	-2	-2
Emprunt obligataire – part Capitaux propres	15	1 710	1 710
Réserves consolidées		-34 433	-27 473
		-7 348	-388
Intérêts minoritaires		0	-20
Total capitaux propres		- 7 348	- 408
Passifs non courants			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		1 007	756
Emprunts & dettes financières diverses		564	738
Emprunt obligataire – part dette	17	1 979	1 948
Fournisseurs & autres créditeurs		6 118	6 872
Provisions	20	226	303
	16	9 893	10 617
Passifs courants			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		731	909
Emprunts & dettes financières diverses		1 942	724
Fournisseurs & autres créditeurs		18 258	14 067
Provisions	20	360	175
	16	21 292	15 876
Passifs directement liés aux actifs non courants en vue de la vente		0	0
TOTAL PASSIF		31 185	26 493
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		23 837	26 085

20.3.2.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (15 mois)
Chiffre d'affaires		16 784	21 104
Autres produits de l'activité		112	189
Achats consommés		-463	-697
Charges de personnel		-10 951	-12 310
Charges externes		-6 298	-6 447
Impôts et taxes		-921	-1 093
Dotations aux amortissements		-2 637	-4 442
Dotations aux provisions		-675	919
Dépréciation du goodwill		-652	1
Autres produits & charges d'exploitation		-266	-513
Résultat opérationnel courant		-5 967	-3 288
Autres produits & charges opérationnels		-336	2 491
Résultat opérationnel		-6 303	-798
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie	22	112	2 775
Coût de l'endettement financier brut	22	-592	-1 519
Coût de l'endettement financier net		-481	1 256
Autres produits & charges financiers	22	-131	-68
Charge d'impôt	24	-25	-37
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-6 940	353
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
Résultat de l'exercice		-6 940	353

Résultat groupe		-6 962	353
Intérêts minoritaires		22	
Résultat de base par action (€ par action)	25	-2,46	0,15
Résultat dilué par action (€ par action)	25	-2,18	0,17

20.3.2.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie nette (IFRS)	31/12/05	31/12/04
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-6 940	353
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	3 689	3 903
+/- autres produits & charges calculées	-25	0
+/- plus/moins-values de cession	387	514
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-2 889	4 770
+ coût de l'endettement financier net	481	-1 256
+/- charge d'impôt	25	37
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-2 383	3 551
- Impôt versé	-25	-37
+/- variation du BFR de l'activité	2 718	-2 107
(D) Flux net de trésorerie généré par l'activité	310	1 407
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-3 117	-4 259
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	62	10 714
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-106	-61
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	0	257
+ Subventions d'investissements reçues	15	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 642	-2 365
(E) Flux net de trésorerie aux opérations d'investissement	-1 504	4 286
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	1	3 103
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 282	7 098
+ Remboursements d'emprunts	-1 113	-17 982
- Intérêts financiers nets versés / reçu	-481	1 256
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		1 567
(F) Flux net de trésorerie aux opérations de financement	689	-4 959
Variation de la trésorerie	-505	735

20.3.2.4 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1^{er} octobre 2003	1 193	21 082	-17 959			-9 310	-22	-5 017
Affectation du résultat			-9 310			9 310		
Augmentation de capital	2 500							
Conversion obligations	603							
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice						353		
- Part du groupe								
- Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions				164				
Emprunt obligataire convertible			-603	1 546				
Actions propres					-2			
Autres variations			45				2	
Au 31 décembre 2004	4 295	21 082	-27 827	1 710	-2	353	-20	-408
Affectation du résultat			353			-353		
Augmentation de capital	1							
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice						-6 962		
- Part du groupe								
- Part des minoritaires							22	
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2005	4 296	21 082	-27 474	1 710	-2	-6 962	2	-7 348

Note 1 – Informations générales et faits marquants

1.1. Informations Générales.

La société Duran SA et ses filiales (« le Groupe ») intervient dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée aux montages image et son, aux effets spéciaux et à l'étalonnage numériques et à l'animation 3D pour la télévision et le cinéma.

La société mère, Duran SA, est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France ; son siège social est situé à Issy les Moulineaux. La société est cotée au Marché Eurolist d'Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 30 mai 2006 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Du fait de la modification de date de clôture au 31/12/04 et afin de se conformer aux dates de clôture de l'actionnaire principal Quinta Communications, l'exercice clos au 31/12/04 a une durée exceptionnelle de 15 mois.

De ce fait, les montants comparatifs du compte de résultat, de l'état de variation des capitaux propres, des flux de trésorerie et des notes liées ne sont pas totalement comparables.

1.2. Faits marquants.

L'année 2005 a été pour le Groupe une année de transition.

Au plan de son management, Monsieur Jean-Robert Gibard a été nommé Président Directeur Général de Duran en octobre 2005.

Le recensement des synergies potentielles entre Duran Duboi et le Groupe Quinta Communications (notamment LTC et Scanlab) a été poursuivi.

Il a notamment permis :

- une rationalisation des investissements nécessaires au redéveloppement de Duran Duboi.
- La mise en œuvre de synergies commerciales, par une proposition commerciale intégrant la totalité des services offerts. Cette nouvelle offre devrait avoir un effet bénéfique dès l'exercice 2006 sur le niveau d'activité et le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe.

Le 2^e dividende a été payé aux créanciers, conformément au plan de continuation.

Le capital social s'est vu modifié par la conversion au cours de l'exercice de 72 obligations, créant ainsi 612 actions.

Pour effet au 1^{er} juillet 2005, la société Duran Duboi Services a loué, à titre de location gérance, son fonds de commerce à la société DDS développement, pour une durée d'un an renouvelable 3 ans. A l'heure actuelle, les conditions de renouvellement sont remplies.

Note 2. – Résumé des principales méthodes comptables.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers.

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, les comptes consolidés de Duran, publiés au titre de l'exercice 2005, sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards («IFRS») applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1 ont été appliquées. Duran a présenté en Note 30 des annexes les effets de la première application des IFRS au 1^{er} octobre 2003 et au 31 décembre 2004.

Certaines normes adoptées par l'IASB peuvent être appliquées de façon anticipée. Le Groupe a pris les positions suivantes concernant les comptes consolidés 2005 (et les comptes comparatifs 2004) :

- Application anticipée au 1er janvier 2004 des normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »;
- Pas d'application anticipée des normes applicables au 1er janvier 2006 ;
- Pas d'application anticipée des normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 4.

2.2. Méthodes de consolidation :

(a) Filiales :

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires :

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique. L'information sectorielle est donc présentée par secteur d'activité uniquement.

2.4 Conversion des opérations en devises :

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

(b) Transactions et soldes :

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf

lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise.

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe Duran sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwill correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan à 3 ans élaboré par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance raisonnables. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	:	3 à 5 ans
Aménagements, installations	:	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	:	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Lorsque des actifs réévalués sont cédés, les montants liés aux réévaluations antérieures inclus dans les autres réserves sont transférés en résultat non distribué

2.7 Immobilisations incorporelles :

(a) Goodwill – Écart d'acquisition :

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences :

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels :

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois à cinq ans).

(d) Participations à des coproductions :

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes.

(e) Recherche et développement :

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de

développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition).

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9. Actifs financiers.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39 (version de décembre 2003 telle qu'adoptée par l'Union Européenne).

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les

actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.10).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits – net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte – mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat – est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10. Stocks.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11. Clients et autres débiteurs.

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

2.13. Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente.

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IFRS 5 qui a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} octobre 2003, conformément aux dispositions prévues par la norme. Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente n'étaient auparavant ni classés ni présentés comme des actifs ou des passifs courants.

2.14. Capital apporté.

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission. Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15. Emprunts.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16. Fournisseurs et autres créditeurs.

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

2.18. Avantages du personnel :

Engagements de retraite.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

Les autres obligations, médailles du travail notamment, ne présentent pas un caractère suffisamment significatif pour être comptabilisées dans les comptes consolidés.

2.19. Provisions.

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20. Reconnaissance des produits.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services :

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement. Les produits déterminés à l'avancement des travaux (coûts encourus augmentés de la marge correspondante dégagée à l'avancement) sont portés en vente ; la différence entre ces produits et les facturations effectuées aux clients est portée selon les cas, soit au poste « clients », soit au poste « avances et acomptes sur commandes en cours ».

En cas de perte estimée à terminaison du contrat, une provision est constituée pour la totalité de la perte indépendamment de l'importance des travaux réalisés.

(b) Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable – qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument – et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes :

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21. Subventions.

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22. Contrats de location.

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de

location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3. – Gestion du risque financier.

3.1. Risque financier :

(a) Risques de change :

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires (2005) est facturé en Euros.

(b) Risque de crédit :

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement. En effet il est impératif pour la Société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que le factor prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque pour certains clients qui ne sont pas cédés au factor du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert.

Les soldes débiteurs existants au 31/12/2005 non garantis pas l'assurance crédit sont soit payés au 31/05/2006 (pour 800K€) soit imputables à des sociétés liées à Duran (pour 1 234 K€).

(c) Risque de liquidité :

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, l'actionnaire majoritaire, Quinta Communications s'engage à apporter son soutien dès que cela est nécessaire.

(d) Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt :

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'Eonia ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Note 4. – Estimations et jugements comptables déterminants.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1. Dépréciation estimée des goodwills.

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 2.6. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité.

4.2 Les impôts différés.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre les résultats fiscaux et les résultats comptables sociaux des sociétés du groupe et liés aux écritures de retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

4.3 Comptabilisation des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait.

Le Groupe utilise la méthode du pourcentage d'avancement des travaux pour comptabiliser le chiffre d'affaires lié aux contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait. Selon cette méthode, le Groupe doit estimer les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis. Le chiffre d'affaires des contrats de prestations d'effets spéciaux et de trucages à forfait est comptabilisé selon la méthode dite de l'avancement.

Note 5. – Information sectorielle.

5.1. Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité.

Au 31 décembre 2005, l'activité du Groupe se répartit en trois principaux secteurs :

Secteur A : La télévision

Secteur B : Le cinéma

Secteur C : L'Animation 3D

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent d'une part l'enregistrement de musique acoustique et la production et, d'autre part, de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles Résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2004 :						
Total des ventes brutes	23 035	8 530	14 324	182		
Ventes intersecteurs	-1 931	-580	-1 351			
Chiffre d'affaires	21 104	7 949	12 973	182		
Autres produits de l'activité	189	53	135			
Achats consommés	-697	-316	-381			
Charges de personnel	-12 310	-4 247	-5 484	-1 830	-637	-112
Charges externes	-6 447	-2 918	-3 174	-72	-283	
Impôts et taxes	-1 093	-532	-491	-70		
Dotations aux amortissements	-4 442	-1 950	-2 172	-705	385	
Dotations aux provisions	919	254	-219	885		
Dépréciation des goodwill	1		0			1
Autres charges	-513	-281	-233			
Autres produits et charges opérationnels	2 491	2 782	-292			
Résultat opérationnel	-798	795	663	-1 610	-535	-111

La colonne « non affecté à un secteur » correspond pour les lignes charges de personnel et charges externes au coût de la structure « Groupe », et au retraitement des charges à répartir pour la ligne dotations aux amortissements.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont détaillés ci-après :

Informations sectorielles Résultat par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Non affecté à un secteur	Autres
Exercice 2005 :						
Total des ventes brutes	17 997	6 804	9 095	2 098		
Ventes intersecteurs	-1 213	-309	-904			
Chiffre d'affaires	16 784	6 495	8 191	2 098		
Autres produits de l'activité	110	55	15	41		
Achats consommés	-463	-161	-301			
Charges de personnel	-10 951	-3 407	-4 847	-1 870	-811	-16
Charges externes	-6 297	-2 281	-3 766	-99	-151	
Impôts et taxes	-921	-440	-481			
Dotations aux amortissements	-2 637	-887	-1 361	-429	40	
Dotations aux provisions	-674	100	-474	-300		
Dépréciation des goodwill	-652		-652			0
Autres charges	-266	-104	-162			
Autres produits et charges opérationnels	-336	-13	-323			
Résultat opérationnel	-6 303	-644	-4 161	-559	-923	-16

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2004 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (ciné)	Secteur C (3D)	Non affecté à un secteur	Autres
Au 31 12 2004 :						
Actifs	26 084	8 899	15 607	1 328	251	
Passifs	26 493	13 978	10 036	530	1 948	
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	2 970	2 580	310	80		

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2005 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles Actif et Passif par secteur (en K€)	Consolidé	Secteur A (TV)	Secteur B (ciné)	Secteur C (3D)	Non affecté à un secteur	Autres
Au 31 12 2005 :						
Actifs	23 836	6 545	14 611	2 428	251	
Passifs	31 186	15 224	13 203	780	1 980	
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	3 251	785	2 408	58		

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs sectoriels comprennent les passifs opérationnels. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

5.2. Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Duran n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 6. – Immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles (en K€)	Total	Loc° gérance	Installation technique	Autres	Immobilisations en cours
Au 01/10/2003 :					
Valeur brute	30 350		24 926	5 424	
Amortissement et dépréciation	22 672		19 306	3 366	
VNC	7 678		5 620	2 058	
Exercice 2004 :					
VNC à l'ouverture	7 678		5 620	2 058	
Acquisitions	3 395	569	1 776	92	958
Cessions/Sorties	4 654		2 924	1 730	
Dotations/Reprises	827	102	1 483	-758	
VNC à la clôture	5 592	467	2 989	1 178	958
Au 31/12/2004					
Valeur brute	29 091	569	23 778	3 786	958
Amortissement et dépréciation	23 499	102	20 789	2 608	
VNC	5 592	467	2 989	1 178	958
Exercice 2005 :					
VNC à l'ouverture	5 592	467	2 989	1 178	958
Acquisitions	2 567		2 500	19	48
Cessions/Sorties	5 044		3 858	345	841
Dotations/Reprises	-1 773	203	-1 923	-53	
VNC à la clôture	4 888	264	3 554	905	165
Au 31/12/2005					
Valeur brute	26 614	569	22 420	3 460	165
Amortissement et dépréciation	21 726	305	18 866	2 555	
VNC	4 888	264	3 554	905	165

Note 7. – Immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles (en K€)	Total	Loc° gérance	Logiciel Storyviz	3D	Autres immo incorp	Concessions brevets marques	Goodwill
Au 01/10/2003 :							
Valeur brute	10 820				109	7 094	3 617
Amortissement et dépréciation	6 359					6 359	
VNC	4 461				109	735	3 617
Exercice 2004 :							
VNC à l'ouverture	4 461				109	735	3 617
Acquisitions	864	41		680	104	40	
Cessions/Sorties	321					321	
Dotations/Reprises	224					224	
VNC à la clôture	4 780	41		680	213	230	3 617
Au 31/12/2004							
Valeur brute	11 364	41		680	213	6 813	3 617
Amortissement et dépréciation	6 583					6 583	
VNC	4 780	41		680	213	230	3 617
Exercice 2005 :							
VNC à l'ouverture	4 780	41		680	213	230	3 617
Acquisitions	2 072		680	708	525	159	
Cessions/Sorties	2 773			680	213	1 880	
Dotations/Reprises	-501		136		300	-1 589	652
VNC à la clôture	4 580	41	544	708	225	97	2 965
Au 31 décembre 2005							
Valeur brute	10 662	41	680	708	525	5 092	3 617
Amortissement et dépréciation	6 082		136		300	4 994	652
VNC	4 580	41	544	708	225	97	2 964

7.1. Tests de dépréciation des goodwills.

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwill net en K€ :

Personnes morales pour lesquelles un GW est enregistré	31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Audit Joinville		2 714			3 366	
SNC Boulogne			26			26
DDS		144			144	
Acousti	81			81		
Total par secteur	81	2 858	26	81	3 510	26
Total par année			2 965			3 617

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à trois ans. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Les taux de croissance sont estimés sur la base des budgets à trois ans. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel Auditoriums de Joinville : 2%
- (2) Taux de croissance annuel DDS : 0% (contrats de prestation non révisable)
- (3) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 9,4%

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse des unités génératrices de trésorerie suivantes : Auditoriums de Joinville et DDS.

Une dépréciation de 642 K€ a été constatée en 2005 sur le goodwill des Auditoriums de Joinville.

7.2. Recherche et développement.

Un projet de développement de logiciel Storyviz a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme.

7.3. Location gérance de fonds de commerce.

Duran a pris en location gérance, au cours de l'exercice 2003/2004, le fonds de commerce d'EX Machina. Le bail est une location financement d'une durée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles correspondantes s'élèvent à 41 milliers d'euros, les immobilisations corporelles à 568 milliers d'euros. Elles sont amorties sur la durée du bail.

Note 8. – Participations dans des entreprises associées.

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

(1) PM Films (20% SA Duran ; 79,94% PM Holding ; solde : particuliers.)

Objet : Productions cinématographiques.

422 988 618 R.C.S.

Siège social : 45, avenue Victor Hugo, 93399 Aubervilliers.

Résultat au 31/12/05 : bénéfice de 578 K€.

Capitaux propres au 31/12/05 : 5 199 K€.

(2) Dumar Video Film SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A. Ben Amar ; 10% IMF ; 6% Stusid.)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages.

Siège social : 2, rue Kenya, Tunis 1002 (Tunisie.)

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 4,5 K€.

Capitaux propres au 31/12/2005 : 250 K€.

(3) SNC Recamier (10% SA Duran ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL).

Objet : Gestion immobilière.

391 803 947 R.C.S. Paris.

Siège social : 31, rue Bonaparte, 75006 Paris.

La Sarl Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis Halard. La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sise au 35, rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2005 : bénéfice de 272 K€

Capitaux propres au 31/12/2005 : 694 K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9. – Clients et autres débiteurs.

Clients et autres Débiteurs (en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Créances clients	9 106	7 167
(Provisions pour dépréciations)	-1 536	-1 374
Créances clients nettes	7 570	5 793
Autres créances nettes	4 335	6 818
Produits à recevoir	89	274
Charges constatées d'avance	195	166
Total	12 200	13 064

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement. Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le Groupe a cédé des créances pour un montant total de 7 815 K€ à une banque contre de la trésorerie.

A la clôture, les créances cédées au factor s'élèvent à 1 150 K€.

En IFRS, l'affacturage est déneté et les créances cédées apparaissent en "créances clients" et en "autres dettes".

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2005, le Groupe a comptabilisé une provision de 420 K€ (contre 362 K€ en 2004) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2005, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 275 K€ dont 156 K€ correspondent à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

En 2004, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients était de 569 K€ dont 507 K€ correspondaient à des reprises utilisées (passage en perte sur créances irrécouvrables).

Note 10. – Autres actifs financiers.

Les autres actifs financiers pour un montant de 1 453 K€ en 2004 et 1 493 K€ en 2005 correspondent à une créance PM Films. Cette créance n'a pas été provisionnée car Duran considère que cette créance est recouvrable en totalité.

Note 11. – Stocks.

(en K€)	31/12/2005	31/12/2004
Stock de matières premières	27	45
En cours de bien		50
Stock de marchandises	42	33
Total	68	128

Le coût des stocks comptabilisé en charges et inclus dans le coût des ventes s'élève à 10 K€ (2004 – 15 mois : -1 K€).

Note 12. – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

	31/12/2005	31/12/2004
Liquidités	263	790
Autres valeurs mobilières	2	2
Disponibilités	262	789
Découverts	86	62
Part courante des découverts nés avant le RJ	44	22
Découverts et intérêts courus	42	40
Trésorerie nette	178	728

Note 13. – Actifs non courants détenus en vue de la vente.

L'ensemble immobilier de la SNC Boulogne comprenant un terrain, une construction et les aménagements correspondant a été mis en vente en décembre 2002. Il figure dans la balance de transition pour sa juste valeur, 8 842 K€ et est classé en actifs non courants destinés à être cédés. Cet ensemble immobilier a été vendu au cours de l'exercice 2003/2004 au prix de 9 600 K€.

Cet ensemble immobilier étant détenu à travers un contrat de location-financement, la dette correspondante figure donc au bilan au 1/10/2003 sur une ligne distincte de passifs directement liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente.

Note 14. – Capital apporté.

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	Total (K€)
Au 1/10/2003	782 240	780 839	1 401	1 193	1 190	2	21 082	22 275
Conversion de 125 obligations		250			0			0
Augmentation de capital réservée		1 644 737			2 500			2 500
Conversion de 30 090 obligations		255 765			390			390
Conversion de 16 404 obligations		139 434			213			213
Au 31/12/2004	2 822 426	2 821 025	1 401	4 295	4 293	2	21 082	25 377
Conversion de 72 obligations		612			1			1
Au 31/12/2005	2 823 038	2 821 637	1 401	4 296	4 294	2	21 082	25 378

Le nombre total d'actions est de 2 823 038 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a racheté 1 401 de ses propres actions. Le montant total versé au titre de ce rachat, s'est élevé à 70 K€ et a été déduit des capitaux propres. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux

propres et sont dépréciées à hauteur de (68) K€. La société a le droit de redistribuer ces actions à une date ultérieure.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2003/2004 46.619 obligations ont été converties ce qui a entraîné une augmentation de capital de 600.702 euros.

Au cours de l'exercice 2005 la conversion de 72 obligations s'est traduite par une augmentation de capital de 933 euros.

Note 15. – Autres réserves.

15.1. Tableau de variation des autres réserves.

en K€	Total	Prime d'émission	Emprunts convertibles
Au 01/10/2003	21 082	21 082	
Composante capitaux propres (ORA/Obligations)	1 710		1 710
Au 31/12/2004	22 792	21 082	1 710
Au 31/12/2005	22 792	21 082	1 710

15.2. Obligations remboursables en actions.

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, Duran a émis 20 476 ORA pour un montant total de 163 808 euros. Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces obligations s'analysent comme des instruments de capitaux propres.

Note 16. – Emprunts et dettes.

16.1. Echéances des emprunts et dettes :

Non courants en K€	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 007	756
Emprunts et dettes financières diverses	440	402
Dettes location gérance	124	336
Dettes fournisseurs	1 246	1 364
Dettes fiscales et sociales	4 872	5 508
Sous-total pour échéancier	7 688	8 365
Emprunt obligataire convertible	1 979	1 948
Provisions	226	303
Total	9 893	10 617

Courants en K€	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	731	910
Emprunts et dettes financières diverses	1 731	537
Dettes location gérance	212	188
Avances et acomptes reçus	140	4
Dettes fournisseurs	6 321	4 149
Dettes fiscales et sociales	7 639	6 537
Dettes sur immobilisations	453	1 076
Autres dettes	1 737	1 436
Produits constatés d'avance	1 967	864
Provisions	360	175
Total	21 292	15 876

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Non courants – échéances (en K€)	31/12/2005	31/12/2004
A un an	1 436	1 443
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	466	160
Emprunts et dettes financières diverses	53	53
Dettes fournisseurs	172	172
Dettes fiscales et sociales	621	847
Dettes location gérance	124	212
De deux à cinq ans	3 564	3 488
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	327	332
Emprunts et dettes financières diverses	264	189
Dettes fournisseurs	616	616
Dettes fiscales et sociales	2 357	2 228
Dettes location gérance		124
Plus de cinq ans	2 688	3 433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213	264
Emprunts et dettes financières diverses	124	161
Dettes fournisseurs	458	576
Dettes fiscales et sociales	1 893	2 433
Total	7 688	8 366

16.2. Emprunt obligataire convertible.

L'échéance de l'emprunt convertible est à plus de cinq ans.

Note 17. – Emprunt obligataire convertible.

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action Duran pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres du nouvel emprunt convertible correspondant à l'option de conversion a été évaluée à 1 546 milliers d'euros au 31/12/2004. Par ailleurs 46 619 obligations ont été converties au cours de l'exercice 2004 entraînant une diminution de la dette et un produit financier de 2 465 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2005, 72 obligations ont été converties.

Au 31 décembre 2005, il reste 35.601 obligations à convertir.

Note 18. – Impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2005 (déficits reportables) s'élève à 12.989 milliers d'euros.

Note 19. – Engagements de retraite et avantages assimilés.

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

(K€)	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour retraites	42	48

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

(1) Age de départ à la retraite :	65 ans, compte tenu de la loi Fillon
(2) Salaire retenu :	Salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
(3) Taux de charges patronales :	Taux constaté sur 2005
(4) Table de probabilité :	

Age du salarié	Ancienneté dans l'entreprise	% de chance d'atteindre la retraite en restant dans l'entreprise*
< 25 ans	sans influence significative	10%
De 25 à 34,9 ans	sans influence significative	20%
De 35 à 44,9 ans	a) moins de 15 ans	40%
	b) 15 ans et plus	60%
De 45 à 54,9 ans	a) moins de 5 ans	50%
	b) de 5 à 20 ans	75%
	c) plus de 20 ans	95%
> 55 ans	sans influence significative	95%

(*) Le % tient compte de la mortalité ainsi que du risque de départs anticipés

En 2004 et 2005 Duran a retenu des méthodes de calcul simplifiées sans impact significatif sur les comptes.

Les engagements ne font pas l'objet d'une gestion externe et aucune prestation n'a été payée au cours de 2005.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2005	2004
Coût des services rendus	-8	4
Coût financier	2	2
Rendement attendu des actifs du régime	0	0
Coût des services passés		42
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	-6	48

Note 20. – Provisions pour autres passifs.

(en K€)	Courant			Non courant			Total	
	Actions en justice	Autres	Total C	Actions en justice	Charges d'impôt	Autres		Total NC
Au 1 ^{er} janvier 2005	175		175	111	55	136	303	478
Augmentation des provisions	250	110	360		114		114	474
Reprise des provisions	175		175		55	136	191	367
Au 31 décembre 2005	250	110	360	111	114		226	586

Les montants sont principalement composés de provisions pour actions en justice intentées à l'encontre du Groupe par des clients.

Après avoir consulté des conseils juridiques, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés aux actions en justice. Le montant des reprises utilisées s'élèvent à 152 K€, dont 16 K€ concernent des litiges prud'homaux et 136 K€ une perte estimée à terminaison à la clôture de l'exercice précédent.

Note 21. – Charges opérationnelles.

Charges opérationnelles (en K€)	2005	2004
Achats consommés	-463	-697
Charges de personnel	-10 951	-12 310
Charges externes	-6 297	-6 447
Impôts et taxes	-921	-1 093
Dotations aux amortissements	-2 637	-4 442
Dotations aux provisions	-674	919
Dépréciations des goodwill	-652	1
Autres charges	-266	-513
Autres produits et charges opérationnels	-336	2 491
Total charges détaillées	-23 197	-22 091
Effectif	172	171

Note 22. – Produits et charges financiers

Produits financiers en K€	31/12/2005	31/12/2004
Reprises de provisions	75	355
Produits encaissés	37	48
Actualisation de la dette RJ		2 371
Total	112	2 775

Charges financières en K€	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts bancaires, des dettes commerciales et agios	27	198
Commission de financement Factor	14	19
Intérêts Obligations convertibles	52	74
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	403	
Intérêts liés à la dette de location gérance	52	34
Différence négative de change	1	1
Modification des termes de l'Emprunt Convertible		512
Conversion obligations convertibles		122
Dotations financières aux amortissements et provisions	67	88
Divers	44	53
Frais liés aux leasing activés	64	486
Total	724	1 587

Note 23. – Frais de recherche et développement.

Les frais de recherche et développement se composent de 16 K€ (2004 : 112 K€) de charges directement comptabilisées au compte de résultat en coût des ventes.

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 8 personnes, au niveau du groupe (5 personnes chez Duran et 3 personnes chez Duboi), représentant une masse salariale brute de 421 K€ (225 K€ pour Duran et 196 K€ pour Duboi). D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent à un projet portant sur 24 mois (janvier 2004-décembre 2005), en partenariat avec la société Realviz, de « chaîne de pré-production, production & post-production intégrée 3D » dans le cadre d'une convention avec le CNC, direction du multimédia

et des industries techniques et le Riam recherche et innovation en audiovisuel et multimédia, étant donné que les frais liés à ce projet sont activés.

Les frais de recherche et de développement concernant la technologie 3D temps réel (logiciels d'animation en 3D, storyboarder), sont enregistrés en immobilisations en cours jusqu'à leur date d'achèvement et amortis à compter de leur date d'achèvement sur 60 mois.

Une dépréciation exceptionnelle est constatée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle des actifs incorporels concernés (c'est-à-dire la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Note 24. – Charges d'impôts sur le résultat.

	2005	2004
Impôt courant (K€)	25	37

La charge d'impôts courants correspond à l'IFA.

Note 25. – Résultats par action.

25.1. Résultat de base.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	2005	2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (K€)	-6 940	351
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 278
Résultat de base par action (€ par action)	-2,46	0,15

25.2. Résultat dilué.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède une catégorie de titres ayant un effet potentiellement dilutif : un emprunt obligataire convertible.

L'emprunt obligataire convertible est présumé avoir été converti en actions ordinaires et le résultat net est ajusté afin d'éliminer la charge d'intérêt nette d'impôts.

	2005	2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (K€)	-6 940	351
Charge d'intérêt sur l'emprunt obligataire convertible (nette d'impôts)	81	79
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	-6 859	430
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 278
Ajustements :		
Conversion potentielle de l'emprunt obligataire convertible	303	303
ORA	20	20
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par actions (en milliers)	3 146	2 602
Résultat dilué par action (€ par action)	-2,18	0,17

Note 26. – Engagements.

Engagement reçu :

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société Duran SA, détentrice de 100% de la Sarl Duran Duboi Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80 K€ a été versé à la société Duran. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Note 27. – Transactions avec les parties liées.

Le Groupe est contrôlé par Quinta Communications, qui détient environ 58% du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, Scanlab, SIS TV, SIS, Datacine, Ex-Machina

27.1. Vente de biens et de services :

Vente de biens et services (en K€)	2005	2004
Ventes de biens :		
Entreprises associées	0	180
Ventes de services :		
Maison mère	46	11
Entreprises associées	368	444
Total Ventes de biens et services	414	635

27.2. Achats de biens et de services :

Achats de biens et services (en K€)	2005	2004
Achats de biens :		
Entreprises associées	298	1 130
Achats de services :		
Maison mère	16	0
Entreprises associées	597	854
Total Achats de biens et services	911	1 984

27.3. Rémunération des principaux dirigeants :

Rémunération Key Management (en K€)	2005	2004
Salaires et autres avantages à court terme	432	328
Retraites	17	15
Total	449	343

27.4. Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services :

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	2005	2004
Créances sur les parties liées :		
Maison mère	55	0
Entreprises associées	516	728
	571	728
Dettes envers les parties liées :		
Maison mère	24	0
Entreprises associées	2 466	2 171
	2 491	2 171

27.5. Prêts consentis à des parties liées :

Prêts consentis à PM Films (base en immobilisations) (en K€)	2005	2004
A l'ouverture	1 453	1 408
Prêts consentis durant l'exercice		
Remboursements perçus		
Intérêts de la période	40	45
Intérêts reçus		
A la clôture	1 493	1 453

27.6. Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire :

Prêts reçus de l'actionnaire majoritaire (en K€)	2005	2004
A l'ouverture	513	
Prêts consentis durant l'exercice	1 301	500
Remboursements perçus	-150	
Intérêts de la période	9	13
Intérêts reçus		
A la clôture	1 673	513

27.7. Engagements :

- Caution solidaire consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL à hauteur de 290 K€ pendant la durée de l'emprunt auprès du Crédit Lyonnais.
- Caution solidaire sans limitation de durée consentie par Duran en faveur de sa filiale Acousti Studios SARL pour garantir un encours de 45 K€ auprès du Crédit Lyonnais.

Note 28. – Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est le suivant (idem au 31 décembre 2004) :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions Sarl	99,00	99,00
Acousti Studios Sarl	100,00	100,00
Duran Duboi Services Sarl	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99
Restaurant Auditoriums Sarl	99,80	99,80
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00
Veraz SA	87,40	87,40

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Les participations dans Dumar Vidéo films (40%), et dans PM Films (20%) n'ont pas été mises en équivalence, en raison de l'absence d'influence notable exercée par le Groupe dans ces sociétés.

Les sociétés Sijel SA, Mendel 3D SA et Duran Newmedia SA, qui étaient en dissolution depuis l'assemblée mixte du 29 mars 2002 pour Sijel SA et depuis les assemblées générales extraordinaires du 18 novembre 2002 pour Mendel 3D SA et Duran Newmedia SA, ont été liquidées en date du 31 mars 2004.

Note 29. – Evénements postérieurs à la clôture.

Le 10 février 2006, la société Quinta Communications a cédé sa participation qu'elle détenait dans la société Duran à sa filiale, la société Dataciné Group (devenue Quinta Industries), soit 1.644.737 actions représentant 58,27 % du capital.

Note 30. – Transition vers les normes IFRS

30.1. Contexte de l'élaboration des informations IFRS.

Le Groupe est tenu d'appliquer le règlement adopté en juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen et rendant obligatoire l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) pour les états financiers consolidés

publiés par les sociétés européennes cotées en bourse. Cette obligation entre en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005.

Ainsi, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Afin de rendre comparables les données financières publiées par le Groupe, les chiffres de 2003/2004 ont été retraités selon le même référentiel. Dans le cadre de l'élaboration de cette information comparative, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2003, date de transition.

30.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS.

Les informations financières IFRS 2003/2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 "Première application du référentiel IFRS". L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles décrites dans la présente annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Certaines dérogations facultatives à ce principe général de retraitement rétrospectif des actifs et passifs, prévues par la norme de première application, ont été retenues par le Groupe :

- Regroupements d'entreprises : Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} octobre 2003,
- Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur : Le groupe a choisi d'évaluer l'ensemble immobilier de bureau de Boulogne à sa juste valeur au 1^{er} octobre 2003.

La formalisation de la norme IAS 12 « Impôts différés » retenant des notions de probabilité, d'indications convaincantes comme critères déterminants, a conduit le Groupe à établir des prévisions fiscales.

Ces prévisions montrent qu'il est hautement improbable que le Groupe impute ses déficits et ses différences temporelles sur cette période. Ainsi, le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés dans le bilan d'ouverture au 1^{er} octobre 2003.

30.3. Rapprochement entre les Capitaux Propres en normes françaises et en normes IFRS au 1er octobre 2003 et au 31 décembre 2004

	Part du groupe							Intérêts minoritaires		
	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions d'autocontrôle	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total	Réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 1/10/2003 en normes françaises	1 192	21 082	-20 599			-9 310	-7 634			-22
Effets des normes IFRS sur le bilan d'ouverture										
Immeuble de Boulogne en juste valeur			2 958				2 958			
Reclassement subvention d'investissement					-24		-24			
Annulation charges à répartir et des frais d'établissement			-499				-499			
Emprunt obligataire – impact du calcul en coût amorti			205				205			
Total effets des normes IFRS sur le bilan d'ouverture	0	0	2 664	0	-24	0	2 640			
Capitaux propres au 1/10/2003 en normes IFRS	1 192	21 082	-17 935	0	-24	-9 310	-4 994			-22
Effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves d'ouverture :										
Affectation du résultat 2003 aux réserves			-9 310			9 310	0			
Augmentation de capital	2 500						2 500			

Conversion d'obligations	603						603			
Variations de périmètres et autres mouvements			21	-2			19			2
Total des effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves d'ouverture	3 103	0	-9 289	-2	0	9 310	3 122			
Effets sur l'exercice 2004 des mouvements sur les réserves ifrs :										
Obligations remboursables en actions			164				164			
Part capitaux propres de l'emprunt obligataire convertible			1 546				1 546			
Augmentation de capital liée à la conversion			-603				-603			
Reprise en résultat de la subvention					24					
Résultat de l'exercice 2004 en normes françaises						230	230			
Effets des normes IFRS sur le résultat 2004 : (voir réconciliation résultat 2004)						123	123			
Capitaux propres au 31/12/2004 en normes IFRS	4 295	21 082	-26 117	-2	0	353	-411			-20

30.4. Rapprochement entre le résultat 2003/2004 en normes françaises et en normes IFRS :

Effets des normes IFRS sur le compte de résultat :

Résultat 2003/2004 en normes françaises :	230	
Plus value sur la vente de l'immeuble de Boulogne	-2 959	(1)
Activation location gérance Ex Machina	-16	(2)
Actualisation des dettes sans intérêt à 10 ans	2 371	(3)
Activation de la R&D	680	(4)
Retraitement de la subvention en subvention d'investissement	-205	(5)
Amortissement des écarts d'acquisition (annulation)	518	(6)
Amortissement des frais d'établissement (annulation)	75	(7)
Amortissement des charges à répartir d'établissement (annulation)	385	(7)
Modification des termes de l'emprunt obligataire convertible	-512	(8)
Conversion partielle de l'emprunt obligataire	-122	(9)
Charge d'intérêt sur emprunt obligataire	-93	(10)
Effet des normes IFRS sur le résultat 2003/2004	123	
Résultat IFRS pour 2003/2004	353	

(1) En normes françaises, l'immeuble de Boulogne a été classé en immobilisations corporelles, les constructions et les aménagements ont été amortis jusqu'à la date de cession. En IFRS, cet ensemble immobilier a été réévalué au 1er octobre 2003 et classé en immeuble destiné à être vendus à compter de cette date jusqu'à la cession. Aucun amortissement n'a donc été enregistré en IFRS sur l'exercice 2004. La plus-value de cession se trouve réduite du montant de la réévaluation.

(2) En normes françaises, le Groupe comptabilisait en immobilisations et dettes financières les contrats de location financement conformément à la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02. L'application de la norme IAS 17 n'entraîne pas de modification dans la comptabilisation des contrats de location financement. Les critères de définition de ces contrats entraînent en revanche une requalification de certains contrats de location simple en contrat de location financement. L'impact de cet ajustement reste limité sur le résultat net de 2004. Il entraîne essentiellement une augmentation des dettes financières et des immobilisations d'environ 3 millions d'euros au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

(3) Le règlement judiciaire a entraîné au cours de l'exercice un rééchelonnement de certaines dettes (financières, fiscales, sociales, commerciales) désormais étalées sur une période de 10 ans. Ces dettes qui ne portent pas intérêt ont été actualisées en application de la norme IAS/IFRS 39. Cette actualisation se traduit par un gain sur l'exercice 2004. Des charges financières supplémentaires d'un même montant total viendront en conséquence réduire le résultat des exercices des 9 années suivantes.

(4) La Recherche & Développement répondant aux critères d'IAS 38 a été activée en normes IFRS alors qu'elle avait été comptabilisée en charges en application du règlement CRC 99-02.

(5) La Recherche & Développement immobilisée étant celle du projet Realviz partiellement subventionné par le Centre National du Cinéma, la subvention considérée en normes françaises comme une subvention d'exploitation est devenue en IFRS une subvention d'investissement. La subvention d'exploitation comptabilisée en 2005 en normes françaises a donc été annulée. La subvention d'investissement IFRS sera reprise au prorata des dotations aux amortissements à compter de l'exercice 2005.

(6) Les écarts d'acquisition n'étant plus amortis en IFRS, l'amortissement pratiqué en application des règles du CRC 99-02 a été annulé.

(7) Les frais d'établissement et les charges à répartir qui ne constituent pas des actifs au sens des IFRS n'ont pas été repris dans la balance de transition. Les amortissements pratiqués en application du règlement 99-02 sont donc annulés en IFRS.

(8) Les modifications substantielles des termes de l'emprunt convertible s'analysent en IFRS, conformément à la norme IAS 39, comme un remboursement suivi d'un nouvel emprunt. Cette opération, sans équivalent dans les règles françaises, s'est traduite par une perte qui correspond pour l'essentiel à l'annulation de l'écart constaté sur l'emprunt obligataire à la date de transition avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

(9) La conversion partielle de l'emprunt obligataire a entraîné une charge supplémentaire en IFRS qui est essentiellement due à l'annulation du résultat constaté en normes françaises du fait de l'annulation de la prime de remboursement des obligations. En effet, la prime de remboursement des obligations qui n'a pas d'équivalent en IFRS n'a pas été reprise dans la balance de transition et son annulation devenait sans objet.

(10) Les charges financières sont calculées en IFRS sur la base du taux effectif de l'emprunt, calculé à partir de l'entrée initiale de trésorerie (et donc du prix d'émission nette des frais d'emprunt). Ces charges sont supérieures à celles calculées en application du règlement 99-02, en particulier du fait que les frais d'émission y sont immédiatement passés en charges ou rapidement amorties.

20.4 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant

20.5 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.5.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

20.5.1.1 Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux clos le 31/12/2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duran, tels qu'ils joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes A de l'annexe concernant :

- le fait que l'actionnaire majoritaire, Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire,
- la non-comparabilité des comptes du fait de l'apport en location-gérance du fonds de commerce de Duboi à votre société à compter du 1er juin 2007.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciations des titres de participation, comme décrit dans la note B.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les

documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Claude AMON

ERNST & YOUNG et Autres
François Rochmann

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux clos le 31/12/2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duran, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note A de l'annexe, indiquant que l'actionnaire majoritaire, Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation, comme décrit dans la note B.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2007
Les Commissaires aux Comptes :

Claude Amon

ERNST & YOUNG et Autres

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux clos le 31/12/2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Duran, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- La note III.B qui expose les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2005, des règlements CRC 2002- 10 et CRC 2004-06 relatifs aux actifs.
- La note A qui indique que l'actionnaire majoritaire, Quinta Communications, s'engage à apporter son soutien financier à votre société dès que cela est nécessaire.

II. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation, comme décrit en note III.B.3 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires les documents prévus à l'article 295 du décret du 23 mars 1967 dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2006.

Les commissaires aux comptes :

Claude Amon

Barbier Frinault & Autres,

20.5.1.2 Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés clos le 31/12/2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Duran relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 3.1.C de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe retient les tests d'évaluation des écarts d'acquisition principalement l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base de données prévisionnelles, comme exposé en note 2.5 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et les estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

Claude AMON

ERNST & YOUNG et Autres
François Rochmann

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés clos le 31/12/2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Duran relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisition principalement l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base de données prévisionnelles, comme exposé en note 2.5 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes :

Claude Amon

ERNST & YOUNG et Autres
François Rochmann

- Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés clos le 31/12/2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Duran relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes, et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.1.c de l'annexe concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Communications s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire.

II. Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisitions principalement l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base de données prévisionnelles, comme exposé en notes 2.5 et 7.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des

estimations retenues par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisitions qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2006.

Les commissaires aux comptes :

Claude Amon

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
François Rochmann

20.5.2 INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

L'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.

20.5.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES NON VERIFIEES

Néant

20.6 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes consolidés et comptes sociaux semestriels clos le 30 juin 2008.

20.7 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.7.1 ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE 2008

La Société a publié le 25 juin 2008, un état (non audité par les commissaires aux comptes) de son activité consolidée au 31 mars 2008, son T1 2008.

En K€	2008	2007	Variation (Valeur)	Variation (%)
Premier trimestre	5 278	5 547	- 269	- 4,8%
<i>Détail par départements T1 2008 :</i>				
Tvfilm – post-production	932	1 125		
Publicité – post-production	0	161		
Cinéma post-production d'image – Duboicolor	1 135	1 023		
Cinéma post-production son	1 542	1 629		
Studio Duran Duboi – VFX/2D 3D	1 543	1 610		
Autres	127	0		

Source : BALO

Le Groupe DURAN connaît une diminution d'activité globale de 4,8% par rapport à la même période de l'année précédente, se portant principalement sur le marché du téléfilm qui a fait l'objet d'attentisme en raison de décalages de projets consécutifs à la réorganisation du financement des chaînes publiques. Le secteur du cinéma s'est maintenu sur le 1^{er} trimestre 2008, malgré les mouvements de grève à Hollywood qui ont entraîné un décalage de deux projets à gros budget.

20.7.2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008

20.7.2.1 Bilan consolidé au 30 juin 2008

ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	30/06/2008	31/12/2007
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	4	9 303	7 151
Immobilisations incorporelles	5	1 326	3 942
Immobilisations financières		281	287
		10 910	11 381
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs financiers		0	0
Stocks		88	105
Clients & autres débiteurs	6	15 644	13 868
Trésorerie & équivalents de trésorerie	7	85	129
		15 817	14 102
ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0
TOTAL ACTIF		26 726	25 483

PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	30/06/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAL ET RESERVES REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE			
Capital émis		4 296	4 296
Primes d'émission		21 082	21 082
Actions propres		-2	-2
Emprunt obligataire - part Capitaux propres		1 710	1 710
Résultat de la période - part du groupe		-6 801	-3 981
Réserves consolidées		-46 195	-42 214
Sous Totaux Capitaux propres – part Groupe		-25 910	-19 109
INTERETS MINORITAIRES		-4	-4
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-25 914	-19 113
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		3 300	679
Emprunts & dettes financières diverses		293	286
Emprunt obligataire - part dette		2 157	2 126
Fournisseurs & autres créditeurs		4 567	4 468
Provisions		189	176
	8	10 506	7 735
PASSIFS COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit		2 393	3 033
Emprunts & dettes financières diverses		19 717	15 136
Fournisseurs & autres créditeurs		19 489	18 195
Provisions		535	496
	8	42 134	36 861
PASSIFS DIRECTEMENT LIES AUX ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		0	0
TOTAL PASSIF		52 640	44 596
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF		26 726	25 483

20.7.2.2 Compte de résultat consolidé au 30 juin 2008

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		30/06/2008	30/06/2007
(en milliers d'euro sauf indication contraire)		(6 mois)	(6 mois)
	Notes		
Chiffre d'affaires		9 836	11 551
Autres produits de l'activité		152	213
Achats consommés		-433	-295
Charges de personnel		-4 634	-7 489
Charges externes		-5 030	-5 433
Impôts & taxes		-569	-487
Dotations aux amortissements		-2 280	-1 861
Dotations aux provisions		14	-75
Dépréciation du goodwill	5	-2 356	-12
Autres produits & charges opérationnels		-631	312
Résultat opérationnel		-5 931	-3 578
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		19	6
Coût de l'endettement financier brut		-889	-622
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	10	-870	-616
Autres produits et charges financiers		-1	0
Charge d'impôt		0	13
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		-6 801	-4 180
RESULTAT NET RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		-6 801	-4 180
Résultat de base dilué par action (€ par action)	11	-2,41	-1,48

20.7.2.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	30/06/2008	30/06/2007
(en milliers d'euro sauf indication contraire)	(6 mois)	(6 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-6 801	-4 180
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/ actifs circulants)	4 688	1 672
+/- Quote-part de subvention virée au résultat	-10	0
+/- plus/moins-values de cession	1 083	183
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	-1 041	-2 324
+ coût de l'endettement financier net	870	616
+/- charge d'impôt	0	-13
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	-171	-1 722
-Impôt versé	0	13
+/- variation de BFR	-357	-134
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-528	-1 843
- Décaissements liés aux acq° d'immo. inc & corp.	-5 256	-2 936
+ Encaissements liés aux cessions d'immo. inc & corp.	3	0
- Décaissements liés aux acq° d'immo. financières	0	-9
+ Encaissements liés aux investissements d'immo. financières	6	261
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	103
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-5 247	-2 581
+ Encaissements liés aux apports en comptes courants	4 802	6 891
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts, leasing	4 879	386
+ Remboursement de leasing, emprunts et autres	-2 568	-979
- Intérêts financiers net versés	-870	-616
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	6 243	5682
VARIATION DE TRESORERIE	468	1 258

20.7.2.4 Tableau de variation capitaux propres au 30 juin 2008

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2006	4 296	21 082	-33 926	1 710	-2	-8 301	-1	-15 142
Affectation du résultat			-8 301			8 301		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre			13					13
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-3 981		-3 981
Part des minoritaires							-3	-3
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 31 décembre 2007	4 296	21 082	-42 214	1 710	-2	-3 981	-4	-19 113
Affectation du résultat			-3 981			3 981		
Augmentation de capital								
Conversion obligations								
Réduction de capital								
Variations de périmètre								
Résultat de l'exercice								
Part du groupe						-6 801		-6 801
Part des minoritaires								
Obligations remboursables en actions								
Emprunt obligataire convertible								
Actions propres								
Autres variations								
Au 30 juin 2008	4 296	21 082	-46 195	1 710	-2	-6 801	-4	-25 914

20.7.2.5 Annexes au comptes consolidés au 30 juin 2008

Note 1 : INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée au Marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 décembre 2008.

1.2 Faits marquants de la période

Les sociétés SNC Boulogne et DDS, filiales à 100 % de la société DURAN, ont fait l'objet, le 28 Juin 2008, d'une Transmission Universelle de Patrimoine à sa société mère qui n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Le plan de réduction des effectifs décidé au 31/12/2007 a été fait en partie (pour 118 k€) dans le premier semestre 2008 comme prévu.

Une provision supplémentaire de 97 k€ a été comptabilisée pour des départs sur le second semestre 2008, 15 salariés ont été concernés contre 9 personnes prévues dans le plan initial.

Dans ce contexte, pour abaisser de nouveau les charges fixes, un deuxième plan de réduction des effectifs a été décidé fin juin 2008. Après de nombreuses discussions avec les partenaires sociaux, la mise en œuvre s'étalera sur le deuxième semestre 2008. Une nouvelle provision a été constatée au 30/6/2008 pour 238 K€. Ce nouveau plan concerne 6 personnes.

Au 30/6/2008 l'effectif du groupe a baissé d'environ 20 personnes depuis le 31/12/2007 principalement dans la société DURAN.

Continuité d'exploitation

QUINTA INDUSTRIES, actionnaire majoritaire, s'est engagé à apporter un soutien financier à DURAN, dans l'éventualité où ce soutien serait nécessaire.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 Normes comptables appliquées

Les comptes semestriels de DURAN comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS34 « Information financière intermédiaire ».

Ces états financiers doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et publiés au titre de l'exercice 2007.

Les comptes sont présentés avec un comparatif :

- au 31 décembre 2007 pour les éléments bilantiels ; et
- au 30 juin 2007 pour les éléments de résultat.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels ne diffèrent pas de ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Normes comptables appliquées » des états financiers consolidés de l'exercice 2007.

Interprétations et amendements aux normes publiés entrant en vigueur en 2007

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe :

- IFRIC 14 « IAS 19 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum et leur interactions »
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe »
- IFRIC 12 « Concessions de services »

Ces nouveaux textes sont sans incidence sur la forme des états financiers semestriels quand ils sont présentés sous forme résumée, tel qu'IAS 34 l'autorise.

Les états financiers du groupe au 30 juin 2008 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes publiées au 30 juin 2008 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2008 :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui remplacera de manière obligatoire la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB mais non pas été adoptés dans l'Union Européenne au 30 juin 2008 :

- Textes dont l'anticipation au 30 juin 2008 est possible :
 - IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
 - IFRIC 13 : « Programmes de fidélisation des clients ». A ce jour, aucune action commerciale n'est identifiée comme relevant de cette interprétation ;
 - IFRIC 14 : « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».
- Textes dont l'anticipation au 30 juin 2008 n'est pas possible :
 - la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », prévoyant la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt dans la valeur comptable des actifs, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
 - la norme IAS 1 révisée « Présentation des Etats financiers », publiée le 6 septembre 2007 par l'IASB, entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
 - l'amendement IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », portant sur la détermination du coût d'une participation dans les états financiers, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
 - les amendements IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers : présentation », portant sur les instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et les obligations liées à la liquidation, sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

- l'amendement IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

2.2 Absence de caractère saisonnier

Les activités de DURAN ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.

Note 3 : INFORMATION SECTORIELLE

3.1 Premier niveau d'information sectorielle – secteurs d'activité

Au 30 juin 2008, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux associés à l'animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur d'activité devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur d'activité au 30 juin 2007 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Total des ventes brutes	10 389	2 549	4 597	3 133	110	-
Ventes intersecteurs	1 161	19	694	448	-	-
Chiffre d'affaires	11 551	2 568	5 291	3 582	110	-
Résultat opérationnel	-3 578	-1 561	-236	-1 894	-58	170
Coût de l'endettement financier net	-616					
Autres produits & charges financiers	-					
Résultat avant impôt	-4 194					
Charge d'impôt	13					
Résultat de l'exercice	-4 180					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond au coût de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur d'activité au 30 juin 2008 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Total des ventes brutes	8 996	1 720	4 069	3 125	83	-
Ventes intersecteurs	839	1	646	192	-	-
Chiffre d'affaires	9 836	1 722	4 715	3 317	83	-
Résultat opérationnel	-5 931	-835	-3 002	-1 429	-108	-557
Coût de l'endettement financier net	-870					
Autres produits & charges financiers	-					
Résultat avant impôt	-6 801					
Charge d'impôt	-					
Résultat du premier semestre 2008	-6 801					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en K€)						
Actifs opérationnels	25 197	5 860	6 812	12 447	77	-
Autres actifs	287					287
Total actifs par secteur	25 483	5 860	6 812	12 447	77	287
Passifs opérationnels	22 664	6 218	7 434	8 876	136	-
Autres passifs	21 932	-	-	-	-	21 932
Total passifs par secteur	44 596	6 218	7 434	8 876	136	21 932
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	6 018	2 679	2 112	1 227	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 30 juin 2008 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

Informations sectorielles	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Actif et Passif par secteur (en K€)						
Actifs opérationnels	26 445	4 854	8 875	12 695	21	-
Autres actifs	281	-	-	-	-	281
Total actifs par secteur	26 726	4 854	8 875	12 695	21	281
Passifs opérationnels	24 057	3 733	8 701	11 549	74	-
Autres passifs	28 584					28 584
Total passifs par secteur	52 640	3 733	8 701	11 549	74	28 584
Acquisitions d'actifs sur l'exercice (immobilisations corporelles & incorporelles)	5 559	1 216	2 744	1 599		

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 4) et d'immobilisations incorporelles (Note 5).

3.2 Deuxième niveau d'information sectorielle – secteurs géographiques

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Note 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2007					
VNC à l'ouverture	6 836	95	5 302	922	518
Acquisitions	3 615	-	1 053	292	2 270
Transferts	0	-	804	1 319	- 2 123
Cessions/Sorties	1 311	569	94	442	206
Dotations/Reprises	1 990	- 474	2 414	50	-
VNC à la clôture	7 151	- 0	4 650	2 042	458
Au 31/12/07					
Valeur brute	32 098	-	28 021	3 618	458
Amortissement et dépréciation	24 947	-	23 371	1 576	-
VNC	7 151	-	4 650	2 042	458
Exercice 2008					
VNC à l'ouverture	7 151	-	4 650	2 043	458
Acquisitions	5 540	-	4 978	456	106
Transferts	-	-	-	-	-
Cessions/Sorties	4 185	-	3 792	4	389
Dotations/Reprises	- 797	-	- 837	40	-
VNC à la clôture	9 303	-	6 673	2 455	175
Au 30/06/08					
Valeur brute	33 453	-	29 207	4 070	175
Amortissement et dépréciation	24 150	-	22 534	1 615	-
VNC	9 303	-	6 673	2 455	175

Note 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Location gérance	Logiciel Storyviz	R&D	Autres immob incorp et immob en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2007							
VNC à l'ouverture	3 806	7	1 203	-	84	75	2 438
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	2 403	-	-	-	2 027	376	-
Cessions/Sorties	236	41	-	-	195	-	-
Dotations/Reprises	2 032	- 34	481	-	1 348	223	14
VNC à la clôture	3 942	0	722	-	567	229	2 425
Au 31/12/07							
Valeur brute	14 794	-	1 647	-	2 346	5 451	5 351
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	10 852	0	926	-	1 778	5 222	2 926
VNC	3 942	- 0	722	-	567	229	2 425
Exercice 2008							
VNC à l'ouverture	3 942	-	722	-	567	229	2 425
Reclassement	-	-	-	-	-	0	-
Acquisitions	104	-	-	-	85	20	-
Cessions/Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Dotations/Reprises	2 722	-	241	-	3	121	2 357
VNC à la clôture	1 325	-	481	-	659	118	68
Au 30/06/08							
Valeur brute	9 807	-	1 647	-	6 050	2 025	86
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement et dépréciation	8 482	-	1 166	-	5 391	1 906	19
VNC	1 325	-	481	-	659	118	67

5.1 Tests de dépréciation des goodwills

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwills net (en K€)	30 juin 2008			31 décembre 2007		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Personnes morales pour lesquelles un goodwill est enregistré						
AUDIT JOINVILLE					2 213	
SNC BOULOGNE						-
DDS					144	
ACOUSTI	67			67		
TOTAL PAR SECTEUR	67	-	-	67	2 357	-
TOTAL PAR ANNEE			67			2 425

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à quatre ans. Au-delà de la période de trois ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité :

- (1) Taux de croissance annuel Auditoriums de Joinville : 7% en 2009, 10% en 2010, 11% en 2011, 2% en 2012
- (2) Taux d'actualisation : Coût moyen pondéré du capital : 15.75%

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse de l'unité génératrice de trésorerie les Auditoriums de Joinville.

Une dépréciation pour le solde soit 2 213 k€ a été constatée sur le goodwill des Auditoriums de Joinville au 30/6/2008.

5.2 Recherche et développement

Un projet de développement de logiciel STORYVIZ a été lancé au cours de l'exercice 2003/2004. Ce projet est partiellement subventionné par le Centre National de la Cinématographie. Les frais immobilisés s'élèvent à 680 milliers d'euros pour l'exercice 2003/2004, 708 milliers d'euros pour l'exercice 2005 et 259 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

Le projet de 680 milliers d'euros a abouti fin 2004 à la commercialisation d'une première version du logiciel, qui est amortie sur 5 ans. La subvention correspondante est reprise au même rythme.

Le projet de 967 milliers d'euros (708+259) a abouti mi-2006 à la commercialisation d'une deuxième version du logiciel. Cette version ainsi que la valeur restante de la première sont amorties sur 3 ans.

Au cours de l'exercice 2007, trois projets de développement ont été menés :

- STORYEDITOR,
- HD3D,
- STORYMAKER.

Ces trois projets sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention.

Les frais de développement immobilisés (immobilisations incorporelles en cours) s'élèvent à :

- STORYEDITOR = 42 k€
- HD3D = 122 k€
- STORYMAKER = 86 k€

Aucune subvention n'a impacté le résultat sur le premier semestre 2008 car le Groupe n'a procédé à aucune mise en service.

Note 6 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs en k€	30/06/2008	31/12/2007
Créances clients	13 140	11 592
(Provisions pour dépréciations)	-1 677	-1 644
Créances clients nettes	11 463	9 948
Autres créances nettes	3 437	3 245
Produits à recevoir	-	-
Charges constatées d'avance	744	675
Avances sur commandes	-	-
Total	15 644	13 868

Des créances existent avec des entreprises associées et parties liées :

2007 en k€	Net
Créances clients	8 330
Créances entreprises associées	1 606
Créances avec parties liées	12
Total	9 948

2008 en k€	Net
Créances clients	10 072
Créances entreprises associées	1 389
Créances avec parties liées	1
Total	11 463

Les mouvements pour dépréciation des créances sont les suivants :

en k€	Total
Au 1 ^{er} janvier 2007	1 484
Acquisitions de filiales	-
Dotation	209
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	8
Montant non utilisé repris	41
Provision – désactualisation	-
Au 31 décembre 2007	1 644
Au 1 ^{er} janvier 2008	1 644
Acquisitions de filiales	-
Dotation	41
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	-
Montant non utilisé repris	8
Provision – désactualisation	-
Au 30 juin 2008	1 677

Au 30 juin 2008, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

en k€	Non échues non dépréciées	Echues & non dépréciées					Total
		< 30 jours	30 – 60 jours	60 – 90 jours	90 -120 jours	> 120 jours	
31-déc-07	3 630	1 875	970	- 797	1 302	2 969	9 948
30-juin-08	3 574	2 081	2 524	1 327	308	1 649	11 463

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement. Le recours au factor permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

Les créances constatées à > 120 jours correspondent à des créances groupe et des créances dont les encours sont globalisés au niveau du groupe et se dénouent sur le second semestre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé des créances pour un montant total de 3 755 k€ à une société d'affacturage contre de la trésorerie

A la clôture, les créances cédées s'élèvent à 1 493 k€.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2008, le Groupe a comptabilisé une provision de 41 K€ (contre 209 K€ en 2007) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2008, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 8 K€.

Note 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	30/06/2008	31/12/2007
Disponibilités	83	127
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	85	129
Part courante des découverts nés avant RJ	45	91
Découverts et intérêts courus	1 077	1 548
Découverts	1 122	1 639
Trésorerie nette	-1 037	-1 510

La variation de la trésorerie nette dans le tableau de trésorerie est de 468 K€.

Note 8 : EMPRUNTS ET DETTES

8.1 Echéances des emprunts et dettes

NON COURANT (en k€)	30/06/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 300	679
Emprunts et dettes financières diverses	293	286
Dettes fournisseurs	1 108	1 084
Dettes fiscales et sociales	3 458	3 384
<i>Sous-Total pour échéancier</i>	<i>8 159</i>	<i>5 433</i>
Emprunt obligataire convertible	2 157	2 126
Provisions	189	176
Total	10 506	7 735

COURANT (en k€)	30/06/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 393	3 033
Dettes location gérance	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	19 717	15 136
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs	7 209	6 927
Dettes fiscales et sociales	6 669	6 936
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	3 409	1 985
Autres dettes FACTOR	1 515	1 571
Produits constatés d'avance	686	777
Provisions	535	496
TOTAL	42 134	36 861

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT – ECHEANCES (en k€)	30/06/2008	31/12/2007
Entre 1 et 2 ans	2 363	1 195
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 497	349
Emprunts et dettes financières diverses	54	53
Dettes fournisseurs	176	172
Dettes fiscales et sociales	636	622
Entre 2 et 5 ans	4 463	2 932
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 708	236
Emprunts et dettes financières diverses	171	168
Dettes fournisseurs	559	547
Dettes fiscales et sociales	2 025	1 981
A plus de cinq ans	1 334	1 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	95	93
Emprunts et dettes financières diverses	68	66
Dettes fournisseurs	373	365
Dettes fiscales et sociales	798	781
TOTAL	8 160	5 433

8.2 Emprunt obligataire convertible

L'échéance de l'emprunt convertible est à plus de cinq ans.

8.3 Provisions pour autres passifs

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1ier janvier 2008	249	247	496	-	85	91	176	672
Augmentation des provisions	24	335	359	-	45	70	115	474
Reprise des provisions	202	118	320	-	30	72	102	422
Au 30 juin 2008	71	464	535	-	100	89	189	724

Les montants sont principalement composés de la provision liée au plan social ainsi que des provisions pour litige Prud'hommes.

La totalité des reprises a été utilisée, concerne le PS1 et une reprise de provision Prud'Homme

Note 9 : IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés par l'existence de pertes fiscales, dont la récupération dans les conditions actuelles est hautement improbable.

Note 10 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

CHARGES FINANCIERES (en k€)	30/06/2008	30/06/2007
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	441	280
Commission de financement Factor	39	22
Intérêts Obligations convertibles	42	42
Intérêts sur actualisation de la dette RJ	135	150
Intérêts liés à la dette de location gérance	-	4
Différence négative de change	3	-
Divers	-	21
Frais liés aux leasing activés	231	103
TOTAL	889	622

PRODUITS FINANCIERS (en k€)	30/06/2008	30/06/2007
Reprises de provisions	-	-
Produits encaissés et divers	19	6
TOTAL	19	6

Note 11 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	30/06/2008	30/06/2007
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-6 801	-4 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 823	2 823
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-2,41	-1,48

Note 12 : ENGAGEMENTS

Engagement reçu

La SA Eliote a acquis, auprès du garant société DURAN SA, détentrice de 100% de la SARL DURAN DUBOI Services, 100% du capital et des droits de vote de ladite société, en exécution d'une promesse synallagmatique de cession desdits titres, conclue en date du 8 juin 2005. Un acompte de 80K€ a été versé à la société DURAN. La promesse sera effective sous certaines conditions en date du 30 juin 2009.

Suite à une assignation reçue du tribunal de commerce de Nanterre en date du 18/7/2008, un ajustement de 5 k€ a été comptabilisé pour être en phase avec la requête de la société Eliote.

Note 13 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient environ 58% du capital de la Société.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS TV, SIS, Dataciné, Ex-Machina

13.1 Relations avec la maison mère QUINTA INDUSTRIES

13.1.1 Vente de biens et de services

Ventes de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Ventes de biens	2	0	0
Ventes de services	6	15	9
TOTAL Ventes de biens et services	8	15	9

13.1.2 Achat de biens et de services

Achats de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Achats de biens	5	0	0
Achats de services	2 172	2 430	988
TOTAL Achats de biens et services	2 177	2 430	988

13.1.3 Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Créances sur les parties liées	1	12	9
Dettes envers les parties liées	2 856	1 638	1 763

13.1.4 Prêts reçus

Prêts reçus (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Quinta Industries (majoritaire à partir du 11 février 2006)			
A l'ouverture	12 704	7 020	7 020
Prêts consentis durant l'exercice	1 115	5 014	867
Remboursements perçus	0	0	35
Intérêts de la période	286	670	162
Intérêts reçus	0	0	0
A la clôture	14 105	12 704	8 014

13.2 Relations avec les parties liées – hors QUINTA INDUSTRIES

13.2.1 Vente de biens et de services

Ventes de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Ventes de biens	89	18	2
Ventes de services	658	1 292	365
TOTAL Ventes de biens et services	747	1 310	367

13.2.2 Achat de biens et de services

Achats de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Achats de biens	310	183	27
Achats de services	757	2 284	1 131
TOTAL Achats de biens et services	1 067	2 467	1 158

13.2.3 Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Créances sur les parties liées	1 394	1 056	909
Dettes envers les parties liées	855	915	2 126

13.2.4 Prêts consentis à des parties liées

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
A l'ouverture	0	1 553	1 553
Prêts consentis durant l'exercice			
Remboursements perçus	0	-1 553	-1 553
Intérêts de la période			
Intérêts reçus			
A la clôture	0	0	0

13.2.5 Prêts reçus des parties liées

Prêts reçus des parties liées (en K€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Parties liées – hors QUINTA			
A l'ouverture	868	0	0
Prêts consentis durant l'exercice	3 240	868	0
Remboursements perçus	104	0	0
Intérêts de la période	70	0	0
Intérêts reçus	0	0	0
A la clôture	4 074	868	0
Quinta Communication (majoritaire jusqu'au 10 février 2006)			
A l'ouverture	1 373	2 207	2 207
Prêts consentis durant l'exercice	0	0	
Remboursements perçus	0	930	0
Intérêts de la période	39	96	49
Intérêts reçus	8	0	0
A la clôture	1 404	1 373	2 256

13.3 Rémunération des principaux dirigeants

Rémunération Key Management (en K€)	30/06/2008	30/06/2007
Salaires et autres avantages à court terme	182	200
Retraites	12	-14
TOTAL	194	186

13.4 Engagements

Plus aucun engagement au 30/6/2008

Note 14 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Duran Duboi Services SARL	99,40	99,40
Auditoriums de Joinville SA	100,00	100,00
SNC Boulogne Audiovisuel	100,00	100,00

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2008 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Note 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'activité de DURAN DUBOI reste en deçà du volume de chiffre d'affaires qui permettrait l'atteinte du point mort.

20.7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2-II du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Duran, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 et 15 concernant le risque de liquidité et indiquant que l'actionnaire majoritaire, le groupe Quinta Industries, s'engage à apporter son soutien financier dès que cela est nécessaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 décembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Henri Baetz

Ernst & Young et Autres
François Rochmann

20.8 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours de ses premiers exercices.

Duran entend consacrer, à moyen terme, sauf élément exceptionnel, l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance.

20.9 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

20.10 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 30 juin 2008.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

21.1.1.1 Montant du capital social (article 7)

Le capital social est fixé à 4 296 305,31 € et divisé en 2 823 038 actions de même nominal, entièrement libérées.

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

Néant

21.1.2 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

21.1.3 NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE OU POUR SES FILIALES

DURAN détient 1 401 actions auto-détenues, soit 0,05 % du capital et 0,0 % des droits de vote.

21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLE OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Obligations Remboursables en Actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire, DURAN a émis 20 476 Obligations Remboursables en Actions « ORA » pour un montant total de 163 808 euros.

Ces 20 476 ORA sont détenues par 5 titulaires et aucune d'entre elles n'ont été remboursées à ce jour (soit potentiellement 20 476 actions nouvelles à émettre).

Les Obligations Remboursables en Actions sont cotées sur le compartiment spécial de NYSE Euronext Paris.

Obligations convertibles

En octobre 1997, la Société a émis 173 685 obligations convertibles « OC » portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

A ce jour, 138 084 obligations ont été converties en actions sur les 173 685 obligations émises. Il reste en conséquence 35 601 obligations non converties (soit potentiellement 302 608 actions nouvelles à émettre).

Les Obligations Convertibles en Actions sont cotées sur le compartiment spécial de NYSE Euronext Paris.

21.1.5 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant

21.1.6 CAPITAL DE LA SOCIETE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant

21.1.7 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

21.1.7.1 Evolution du capital social de la société depuis sa constitution

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
Déc 83	Constitution (SARL)	150 000 F	0	150	1 000 F	150	150 000 F
Sept-90	Augmentation de capital	300 000 F	4 538 284 F	300	1 000 F	450	450 000 F
Janv-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 550 000 F	0	4 550	1 000 F	5 000	5 000 000 F
Janv-97	Division du nominal et transformation en SA	0 F	0	450 000	10 F	500 000	5 000 000 F
Mai-97	Augmentation de capital réalisée lors de l'introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris	1 156 580 F	20 818 440 F	115 658	10 F	615 658	6 156 580 F
Janv-98	Conversion des obligations Janv-98	30 F	1 110 F	3	10 F	615 661	6 156 610 F
Mars-98	Levée d'options Mars 98	13 500 F	293 747 F	1 350	10 F	617 011	6 170 110 F
Juil-98	Levée d'options Avril-juin 98	1 600 F	34 814 F	160	10 F	617 171	6 171 710 F
Juil-98	Conversion des obligations Avril-juin 98	62 930 F	2 328 410 F	6 293	10 F	623 464	6 234 640 F
Janv-99	Levée d'options Août 98	1 000 F	21 759 F	100	10 F	623 564	6 235 640 F
Janv-99	Conversion des obligations Nov-98	10 500 F	388 500 F	1 050	10 F	624 614	6 246 140 F
Janv-00	Levée d'options fév 99-janv 00	3 200 F	69 629	320	10 F	624 934	6 249 340 F
Janv-00	Conversion des obligations fév-dec 99	670 220 F	24 789 140 F	67 022	10 F	691 956	6 919 560 F
Fév-00	Levée d'options déc 99-fév 00	31 400 F	718 343 F	3 140	10 F	695 096	6 950 960 F
Fév-00	Conversion des obligations dec 99-fev 00	18 410 F	681 170 F	1 841	10 F	696 937	6 969 370 F
Mars-00	Augmentation de capital par émission d'actions	696 940 F	93 021 408 F	69 694	10 F	766 631	7 666 310 F
Janv-01	Levée d'options fév 00-janv 01	3 250 F	70 717 F	325	10 F	766 956	7 669 560 F
Janv-01	Conversion des obligations fév00-ganv01	151 840 F	5 618 080 F	15 184	10 F	782 140	7 821 400 F
Fév-01	Levée d'option fév-01	1 000 F	21 759 F	100	10 F	782 240	7 822 400 F
Déc-02	Conversion du capital social en euros	0,81 €	0	0	-	782 240	1 192 518 €
Déc-03	Conversion des 125 obligations en actions	381,12 €	0	250	-	782 490	1 192 899,12 €
Janv-04	Augmentation de capital réservée	2 500 000,24 €	0	1 644 737	-	2 427 227	3 692 899,36 €
Mars-04	Conversion de 30 090 obligations	389 908,63 €	0	255 765	-	2 682 992	4 082 807,99 €
Mars-05	Conversion de 16 404 obligations	212 564,34 €	0	139 434	-	2 822 426	4 295 372,33 €
Mars-06	Conversion de 72 obligations	932,98 €	0	612	-	2 823 038	4 296 305,31 €

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices (franchissement de seuil)

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a franchi à la hausse ou à la baisse les seuils visés par l'article 233-7 du Code de commerce, depuis la déclaration de M. Herold, en date du 11 avril 2005 complétée par des courriers en date des 11 et 12 mai 2005, annonçant qu'il avait franchi, à la suite d'une cession d'actions en date du 08 février 2005, le seuil des 5 % des droits de vote de la société Duran.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL – (ARTICLE 2)

La Société continue d'avoir pour objet :

Production vidéo et postproduction vidéo, production audio et postproduction audio, tous services audio notamment en matière de vidéo et d'éditions musicales sous toutes ses formes.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles ; commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES RELATIVES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

21.2.2.1 Conseil d'Administration (Article 13)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans, sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.2.2 Organisation du Conseil (Article 14)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'Administration.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

21.2.2.3 Délibérations du Conseil (Article 15)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle d'un tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilités à cet effet.

21.2.2.4 Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 16)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

21.2.2.5 Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration (Article 16 bis)

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

21.2.2.6 Direction Générale (Article 17)

1 – Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration précise dans sa délibération la durée pour laquelle cette modalité d'exercice de la direction générale est prise.

2 – Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination.

Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne trouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 – Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

La limite d'âge est fixée à 70 ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.2.7 Rémunération des dirigeants (Article 18)

1 – L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

2 – Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

3 – Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

21.2.2.8 Cumul des mandats (Article 19)

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou membre de Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général ou de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Sans préjudice des dispositions précédentes, une personne physique ne peut exercer plus de cinq mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf dérogation prévue par la loi.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. A l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

21.2.3 DROITS – PRIVILEGES – RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES

21.2.3.1 Forme des actions (Article 10)

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions de l'article 94-II de la loi n°81-1160 du 30 décembre 1981 (loi de finances pour 1986) et du décret n°83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur
- chez la société, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financiers habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles 263-1 et 263-2 de la loi du 24 juillet 1966, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.3.2 Transmission des actions (Article 11)

1 – Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

2 – La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et du cessionnaire si les actions ne sont pas entièrement libérées. L'ordre de mouvement est enregistré sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ».

La Société peut exiger que les signatures apposées sur l'ordre de mouvement soient certifiées par un officier public ou un maire sauf dispositions législatives contraires.

La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement transcrit sur le registre des mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales.

3 – Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

4 – Les dispositions du présent article sont applicables dans tous les cas de cession à un tiers, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, même aux adjudications publiques en vertu d'une décision de justice ou autrement.

Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission. Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession

des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

21.2.3.3 Droits et obligations attachées aux actions (Article 12)

1 – Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidité de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi du 24 juillet 1966.

La fusion de société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sien de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Sous les sanctions prévues par la réglementation en vigueur et si la société vient à remplir les conditions d'application des articles 356-1 et suivants de la Loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires devront se conformer aux obligations découlant desdits articles de la dite Loi.

Par ailleurs, les actionnaires concernés devront également informer la société chaque fois qu'un seuil correspondant à 2,5 % du capital ou des droits de vote sera franchi.

Ces seuils légaux seront calculés en fonction des droits de vote détenus par chaque actionnaire concerné.

Tout franchissement de seuil devra être notifié par lettre recommandée avec A.R. dans les quinze jours suivant l'opération qui aura entraîné le franchissement de seuil. La déclaration devra non seulement préciser le nombre total d'actions détenues par l'intéressé, mais aussi le nombre de titres donnant accès à terme au capital qu'il possède, ainsi que le droit de vote auxquels ces titres donnent vocation.

Tout manquement à cette obligation d'information entraînera, pour l'actionnaire défaillant, la privation du droit de vote pendant la durée de deux ans suivant la date de régularisation pour les actions excédant le seuil, si la demande, qui devra être contresignée dans le procès-verbal d'assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% des droits de vote.

2 – Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 – Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4 – Tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

21.2.3.4 Affectation et répartition des bénéfices (Article 32)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report déficitaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires, extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

21.2.4 CONDITIONS REGISSANT LES ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES

21.2.4.1 Assemblées Générales (Article 22)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Elles ne délibèrent que si les actionnaires y participant possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, et sauf le cas du droit de vote double prévu à l'article 12-1, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

21.2.4.2 Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (Article 23)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocations doivent mentionner les indications prévues par la loi.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au BALO au moins 30 jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires.

Dans le cas où les actions sont inscrites à la côte officielle ou à la côte du Second Marché ou à la côte du Nouveau Marché d'une bourse de valeurs, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions en vue de la régularisation des cours.

21.2.4.3 Ordre du jour (Article 24)

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

21.2.4.4 Accès aux assemblées - pouvoirs (Article 25)

Tout actionnaire a le droit aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

21.2.4.5 Droit de communication des actionnaires (Article 26)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

21.2.4.6 Feuille de présence – bureau – Procès-verbaux (Article 27)

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

21.2.4.7 Assemblée Générale Ordinaire (Article 28)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle en délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.4.8 Assemblée Générale Extraordinaire (Article 29)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce

dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.5 DISPOSITIFS PERMETTANT DE RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant

21.2.6 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL (EXTRAIT DE L'ARTICLE 12)

« ...

Par ailleurs, les actionnaires concernés devront également informer la société chaque fois qu'un seuil correspondant à 2,5 % du capital ou des droits de vote sera franchi.

Ces seuils légaux seront calculés en fonction des droits de vote détenus par chaque actionnaire concerné.

Tout franchissement de seuil devra être notifié par lettre recommandée avec A.R. dans les quinze jours suivant l'opération qui aura entraîné le franchissement de seuil. La déclaration devra non seulement préciser le nombre total d'actions détenues par l'intéressé, mais aussi le nombre de titres donnant accès à terme au capital qu'il possède, ainsi que le droit de vote auxquels ces titres donnent vocation.

... »

21.2.7 CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Néant

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

**23 INFORMATIONS
DECLARATIONS
D'INTERETS**

**PROVENANT
D'EXPERT ET**

**DE TIERS,
DECLARATIONS**

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Duran atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Duran, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document,
- les informations financières historiques de Duran pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de Duran.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Pays	Capital social €	Capitaux propres autres que capital social	Quote part du capital détenu	Valeur nette comptable des titres détenus au 31/12/07 en €	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat du dernier exercice en €	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en €	Chiffre d'affaires hors taxes en €
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous									
1- Filiales : (+50 % du capital détenu)									
- DUBOI	France	914 694,10	-1 219 913	100%	0	0	7 785 897	0	3 953 254
- VALENTINE PRODUCTIONS	France	7 622,45	-351 949	99%	0	0	(43 940)	0	0
- ACOUSTI STUDIOS	France	32 029,54	-385 130	100%	0	335 000	(112 117)	0	384 934
- ADJ	France	686 020,58	-3 750 556	100%	0	0	(514 806)	0	6 735 552
2- Participations : (10 à 50 % du capital détenu)									
- DUMAR VIDEO FILMS	Tunisie	250 706	387 800	39%	77 042	0	(30 902)	0	145 902
- RECAMIER	France	15 245	993 328	10%	0	0	315 044	0	563 396
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
-									

Source : Société

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles Duran détient une fraction du capital susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent au paragraphe 7.2 « Description des filiales » du présent document de référence.